

INGRÉDIENTS ET SOLUTIONS

pour la filière Blé - Farine - Pain



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020



SOLUTIONS CRÉATIVES ET EXPERTISES POUR LA FILIÈRE BLÉ-FARINE-PAIN

**CORRECTEURS
DE MEUNERIE**

**AMÉLIORANTS
DE PANIFICATION**

**PRÉMIX
POUR SPÉCIALITÉS**

**INGRÉDIENTS
ALIMENTAIRES**

**SERVICES
ARPÈGES**

SOMMAIRE

Le mot du dirigeant	1
Eurogerm en Bref	2
Un acteur majeur	2
Une offre complète de produits et de services	2
Historique de développement	7
Qualité et RSE : une démarche d'amélioration continue	9
Organisation du Groupe	10
Faits marquants de l'exercices 2020	11
Chiffres clés de l'exercice 2020	12
Actionnariat et repères boursiers	15
Gouvernance	16
Rapport de gestion	18
Addendum au rapport de gestion	41
Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital	54
Comptes consolidés	56
Bilan	57
Compte de résultat	58
Tableau de variation des capitaux propres	59
Tableau consolidé des flux de trésorerie	61
Annexe aux comptes consolidés	62
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	83
Comptes sociaux	88
Bilan	89
Compte de résultat	91
Annexe aux comptes sociaux	92
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	109
Rapport complémentaires au rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	114
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	116
Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2021	127
Avis de convocation et projet des résolutions	128
Déclaration de performance extra-financière	138
Rapport de l'OTI sur la déclaration consolidée de performance extra- financière	200
Calendrier de communication financière et contacts	205

LE MOT DU DIRIGEANT



La crise sanitaire mondiale que nous traversons n'épargne aucun secteur et l'agroalimentaire en a également ressenti l'impact. La filière a néanmoins démontré une forte capacité d'adaptation et d'anticipation, en agissant sur ses leviers d'efficacité opérationnelle.

Dans ce contexte singulier, Eurogerm a su faire preuve de résilience pour poursuivre la croissance de son activité grâce à des fondamentaux solides et à la pertinence de son modèle économique. Nous pouvons en être fiers.

Le Groupe a terminé son exercice 2020 avec un chiffre d'affaires à 113,4 millions d'euros (+4,3%) et une rentabilité opérationnelle en croissance de +4,4% à 9,4 millions d'euros. Nous avons poursuivi la montée en puissance de notre stratégie d'internationalisation, comme en atteste la croissance de la part des ventes à l'international (64,0% contre 63,2% en 2019) tirée par une dynamique positive au Brésil et en Afrique.

Eurogerm a également accéléré le déploiement et la concrétisation de ses ambitions en matière de responsabilité sociale et environnementale. Nous allons poursuivre cette dynamique fondamentale, et la publication de notre premier document de performance extra-financière s'inscrit dans cette démarche.

2021 constitue une nouvelle étape dans la vie d'Eurogerm. Fin avril, dans le prolongement de l'esprit entrepreneurial qui anime notre Groupe depuis 32 ans, nous avons annoncé avec satisfaction la réussite du projet de LMBO porté par des cadres de l'entreprise aux côtés de Naxicap Partners. À la suite de la prise de contrôle de Naxicap Partners, Eurogerm a fait l'objet d'une offre publique d'achat simplifiée (OPAS).

Notre solidité nous permet d'aborder cette nouvelle ère avec sérénité en vue de renforcer notre leadership sur le marché des ingrédients, auxiliaires technologiques, premix et avant-produits pour la filière Blé-Farine-Pain. Innovation, créativité et responsabilité seront les valeurs structurantes de notre stratégie de développement en France, en Europe et à l'international.

Je remercie chaleureusement l'ensemble de nos actionnaires, partenaires, clients et plus particulièrement nos équipes qui ont fait face avec brio aux défis sanitaires, économiques et humains qui se sont présentés à eux et qui ont su les relever grâce à leur forte mobilisation.

M. Jean-Philippe Girard

Président Directeur Général

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a smaller 'P' and a series of loops and flourishes.

EUROGERM EN BREF

I. Un acteur majeur des ingrédients et auxiliaires technologiques de la filière Blé-Farine-Pain

Le Groupe Eurogerm conçoit, développe et commercialise des correcteurs de meunerie, améliorants de panification et ingrédients destinés à améliorer la régularité, la qualité et la valeur des produits de la filière Blé-Farine-Pain. Par son offre globale et originale, du diagnostic à la formulation, Eurogerm est devenu leader français dans son secteur et a développé une forte empreinte à l'international.

Depuis sa création, Eurogerm se positionne comme un partenaire de confiance capable d'accompagner ses clients à la fois dans le développement des produits répondant le mieux aux exigences des consommateurs et dans leur évolution opérationnelle : assistance technologique, optimisation de la productivité, de la compétitivité et de la qualité des produits finis, extension des gammes de produits et mutation vers de nouveaux métiers.

De l'ingrédient jusqu'à la solution complète sur site tout en assurant l'intégration des produits dans leur processus de production, chaque prestation d'Eurogerm se déroule dans une démarche de qualité, de sécurité et d'innovation, qui rassure les industriels et leur permet de répondre aux exigences légitimes du consommateur.

II. Une offre complète de produits et services

LES PRODUITS

Eurogerm a défini au fil des années une approche spécifique à chacun de ses produits, centrée sur l'appréhension des goûts spécifiques et besoins nutritionnels définis par les consommateurs de par le monde : approche fonctionnelle et sensorielle pour les correcteurs, améliorants et prémix, approche fonctionnelle, sensorielle et/ou nutritionnelle pour les ingrédients technologiques et céréalières.

Les correcteurs

Formulés en fonction des blés et des cahiers des charges farine, les correcteurs Eurogerm permettent d'assurer la régularité et la qualité de la farine. Selon les demandes des utilisateurs ou les besoins du marché, ils apportent de la force boulangère, de la souplesse, de l'extensibilité et améliorent la fonctionnalité de la farine dans son utilisation en aval. Le meunier peut ainsi travailler avec une palette de blés élargie.

Correcteurs Technologiques : GERMIX est une gamme de correcteurs permettant d'apporter qualité et régularité aux farines. Après analyse de la farine, la correction la mieux adaptée est préconisée selon les caractéristiques techniques recherchées. Une solution standard ou à la carte est proposée.

Correcteurs Nouvelle récolte : GERMIX NOUVELLE RECOLTE est une gamme de correcteurs spécifiquement conçue pour faciliter le passage en blés nouveaux. Leur utilisation permet d'éviter les problèmes de qualité lors de la transition ancienne/nouvelle récolte.

Correcteurs Nutritionnels : gamme de produits proposée renforcer les qualités nutritionnelles des farines. Formulés à partir d'ingrédients



Expertise meunière : chaque mois, Eurogerm analyse 500 blés et farines en provenance du monde entier. En période de récolte, Eurogerm publie une étude des blés qui aide la meunerie à établir une stratégie d'achat. Ces données compilées dans une base informatique, permettent aux techniciens d'Eurogerm d'établir des diagnostics fiables.

céréaliers. L'incorporation de ces ingrédients permet d'apporter des allégations nutritionnelles accrues (à valider par une analyse nutritionnelle approfondie).

Correcteurs Tradition Française : TRADIGERMIX est une gamme de correcteurs en conformité avec le décret pain (N°93-1074 du 13/09/93). Leur incorporation permet de valoriser la qualité de la farine utilisée dans la fabrication du pain de Tradition Française

Les améliorants de panification



Expertise Boulangère :

1 500 tests de panification sont réalisés par mois dans le centre d'essais d'Eurogerm. Objectifs : mesurer les caractéristiques des produits et mettre en adéquation les farines et les pains.

L'incorporation d'améliorants Eurogerm permet d'optimiser les caractéristiques des produits finis (moelleux, croustillant, texture, saveur ...), de les personnaliser et de maîtriser les process industriels ou artisanaux. Les améliorants répondent à une tendance forte du marché visant la différenciation des produits de boulangerie et de viennoiserie afin de mieux satisfaire le goût des consommateurs et de s'adapter aux divers modes de production et de distribution.

Améliorants Technologiques : ADDIGERM est une gamme d'améliorants de panification, standard ou spécifique, adaptés à tous les process de fabrication. Formulés en fonction des applications et des diagrammes, ils apportent sécurité, qualité, productivité.

Améliorants Compléments : pour produire un effet spécifique qui optimise les améliorants de base, les compléments technologiques apportent force, souplesse, volume, aspect et conservation.

Améliorants Nutritionnels : ADDIGERM NUTRI permet de renforcer l'intérêt nutritionnel des farines. Les allégations nutritionnelles obtenues dans les produits finis sont fonction de l'améliorant sélectionné et du dosage.

Améliorants Nouvelles Technologies : Pour répondre aux évolutions du marché, des modes de fabrication et favoriser l'innovation, Eurogerm formule des améliorants spécifiques, adaptés aux nouvelles technologies, pour différents diagrammes.

Les ingrédients technologiques, céréaliers et de personnalisation

Les ingrédients Eurogerm offrent différentes fonctions : amélioration de la performance des farines et des produits finis (glutens techniques, enzymes), optimisation du goût et de la couleur (farines de céréales torréfiées, germes de blé) et compléments nutritionnels (fibres, vitamines, minéraux ...). Les ingrédients Eurogerm s'appliquent à une grande variété de produits alimentaires tels que les barres céréalières, les jus de fruits, les yaourts.



Expertise Ingrédients :

le sourcing, la maîtrise, la conception et l'assemblage des ingrédients est au cœur du savoir-faire Eurogerm. Une base de données totalisant plus de 2000 formulations de mélange, élaborée en 20 ans d'expérience, confère à l'entreprise une expertise rare sur le marché.

Ingrédients Technologiques : pour des actions ciblées sur la performance des farines, des pâtes et des produits finis.

Ingrédients Goût Couleur : pour optimiser le goût et la couleur, apporter originalité et typicité aux produits finis.

Ingrédients Marquants : pour personnaliser les farines et les produits avec des marquants « textures » et « visuels ».

Ingrédients Nutritionnels : pour personnaliser les produits nutritionnels avec allégations ou argumentation marketing.

Les Prémix

Composés d'ingrédients « goût, couleur, texture » (céréales sous forme de graines, flocons, farines, cubes de fruits ou de légumes ...), les prémix Eurogerm sont des mélanges élaborés qui simplifient le processus de fabrication, en boulangerie artisanale comme en industrie.



Ils permettent de réaliser, de manière simple, rapide et avec un résultat garanti, une grande variété de produits finis tels que pains de campagne, aux céréales, au seigle, aux graines, viennoiseries...

Prémix Pains Spéciaux : pour développer ou étendre les gammes, les prémix Pains Spéciaux sont des concentrés qui ajoutés à une farine commerciale permettent d'obtenir une farine prête à l'emploi, facile à mettre en œuvre, pour la fabrication de pains spéciaux.

Expertise Marketing :
à travers sa veille produits et marchés, Eurogerm informe ses clients sur les tendances "blé-farine-pain-viennoiserie" et sur l'apparition de nouveaux produits et de nouvelles technologies, afin de leur permettre d'anticiper et de se développer.

Prémix Viennoiserie : les prémix Viennoiserie permettent de constituer des farines prêtes à l'emploi pour la fabrication de produits feuilletés ou briochés.

Prémix Concepts : accompagnés d'éléments marketing, ils permettent de conduire le produit fini jusqu'au consommateur final : GRAINE DE CHAMPION, ECLATS DE CEREALES, LA FINEPI, PLAISANT'THYM, BREADFORME.

Prémix sur mesure : Eurogerm élabore des prémix selon les projets de développement spécifiques à chaque client.

Notre sourcing « ingrédients » permet d'étudier et de proposer de nombreuses formulations, suivant les objectifs consommateurs.

LES SERVICES ET L'ACCOMPAGNEMENT CLIENT

Partie intégrante du métier d'Eurogerm et complément naturel de l'offre produits, l'offre services est constituée d'analyses, de diagnostics, de préconisations et de conseils en production et marketing. Un accompagnement est proposé aux clients d'Eurogerm sous la forme d'assistance technique sur site, de formation, de co-développement et de veille marchés ou réglementaire.

Services Analyses : Notre démarche diagnostic-conception-contrôle, s'appuie sur des analyses mises au point par Eurogerm. Elles sont proposées à tous nos clients pour les aider à progresser dans leur processus de fabrication : CHRONOTEC, QUALITEC, QUALITEC PASTA, QUALITEC NUTRITION.

Services Applications : Notre expertise se décline dans toutes les applications de la filière blé-farine-pain. Eurogerm se propose de partager le savoir-faire acquis dans la maîtrise des cahiers des charges de fabrication : pain de mie, pain, viennoiserie briochée, viennoiserie feuilletée, beignet/doughnut...



Au-delà de la créativité et des produits, Eurogerm apporte à ses clients une large gamme de services qui les accompagnent à chaque étape et dans chaque domaine de leur développement.

Services Certifications et filières tracées : Pour répondre à des garanties spécifiques de fabrication : CRC®, biologique, équitable... nos équipes conçoivent des formules permettant de réaliser des produits en conformité avec ces contraintes, et valident l'environnement du produit.

Services Accompagnement client : Institut Arpèges : l'Institut Eurogerm à vocation scientifique et pédagogique. Assistance Technique : les équipes techniques et scientifiques d'Eurogerm interviennent sur le site de production de leurs clients pour les accompagner jusqu'au bout de la démarche industrielle.

Les métiers

Du diagnostic à l'innovation, Eurogerm accompagne ses clients dans chacune de leurs évolutions. L'offre du Groupe se décompose autour de plusieurs activités distinctes.



Diagnostic : tests de panification, définition de profils sensoriels et nutritionnels.

Analyse : réalisation d'analyses physico-chimiques, sensorielles, ou nutritionnelles.

Formulation : sourcing, conception et assemblage des ingrédients au travers d'une base de données constituée de plus de 2.000 formulations et alimentée en permanence.

Production : production à façon, lignes dédiées, lignes petit conditionnement.

Contrôles : contrôles des produits, matières premières, produits finis, qualité et sécurité alimentaire.

Commercialisation : distribution et commercialisation de produits de meunerie, boulangerie et ingrédients en France, en Europe et à travers le monde (Grand Export).

Assistance technique : intervention d'experts sur sites, accompagnement de la démarche industrielle, mise des produits sur ligne.

Formation, co-développement : pôle de formation et de développement, à vocation scientifique et pédagogique.

Innovation : comprend le sourcing en matières premières, le développement de nouveaux ingrédients techniques, de nouveaux process et nouveaux produits, ainsi que la démarche nutritionnelle.

Expertises complémentaires

Par le déploiement de sa stratégie de croissance externe, Eurogerm a su intégrer à son offre des savoir-faire et expertises complémentaires.

Créalim, filiale d'Eurogerm depuis 2008, possède un savoir-faire unique dans la formulation à façon.

Créée en 1996, dirigée par Thierry Rion, Créalim est une entreprise spécialisée dans la conception, la fabrication et la vente d'avant-produits de pâtisserie et traiteur sur mesure (garnitures sucrées, salées, préparations pour pâtisseries).



Problend, filiale américaine basée à Chicago, est spécialisée dans les préparations pour boulangerie, pâtisserie et biscuiterie, ainsi que dans les produits de chapelure.

Par cette acquisition, Eurogerm a étendu ses opérations sur les marchés nord-américains et internationaux, mais a également acquis un savoir-faire complémentaire en produits de chapelure et en formulation de produits dédiés aux marchés américains.



Estrali (Estrategia en Alimentos) est une société familiale mexicaine, partenaire d'Eurogerm depuis plus de 10 ans, spécialiste reconnu des ingrédients et des préparations alimentaires prêtes à l'emploi destinés à la filière meunerie, boulangerie et pâtisserie. Estrali est basée à Mexico et emploie environ 150 collaborateurs.

Estrali étant dotée d'un système intégré de production et de distribution, Eurogerm dispose d'un outil industriel et d'une force de vente dimensionnés pour accompagner son développement sur la région. Le Groupe étoffe également son activité d'avant-produits de pâtisserie avec une gamme de produits complémentaires (fourrage, nappage) et des crèmes prêtes à l'emploi (pâtissière, chocolat).

HISTORIQUE DE DEVELOPPEMENT

Créé en 1989 par son président Jean-Philippe Girard, le Groupe Eurogerm est né en Côte-d'Or, à Dijon, capitale de la région Bourgogne qui possède l'une des traditions gastronomiques les plus riches d'Europe. Son siège social et son principal site de production sont situés au cœur de VITAGORA®, pôle de compétitivité goût-nutrition-santé de dimension européenne qui regroupe plus de 200 entreprises industrielles, unités de recherches, laboratoires et établissements d'enseignement supérieur ou de formation. Son expertise reconnue positionne naturellement Eurogerm comme l'un des acteurs majeurs de la filière blé-panification.

Eurogerm exerce ses activités sur deux sites de production situés à Saint-Apollinaire et à Quétigny, en périphérie de Dijon.

Eurogerm, dans sa configuration juridique et économique actuelle, résulte de phases de développement successives :

1. Entre 1989 et 2002 : période de construction et développement de l'offre en France tout en amorçant son exportation ;
2. De 2002 à 2009 : fort développement international avec la création de 6 filiales (Afrique, Amérique Latine, Espagne) et acquisition de 2 sociétés françaises en 2008 (Créalim et IDS Solutions Conditionnement) ;
3. Depuis 2010 : création de 6 nouvelles filiales (États-Unis, Amérique Latine, Europe, Afrique, Moyen-Orient) et acquisition de 3 sociétés à l'international : Problend en 2014 (États-Unis), Processus en 2015 (Bresil) et Estrali en 2018 (ancienne filiale Mexique).
4. 2019 : cession de la filiale IDS Solutions Conditionnement

Au total à ce jour, Eurogerm possède 15 filiales internationales.



Ci-dessous une chronologie de l'internationalisation du Groupe :

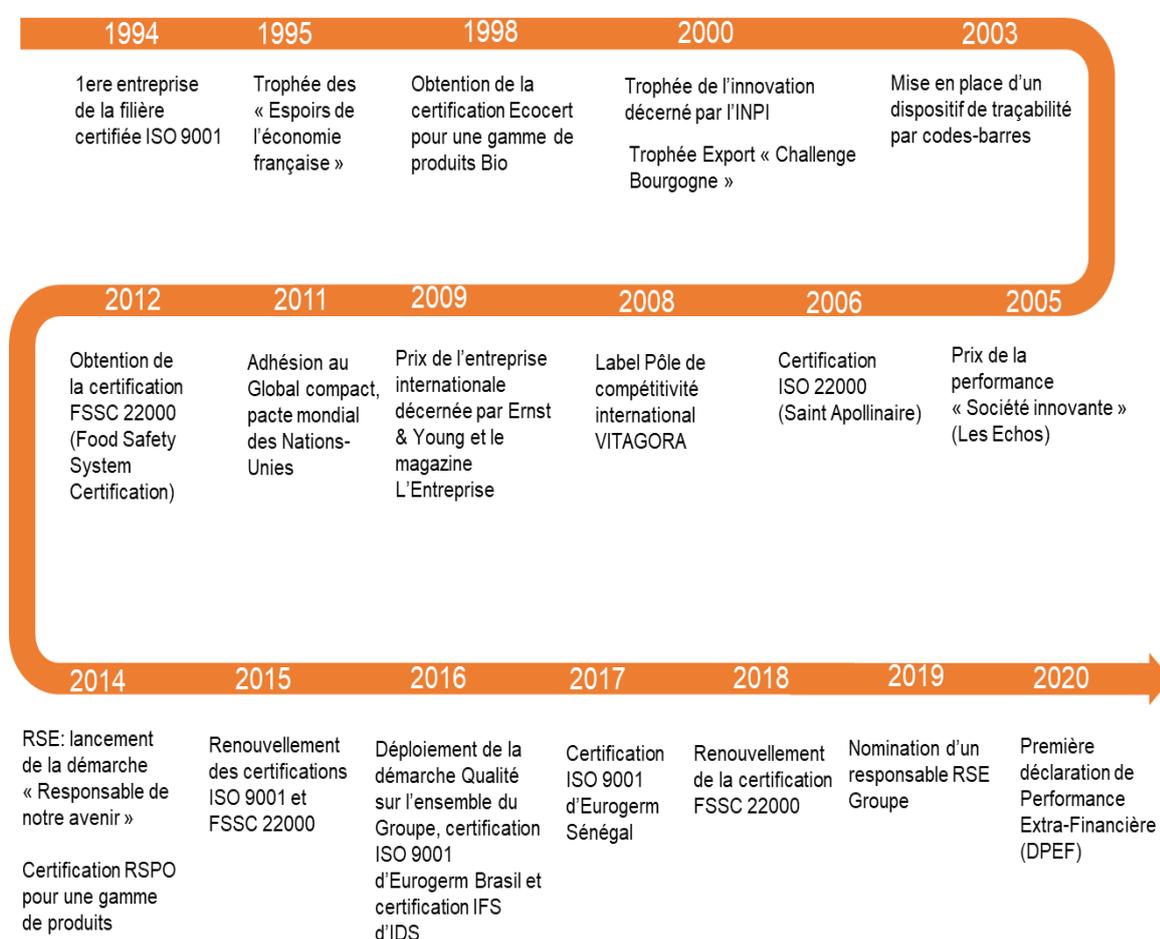


QUALITE ET RSE : UNE DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE

La qualité est au cœur des préoccupations des consommateurs. Eurogerm répond à cet enjeu majeur en imposant à l'ensemble de ses filiales la démarche qualité la plus stricte.

Le Groupe a immédiatement satisfait aux normes les plus exigeantes et mis en place des actions, des outils et des processus.

Le schéma ci-dessous l'atteste : Eurogerm a obtenu rapidement les certifications indispensables à son activité.



ORGANISATION DU GROUPE

Le Groupe est structuré autour de 6 directions de marché :



Gilles BROTTIN - DIRECTION BOULANGERIE ET INGREDIENTS EUROPE

« Maintenir et développer nos parts de marché en France et en Europe. Rester au plus proche de nos clients et leur proposer des solutions à valeurs ajoutées qui soient adaptées aux attentes des consommateurs de demain. »

Olivier DUVERNOY - DIRECTION MEUNERIE FRANCE ET EUROPE

« Nous travaillons à renforcer nos positions en France et en Europe, en nous adaptant aux évolutions de la filière Blé - Farine - Pain, en consolidant nos expertises, et en élargissant notre offre produits aux nouvelles attentes des consommateurs. »



Serge MOMUS - DIRECTION AMERIQUE DU SUD ET M&A

« Les filiales d'Amérique latine ont bien résisté à la pandémie grâce à une adaptation des lignes de produits et de strictes mesures de sécurité sur nos sites de production. Nous avons renforcé nos partenariats de recherches de cibles de M&A en Europe. »



**Sébastien JOLLET – DIRECTEUR AMERIQUE DU NORD ET DIRECTEUR
TECHNIQUE AMERIQUE**

« En 2020, l'écoute de nos clients, notre réactivité et nos solutions innovantes nous ont permis de bien résister en Amérique du nord en élargissant notre portefeuille clients et de continuer notre fort développement au Brésil. »



Edouard NAVARRE - DIRECTION AFRIQUE MOYEN-ORIENT ASIE

« Pendant cette crise sanitaire, nous avons eu à cœur de cultiver par la visio et les webinaires une grande proximité avec nos clients pour continuer à les accompagner dans leurs développements. Nous avons hâte de les retrouver en 2021 dans leur fournil ! »



**Thierry RION - DIRECTION AVANT-PRODUITS DE PATISSERIE
FRANCE ET EUROPE**

« Malgré un contexte difficile dans le secteur de la pâtisserie dû à la crise sanitaire, nous avons résisté grâce à une offre produit adaptée aux demandes actuelles du marché. L'élargissement de notre offre produit va aussi nous permettre de rebondir en 2021. »



FAIT MARQUANT DE L'EXERCICE 2020

COVID 19 :

La crise sanitaire, conjoncturelle a nécessité de porter prioritairement attention à la santé et à la sécurité des salariés.

Par conséquent, le Groupe a pris toutes les dispositions nécessaires afin de poursuivre son activité et préserver les emplois.

Il reste difficile de quantifier précisément l'impact de la pandémie sur l'activité du groupe au cours de l'exercice.

Toutefois, les principaux impacts relevés sont les suivants :

- Un ralentissement de l'activité enregistré sur certaines zones géographiques et sur certains secteurs d'activité notamment lié aux mesures de confinement et à leurs conséquences sur les débouchés en RHF (Restauration Hors Foyer),
- Economie de certains coûts, notamment liés à la prospection commerciale et à la main d'œuvre temporaire.

La structure financière du groupe est solide. Le groupe a obtenu des suspensions pour 6 mois des principales échéances bancaires à moyen terme ainsi que des loyers de crédit-bail immobilier.

FAITS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

REALISATION DE L'ACQUISITION PAR NOVAGERM D'UN BLOC MAJORITAIRE AU CAPITAL D'EUROGERM

Le marché a été informé le 29 avril 2021 de l'acquisition par Novagerm de 63,81% du capital d'Eurogerm. Ce changement de contrôle s'inscrit dans le cadre d'une opération de LMBO. Novagerm est une société créée pour les besoins de l'opération, contrôlée à hauteur de 62,87% sur une base non diluée et de 62,97% sur une base totalement diluée, par des véhicules d'investissements gérés par Naxicap Partners.

Une offre publique d'achat simplifiée (OPAS) au prix unitaire identique à celui offert par Novagerm, soit 47,97 € par action, a été déposée le 11 juin 2021, conformément au règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »).

En conséquence du changement de contrôle intervenu le 29 avril 2021, Monsieur Benoît Huvet a quitté ses fonctions de directeur général délégué d'Eurogerm et la composition du conseil d'administration d'Eurogerm a été modifiée afin de tenir compte de la nouvelle configuration de son actionariat. Ce dernier est désormais composé de neuf membres au total, dont cinq nouveaux administrateurs.

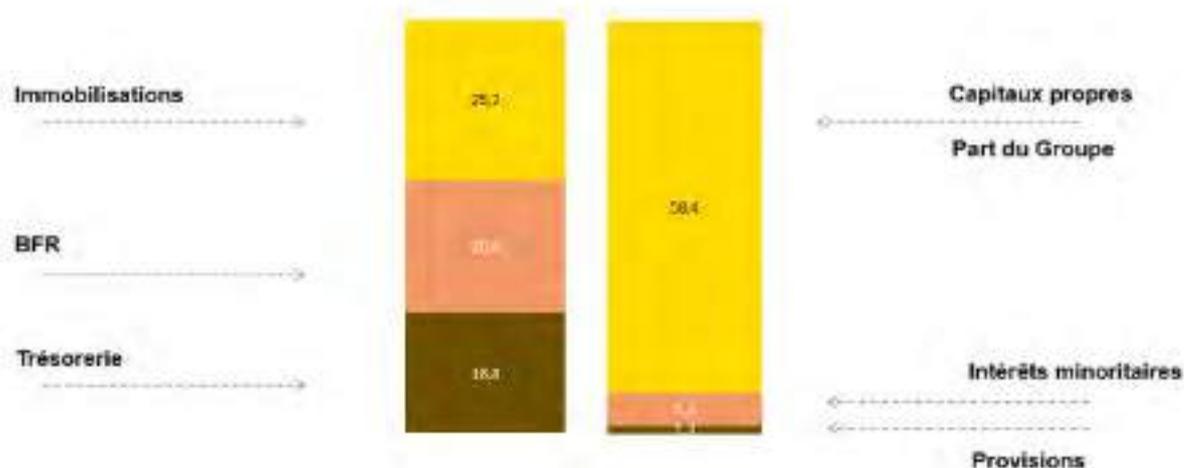
CHIFFRES CLES DE L'EXERCICE 2020

Compte de résultat consolidé simplifié de l'exercice clos au 31 décembre 2020

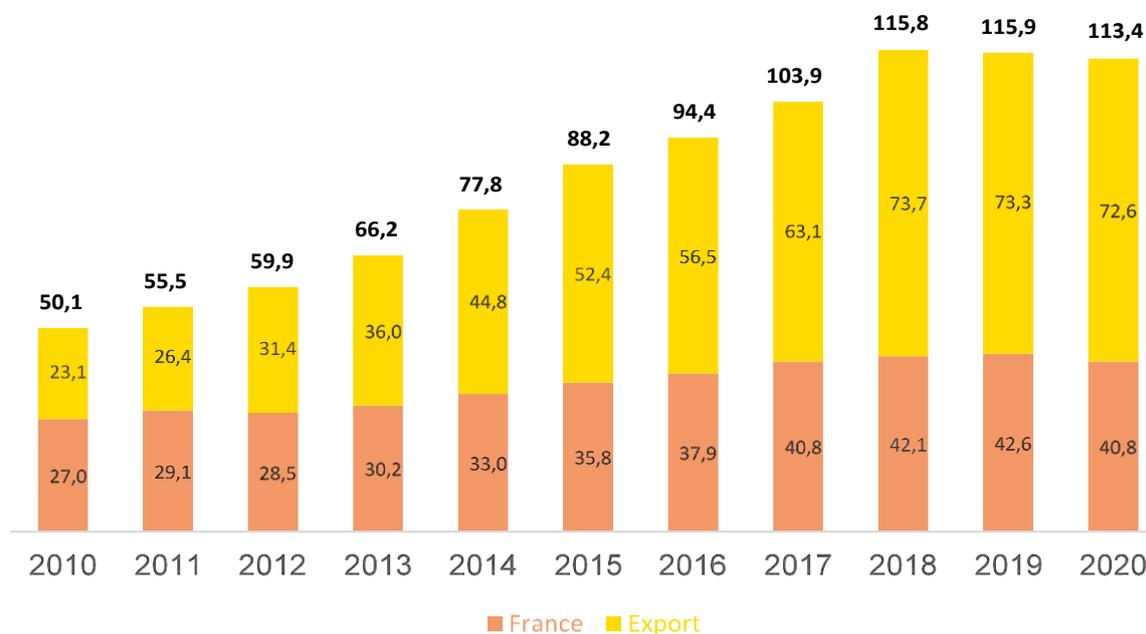
Millions d'euros	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	Variation
Chiffre d'affaires	113,4	115,9	-2,2%
EBITDA*	11,9	11,8	+1,2%
<i>En % du CA</i>	10,5%	10,2%	
Résultat d'exploitation	9,4	9,0	+4,4%
<i>En % du CA</i>	8,3%	7,8%	
Résultat courant	8,7	9,1	-5,1%
<i>En % du CA</i>	7,7%	7,9%	
Résultat net part du Groupe	5,4	7,0	-22,5%
<i>En % du CA</i>	4,8%	6,0%	

(*) EBITDA = résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements

Bilan consolidé simplifié de l'exercice clos au 31 décembre 2020 (M€)



Évolution du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice clos au 31 décembre 2020 (M€)



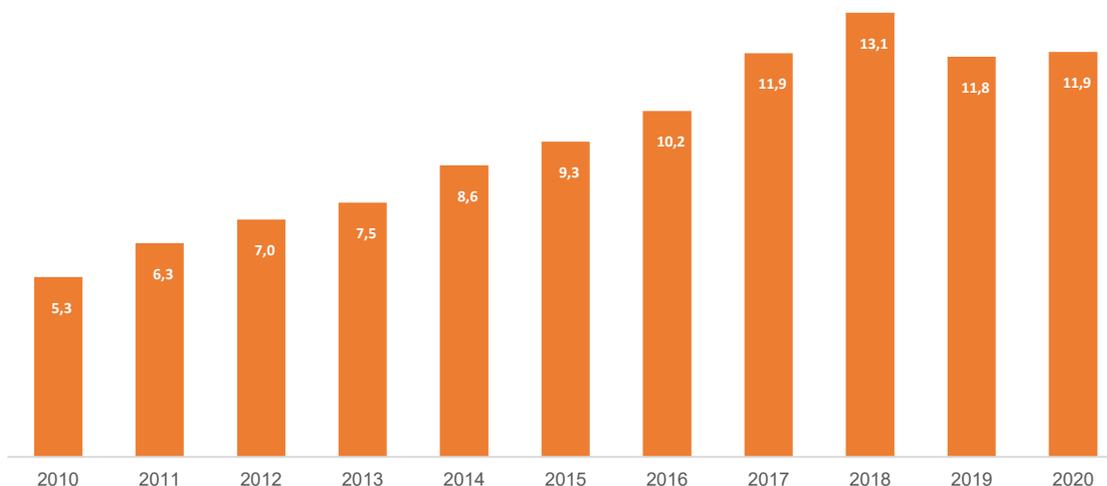
Le chiffre d'affaires annuel ressort à 113,4 M€ en repli de -2,2%, mais à périmètre et taux de change constants le chiffre d'affaires est en croissance de +4,3% grâce au rebond d'activité enregistré au second semestre tel qu'anticipé.

En France, l'activité annuelle enregistre un recul de -4,3% en données publiées. A périmètre constant, l'activité s'avère stable (-0,1%) et ce malgré les mesures de restrictions sanitaires successives.

A l'international, l'activité ressort en léger repli (-0,9%) compte tenu de l'effet très défavorable du change sur le second semestre. Sur l'exercice, la part des ventes à l'international continue de croître (64,0% contre 63,2% en 2019) en ligne avec la stratégie d'internationalisation d'Eurogerm, sous l'effet notamment d'une demande croissante au Brésil et en Afrique.

Alors que les correcteurs de meunerie ressortent en retrait (-3,1%), les ventes de produits d'améliorants de panification demeurent stables sur l'exercice (+0,3%). A périmètre constant les ventes d'ingrédients, concepts, avant-produits de pâtisserie et divers sont également stables (+0,1%).

Évolution de l'EBITDA (M€)



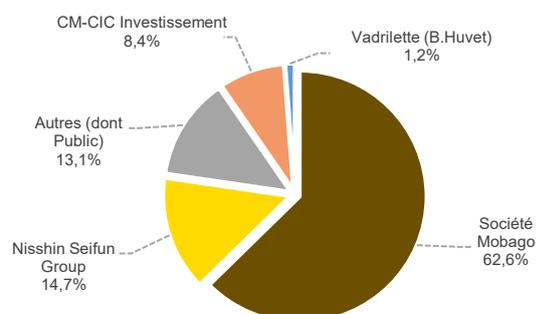
Le maintien d'une gestion prudente amorcée dès le premier semestre avec le déploiement de mesures d'économies (contrôle des coûts, diminution de certains postes de dépenses, etc.) permet à Eurogerm de clôturer l'exercice avec une rentabilité opérationnelle en progression.

Au 31 décembre 2020, l'EBITDA et le résultat d'exploitation affichent une croissance respectivement de +1,2% à 11,9 M€ (10,5% des ventes) et de + 4,4% à 9,4 M€ (8,3% des ventes).

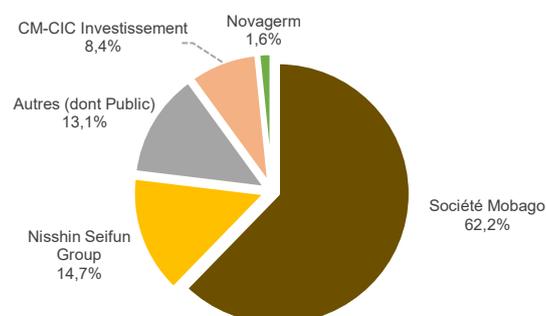
Le résultat net part du Groupe s'établit à 5,4 M€ après la prise en compte de pertes nettes de change importantes et du résultat exceptionnel qui en 2019 avait bénéficié du profit dégagé lors de la cession de la filiale IDS.

ACTIONNARIAT ET REPERES BOURSIERS

Répartition du capital au 31 décembre 2020

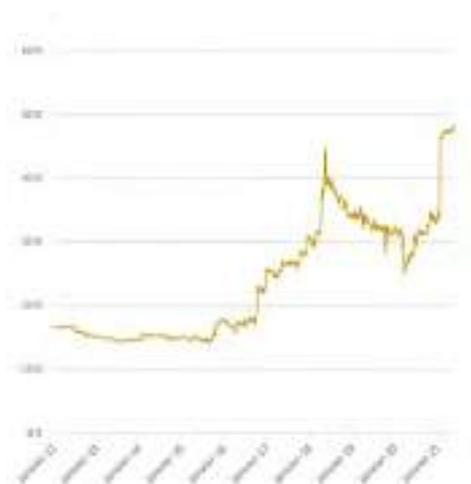


Répartition du capital au 29 avril 2021



Fiche boursière et évolution du cours de bourse

ISIN	FR0010452474
Mnémo	ALGEM
Cours (31/05/2021)	47,97 €
Plus haut (17/05/2021)	48 €
Plus bas (21/11/2008)	6,86
Capitalisation boursière (31/05/2021)	207 M €
Éligibilité PEA-PME	Oui



GOUVERNANCE

L'Assemblée générale ordinaire du 28 avril 2021 a adopté les résolutions relatives à la désignation de cinq nouveaux administrateurs, sous condition suspensive de la réalisation du changement de contrôle de la société EUROGERM au bénéfice de la société NOVAGERM. A compter de cette date, le nouveau conseil d'administration est désormais constitué de 5 administratrices et 4 administrateurs.



Jean-Philippe Girard, administrateur de la société et Président Directeur Général d'Eurogerm. Jean-Philippe Girard est également gérant de ACLG Participation. Ancien président du Comité Stratégique filière alimentaire France de l'Ania, du Sial et membre fondateur du pôle de compétitivité Vitagora et Réseau Entreprendre Bourgogne, Il préside le Comité Sully et les fonds d'investissements Steva et Rubis Capital.

Philippe Alfroid, administrateur indépendant, a été Directeur Général délégué d'Essilor international (1996-2009) après avoir exercé différentes responsabilités opérationnelles ainsi que celle de Directeur Financier. Il a été Président du conseil de Surveillance de Faiveley Transport et Président de Sperian. Il est administrateur de Gemalto.



William Untereker, administrateur au nom du Groupe Nisshin, est Directeur Général Adjoint de la division Corporate Planning de Nisshin Seifun Group Inc. à Tokyo et Directeur Juridique et des Affaires publiques de la Miller Milling Cie aux Etats-Unis. Il est diplômé du Swarthmore College en 2000 et obtient un doctorat en droit de l'Université de Washington à St. Louis, États-Unis, en 2007.

Géraldine Salomon Chapelle, administrateur au nom d'UNIGRAINS. Directrice d'Investissements chez Unigrains, où elle gère depuis 2015, une dizaine de participations dans des sociétés spécialisées dans l'agroalimentaire et l'agro-industrie. Elle possède une expérience de 14 ans au sein de BNP Paribas, notamment en coverage à Paris puis à Milan et en financements structurés sur le segment des MidCaps françaises. Elle est Ingénieur des Ponts et Chaussées (2001).



Eric Aveillan, administrateur au nom de Naxicap Partners, est Président du Directoire de Naxicap Partners. Issu de Sciences Po, il a d'abord eu une expérience de 6 ans dans l'Inspection Générale avant de prendre la direction de Naxicap Partners en 2004. Il exerce des mandats, notamment chez Emerige, Hohn, Softway, Texacorp et Emera.

Angèle Faugier, administrateur, est diplômée d'un DESS Ingénierie Financière et est membre du Directoire de Naxicap Partners, avec 24 ans d'expérience dans le Private Equity. Elle dirige le bureau lyonnais. Elle exerce d'autres mandats, notamment dans les sociétés suivantes : Siblu, European Cargo Services, Shark, Focal, Teufel Audio Holding et H4A.



Caroline Lachaud, administrateur, est diplômée de Sciences Po Paris et a rejoint l'équipe lyonnaise de Naxicap Partners en 2015 en tant que Directeur après une première expérience en audit puis en Transaction Services. Elle exerce également d'autres mandats, notamment dans les sociétés suivantes : Siblu, European Cargo Services et Sogelink.

Virginie Lambert, administrateur, est diplômée d'une MSG Finance Fiscalité et d'un DESS Ingénierie Financière. Directeur de Naxicap Partners au bureau de Lyon, elle est dotée d'une expérience de 21 ans dans le Private Equity. Elle exerce d'autres mandats d'administrateur, notamment de Garella Holding, Brasseries Bocuse et Cuisines Aviva.



Marine Bussienne, administrateur, est diplômée Grande Ecole et MSc Finance. Elle a une expérience de 6 ans dans le Private Equity et a rejoint Naxicap Partners en 2019. Elle exerce d'autres mandats d'administrateur, notamment de Piece of Cake.



Rapport de gestion

EUROGERM

Société anonyme à conseil d'administration
au capital social de 431 502,10 euros
Siège social : 2, rue du Champ Doré
Parc d'Activité du Bois Guillaume 21850 Saint Apollinaire
RCS Dijon B 349 927 012

ASSEMBLEE GENERALE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Chers Actionnaires,

En application des statuts de la société Eurogerm (« **Société** ») et des dispositions du Code de commerce, le présent rapport de gestion a pour objet de rendre compte de l'activité de la Société et de ses filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de soumettre à l'approbation des actionnaires les comptes annuels et consolidés dudit exercice.

Le présent rapport contient également la déclaration de performance extra-financière établie en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, ainsi que le rapport sur le gouvernement d'entreprise (article L. 225-37 du code de commerce).

Les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur seront tenus à votre disposition dans les délais impartis, en ce inclus le projet de texte des résolutions qui seront soumises aux actionnaires.

I) SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE – ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

1. Faits marquants de l'exercice :

COVID 19 :

La crise sanitaire a nécessité de porter prioritairement attention à la santé et à la sécurité de tous les salariés.

Par conséquent, le Groupe a pris toutes les dispositions nécessaires afin de poursuivre son activité et préserver les emplois.

Il reste difficile de quantifier précisément l'impact de la pandémie sur l'activité du groupe au cours de l'exercice.

Toutefois, les principaux impacts relevés sont les suivants :

- Un ralentissement de l'activité enregistré sur certaines zones géographiques et sur certains secteurs d'activité notamment liée aux mesures de confinement et à leur impact sur les débouchés en Restauration Hors Foyer (RHF),
- Economie de certains coûts (notamment liés à la prospection commerciale, à l'annulation des salons et à la main d'œuvre temporaire) inscrits en résultat d'exploitation.

La structure financière du groupe est solide. Le Groupe a obtenu la suspension pour 6 mois de certaines des principales échéances bancaires à moyen terme ainsi que des loyers de crédit-bail immobilier. Ces reports représentent un décalage de remboursements (part capital) de 1,4 M€ au titre de l'exercice 2020.

2. Activité du Groupe :

Le groupe Eurogerm (le « **Groupe** ») est spécialisé dans la recherche, le développement, le mélange et la commercialisation d'ingrédients céréaliers, d'auxiliaires technologiques et d'améliorants et d'avant-produits de pâtisserie destinés aux producteurs et utilisateurs de farines et céréales techniques qui sont principalement les meuniers, les boulangers industriels et les industries alimentaires en France, en Europe et à l'international.

Le chiffre d'affaires annuel s'établit à 113,4 M€, contre 115,9 M€ en 2019.

Le chiffre d'affaires, fortement impacté par une évolution défavorable des taux de change, s'inscrit en recul de -2,2% à 113,4 millions d'euros au titre de l'exercice 2020. A taux de change et périmètre constants (hors contribution de son ancienne filiale IDS Solutions Conditionnement cédée en octobre 2019), le chiffre d'affaires est en progression de +4,3%. Cette dynamique atteste de la résilience du modèle du groupe dans un contexte conjoncturel difficile.

La répartition du chiffre d'affaires par grandes familles de produits et par zones géographiques est la suivante :

En milliers d'euros	Chiffre d'affaires		
	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Améliorants de panification et pré-mix (secteur boulangerie industrielle)	42 607	42 475	+0,3%
Correcteurs de meunerie et pré-mix (secteur meunerie)	17 462	18 013	-3,1%
Ingrédients, concepts, avant-produits de pâtisserie et divers	53 323	55 428	-3,8%
Total	113 392	115 916	-2,2%
<i>Dont France</i>	<i>40 797</i>	<i>42 648</i>	<i>-4,3%</i>
<i>Dont Export</i>	<i>72 595</i>	<i>73 269</i>	<i>-0.9%</i>
% France	36,0%	36,8%	
% Export	64,0%	63,2%	

3. Résultats et autres indicateurs consolidés :

Compte de résultat consolidé et ratios de rentabilité :

Les chiffres clés du compte de résultat consolidé de l'exercice écoulé, ainsi que les principaux ratios de rentabilité sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Chiffre d'affaires	113 392	115 916	-2,2%
EBITDA*	11 946	11 799	+1,2%
<i>% de chiffre d'affaires</i>	<i>10,5%</i>	<i>10,2%</i>	
Résultat d'exploitation	9 415	9 019	+4,4%
<i>% de chiffre d'affaires</i>	<i>8,3%</i>	<i>7,8%</i>	
Résultat net des entreprises intégrées**	5 927	7 468	-20,6%
<i>% de chiffre d'affaires</i>	<i>5,2%</i>	<i>6,4%</i>	
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0	
Amortissements / Dépréciations des écarts d'acquisition	0	0	
Résultat net part du groupe	5 392	6 954	-22,5%
<i>% de résultat net part du groupe / CA</i>	<i>4,8%</i>	<i>6,0%</i>	

* EBITDA = résultat d'exploitation avant amortissements

** Résultat net avant amortissement et dépréciations des écarts d'acquisition (goodwill) et quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence.

Malgré un chiffre d'affaires en léger recul, la rentabilité d'exploitation progresse et l'EBITDA atteint 11,9 M€ contre 11,8 M€ en 2019 grâce à la poursuite de la prise de parts de marché et les mesures déployées pour neutraliser les effets de la pandémie sur l'activité (mise en sécurité de la production, mesures de contrôles et de baisse des coûts). Le résultat d'exploitation atteint 9,4 M€, contre 9,0 M€ en 2019.

Compte tenu de ces éléments, d'un résultat financier déficitaire (impact défavorable des taux de change) et d'un résultat exceptionnel en baisse (coûts exceptionnels liés la mise en œuvre de la Vendeur Due Diligence (VDD) et à la Data Room, dans le cadre de l'évolution capitalistique d'Eurogerm alors qu'une plus-value de 0,9 M€ avait été dégagée en 2019 suite à la cession IDS), le résultat net part du groupe s'établit à près de 5,4 M€ au 31 décembre 2020, représentant 4,8% du chiffre d'affaires.

Pour rappel, la société IDS Solutions Conditionnement a été cédée en octobre 2019 et avait contribué aux résultats de l'exercice 2019 de la manière suivante :

- Chiffre d'affaires : 2,1 M€,
- EBITDA : 0,3 M€,
- Résultat net : +0,1 M€.

Situation financière du Groupe :

Principaux agrégats bilanciaux :

L'endettement à moyen et long terme du Groupe se réduit avec les remboursements effectués (1,4 M€) et le faible montant de nouveaux emprunts (0,8 M€). La structure financière du Groupe est solide avec une trésorerie nette globale de 19,1 M€.

Au 31 décembre 2020, les capitaux propres part du groupe (58,4 millions d'euros) représentent 63% du total du bilan.

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Actif immobilisé	25 191	27 917
Capitaux propres (part du groupe)	58 445	56 255
Intérêts minoritaires	5 229	5 361
Emprunts et dettes financières (1)	9 542	10 169
Disponibilités et valeurs mobilières (2)	28 373	24 464
Trésorerie nette (2)-(1)	18 831	14 295
Trésorerie à moyen terme (3)	241	376
Trésorerie nette totale (2)-(1)+(3)	19 072	14 671

Flux de trésorerie :

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Flux de trésorerie liés à l'activité	7 712	6 014
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-1 169	-160
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-1 893	-4 398
Variation de trésorerie brute CT	+3 910	+1 643

Les flux de trésorerie liés à l'activité atteignent 7,7 M€ notamment grâce à une capacité d'autofinancement de 8,6 M€.

L'amélioration de la trésorerie résulte également des moindres décaissements sur les opérations de financement (diminution des dividendes distribués et report de 6 mois des principales échéances des emprunts bancaires accordé dans le cadre de la crise sanitaire).

Investissements réalisés par le Groupe :

En 2020, le Groupe a réalisé des investissements à hauteur de 1,2 M€ essentiellement orientés en faveur de ses outils de production.

Progrès réalisés et difficultés rencontrées :

Dans le contexte de crise sanitaire, l'activité du Groupe Eurogerm a bien résisté, attestant de la résilience du modèle économique du groupe.

Malgré une certaine paralysie de l'activité du fait des mesures de restrictions sanitaires, l'activité a bien résisté en France et a bénéficié de la bonne implantation internationale du Groupe. Ainsi, le groupe a poursuivi sa croissance, notamment au Brésil et en Afrique.

Le Groupe Eurogerm maintient sa forte innovation produits et poursuit le développement de services à valeur ajoutée pour ses clients.

Le Groupe Eurogerm est concerné par un sinistre qualité portant sur le sésame. En effet, les autorités sanitaires françaises ont été informées de la circulation de lots de graines de sésame en provenance d'Inde, présentant une teneur d'oxyde d'éthylène supérieure à la limite maximum réglementaire. A la suite de cette alerte, des mesures de retrait et de rappel de produits, identifiés comme à risque, ont été déployées au niveau européen auprès de nombreux acteurs de l'agro-alimentaire, dont le Groupe Eurogerm.

Dès la prise de connaissance de cette alerte, Eurogerm a pris les mesures de prévention nécessaires, informé ses clients concernés et, après identification des lots suspects, déployé une procédure de rappel de ces derniers en s'appuyant sur son système de traçabilité.

Dans le cadre de la constitution de son dossier d'assurance et d'éventuels recours à l'encontre du fournisseur concerné, les enjeux financiers au titre de ce litige sont à ce jour évalués à 1,4 M€ sachant que des expertises contradictoires sont toujours en cours.

Le Groupe Eurogerm estime que ce montant sera couvert par son contrat d'assurance Responsabilité Civile et par les démarches entamées avec le fournisseur ; et que le reste à la charge pour la société ne devrait pas être significatif.

Principaux risques et incertitudes :

Les principaux risques et incertitudes auxquels est confronté notre Groupe sont les suivants :

- crise sanitaire mondiale liée au Covid 19 et ses effets indirects, pour laquelle il est apporté de plus amples informations dans le paragraphe I) du présent rapport ;
- concentration des intervenants sur les secteurs de la meunerie et de la panification ;
- volatilité du prix des matières premières ;
- évolution de la parité euro/dollar ;
- risques liés aux hommes et aux savoir-faire du groupe ;
- risques liés aux produits et à la sécurité alimentaire ;
- risques pays (politico-géographiques) ;
- risque lié à la réglementation applicable aux industries alimentaires (traçabilité...).

Le Groupe, à travers la Société, a mis en place un système de management des risques afin de prévenir et réduire l'ensemble de ceux auxquels il est confronté.

Par ailleurs, le Groupe estime ne pas être soumis à un risque de taux d'intérêt significatif (très faible sensibilité à la variation de taux de l'endettement financier), ni à un quelconque risque de liquidité au regard de sa trésorerie nette.

Enfin, le risque de change auquel le Groupe est confronté porte notamment sur les ventes du groupe réalisées en USD, MXN et BRL. Ces ventes représentent respectivement environ 11%, 12% et 7% du chiffre d'affaires consolidé 2020.

II) EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

Outre les impacts de la crise sanitaire qui vont perdurer sur le nouvel exercice, ci-après sont décrits les événements significatifs intervenus depuis la clôture :

1) Evolution capitalistique du Groupe Eurogerm

Communiqué du 18 janvier 2021

Eurogerm a informé le marché le 18 janvier 2021 du fait que Monsieur Jean-Philippe Girard et les sociétés ACG et Unigrains (les « **Cédants** »), détenteurs, indirectement via la société Mobago, de 62,23% des actions d'Eurogerm (et directement de 14.560 actions Eurogerm, s'agissant d'ACG, et de 100 actions s'agissant de Monsieur Jean-Philippe Girard) (les « **Participations** » ou le « **Bloc de Contrôle** ») sont, par suite d'un processus de cession concurrentiel, entrés en négociations exclusives avec Naxicap Partners (« **Naxicap** ») en vue de l'éventuel transfert par les Cédants de leurs Participations à une société de reprise (« **Novagerm** ») qui serait créée à cet effet et contrôlée par des fonds gérés par Naxicap (les « **Fonds Naxicap** »).

Ces négociations exclusives résultent notamment d'une promesse d'achat (la « **Promesse** ») consentie par Naxicap aux Cédants, laquelle pouvait être levée à l'issue de la consultation du comité social et économique d'Eurogerm (« **CSE** »).

Le transfert du Bloc de Contrôle serait réalisé sur la base d'un prix par action Eurogerm de 47,97€ (le « **Prix** »), faisant ressortir une valorisation de 207.000.000 d'euros pour 100% des titres de cette société et représentant une prime de 42,77% par rapport au dernier cours de clôture (le 15 janvier 2021) et de 41,77% par rapport au cours de clôture moyen pondéré par les volumes quotidiens des 60 derniers jours de bourse.

Il a été rappelé que la réalisation du transfert du Bloc de Contrôle serait subordonnée :

- à la conclusion entre Novagerm, d'une part, et un ou plusieurs actionnaires d'Eurogerm (autre que les Cédants) (les « **Promettants** »), d'autre part, de promesses croisées d'achat et de cession et/ou d'apport portant au total sur au moins 13% du capital social d'Eurogerm (les « **Actions sous Promesses** »), qui seraient exerçables à l'issue de la période d'offre et aux termes desquelles Novagerm se verrait transférer l'intégralité des Actions sous Promesses (les « **Promesses** »).
- à la mise à disposition des financements bancaires (sans condition suspensive réglementaire).

Il a en outre été précisé les points suivants :

- Le transfert du Bloc de Contrôle serait réalisé par cessions et apports des Participations à Novagerm, dans des proportions et conditions qui restent à définir. En conséquence, à l'issue de la réalisation de la Cession des Blocs de Contrôle et de l'exercice des Promesses (ci-après ensemble l'« **Opération** »), certains Cédants ainsi que certains Promettants pourraient être amenés à détenir des participations minoritaires dans Novagerm, aux côtés des Fonds Naxicap lesquels Fonds Naxicap détiendront ensemble plus de 50% du capital et des droits de vote de Novagerm.
- Plusieurs managers d'Eurogerm seraient également appelés à détenir une participation minoritaire dans Novagerm dans le cadre de la présente opération de LMBO.
- Monsieur Jean-Philippe GIRARD, actuel président directeur général d'Eurogerm, serait amené à accompagner Eurogerm pendant une période intérimaire de maximum vingt-quatre mois tandis que Monsieur Benoît Huvet s'est engagé, d'un commun accord avec les parties et sous condition de la réalisation définitive de l'Opération, à quitter ses fonctions de directeur général délégué d'Eurogerm et à céder concomitamment à la cession du Bloc de Contrôle l'intégralité de ses titres dans Eurogerm représentant 1,23% de son capital.
- Conformément à la réglementation applicable, en cas de réalisation du transfert du Bloc de Contrôle, Novagerm devra déposer une offre publique d'achat simplifiée à titre obligatoire (l'« **OPAS** ») portant sur le solde des titres Eurogerm au même Prix que celui versé aux Cédants. La réalisation de l'offre publique est soumise à la déclaration de conformité de l'AMF. Dans l'hypothèse où les seuils de 90% en capital et droits de vote seraient franchis à l'issue de l'OPAS, Novagerm solliciterait la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire d'Eurogerm.
- Le Cabinet Crowe AHF a été désigné en qualité d'expert indépendant.
- La conclusion d'accords définitifs relatifs au transfert du Bloc de Contrôle est soumise à la consultation préalable du CSE d'Eurogerm, la réalisation de l'opération n'étant, quant à elle, soumise à aucune condition suspensive de nature réglementaire.
- Le dépôt de l'OPAS devrait intervenir au plus tard au cours du 1^{er} semestre 2021.

Communiqué du 11 février 2021

A la suite de l'annonce, le 18 janvier 2021, de l'entrée en négociations exclusives des Cédants avec Naxicap en vue de l'acquisition par Novagerm du Bloc de Contrôle, le marché a été informé des aspects suivants dans le cadre de l'Opération :

- Le CSE de la Société a été consulté et a rendu unanimement un avis favorable concernant ce projet de cession de contrôle.
- Le 5 février 2021, les Cédants ont exercé la promesse d'achat qui leur a été consentie par Naxicap et les accords définitifs relatifs à la cession hors marché et à l'apport de leurs Participations à un prix de 47,97€ ont été signés le 10 février 2021 entre les Cédants et Novagerm, étant précisé que le communiqué du 11 février a en outre rappelé diverses caractéristiques de l'Opération mentionnées dans le communiqué précédent.

Communiqué du 4 mars 2021

Le marché a été informé que le 3 mars 2021, Novagerm et la société Nisshin Seifun Group Inc. (« **Nisshin** »), représentée au conseil d'administration d'Eurogerm et détentrice d'un total de 634.580 actions Eurogerm représentant 14,71 % du capital d'Eurogerm (le « **Bloc Nisshin** »), ont conclu une convention portant transfert a posteriori de la clôture de la période d'offre, au bénéfice de Novagerm de l'intégralité du Bloc Nisshin par cession et/ou apport sous réserve de la réalisation des principales conditions suspensives suivantes :

- (i) purge de la procédure d'autorisation préalable des investissements étrangers en France visée au Code monétaire et financier ;
- (ii) remise d'une attestation d'équité par Crowe HAF (expert indépendant nommé dans le cadre de l'OPAS que Novagerm devra, conformément à la réglementation applicable, mettre en œuvre par suite de la réalisation de la cession du Bloc de Contrôle), concluant au caractère équitable de l'OPAS au prix de 47,97 € par action Eurogerm ;
- (iii) réalisation définitive de la cession du Bloc de Contrôle sur la base d'un prix par action Eurogerm de 47,97 €.

Il a également été précisé dans le communiqué que par suite de la réalisation de la cession et/ou de l'apport à Novagerm du Bloc de Contrôle et du Bloc Nisshin :

- les Cédants et Nisshin pourraient être amenés à détenir une participation minoritaire dans le capital de Novagerm ;
- les fonds gérés par Naxicap détiendront ensemble plus de 50 % du capital et des droits de vote de Novagerm.

Enfin et autant que de besoin, il a été rappelé au marché que, si la cession de contrôle d'Eurogerm devait être réalisée, il n'y aurait pas lieu au versement par Eurogerm d'un dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, comme usuellement dans les opérations de LBO pour la première année du prêt senior.

Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 28 avril 2021

Une assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société a été convoquée pour le 28 avril 2021, en vue :

- A titre ordinaire, la nomination de 5 nouveaux administrateurs, sous condition suspensive de la réalisation du changement de contrôle de la Société au bénéfice de la société Novagerm (au plus tard le 30 juin 2021), à savoir la société Naxicap Partners, Mme Caroline Lachaud, Mme Angèle Faugier, Mme Virginie Lambert, et Mme Marine Bussienne :

Les nouveaux administrateurs seraient désignés pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et se tenant au cours de l'année 2024

- A titre extraordinaire, la modification de l'article 15 des statuts, afin de repousser la date limite d'âge des administrateurs à 80 ans

Cette assemblée générale s'inscrit dans le contexte du projet de cession du Bloc de Contrôle aux termes duquel Novagerm serait amenée à détenir le contrôle de la Société, Novagerm étant elle-même contrôlée par des véhicules gérés par Naxicap. Il est ainsi proposé la nomination de cinq nouveaux administrateurs dont l'identité a été communiquée par Naxicap.

2) Levée d'option du contrat de crédit-bail immobilier du bâtiment d'exploitation de Saint Apollinaire :

Conformément aux stipulations du contrat de crédit-bail en date du 8 janvier 2001 et de ses avenants, portant sur l'immeuble à usage industriel, de bureaux et d'entrepôts, sis à Saint Apollinaire, 2 Rue Champ Doré, la société a levé l'option de la promesse de vente dudit contrat en date du 26 février 2021.

La levée d'option s'est faite moyennant le prix de 2,58 €. Les impacts financiers de ce rachat restent inférieurs à 100 K€ (frais d'acquisition).

III) ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les matières premières, ingrédients et produits futurs sont identifiés et développés et/ou sélectionnés par une équipe de chercheurs et techniciens d'application de la Société.

Des collaborations scientifiques avec des universités ou centres de recherche sont entreprises afin d'élargir le champ d'expertise sur l'ensemble de la filière de l'agronomie à la boulangerie artisanale ou industrielle, en passant par la formation.

Dans le cadre de son activité de recherche et développement, la Société est un des partenaires clé du pôle de compétitivité VITAGORA, centré sur les axes Goût/Nutrition/Santé.

Le montant des frais de Recherche et Développement fait l'objet d'une comptabilisation en charges et représente au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 près de 0,6M€.

IV) EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

Les perspectives d'activité et les investissements mis en place devraient permettre de renouer avec la croissance notamment sur la zone des Amériques, avec un regain d'activité sur les Etats-Unis et une amélioration du taux de change sur le Mexique et le Brésil.

Le Groupe se montre toutefois très attentif à l'évolution de la situation sanitaire mondiale.

La Société envisage la refonte de son système d'information à compter du 2^{ème} semestre 2021.

Il est en outre rappelé qu'une opération d'évolution capitalistique au niveau d'Eurogerm est en cours, ainsi que cela est mentionné au II) ci-avant.

V) PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Non applicable.

VI) FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les filiales et participations sont présentées aux paragraphes VII et XIII.

- **Filiales françaises**

L'activité des avant-produits de pâtisserie/traiteur de CREALIM a connu un recul de son activité lié au confinement et à la fermeture des restaurants.

Le concept TARTIN'ART a également vu son activité diminuer en raison de la crise sanitaire.

- **Filiales étrangères**

Les évolutions des différentes zones d'activité internationales sur l'année 2020 sont les suivantes :

- En Afrique, les filiales ont fait face à une hausse d'activité, à l'exception du Maroc.
- En Amérique, les filiales ont connu une baisse de leur activité liée à la fois au contexte sanitaire, et à l'effet défavorable du change ; à l'exception de la filiale au Brésil.

- Les filiales européennes ont vu leur activité se maintenir, sauf la filiale italienne en baisse.

L'activité et les résultats des filiales et participations sont résumés dans le tableau annexé (**Annexe B**).

Dans le cadre des dispositions de l'article L 232-1-II du Code de Commerce, il est précisé que Eurogerm SA détient un bureau de représentation au Liban, étant précisé qu'une filiale de commercialisation a été créée en 2018 dans ce pays.

Prises de participation ou de contrôle :

Néant

VII) SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que notre Société contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de Commerce les sociétés suivantes :

	Pays d'origine	Pourcentage de contrôle
<u>- filiales étrangères de production et de commercialisation</u>		
EUROGERM SENEGAL	Sénégal	51 %
EUROGERM ANDINA	Pérou	70 %
EUROGERM MEXICO	Mexique	100 %
ESTRATEGIA EN ALIMENTOS	Mexique	100 %
EUROGERM MAROC	Maroc	65 %
EUROGERM IBERIA	Espagne	100 %
EUROGERM BRESIL	Brésil	80 %
EUROGERM USA	Etats-Unis	100 %
PROBLEND EUROGERM	Etats-Unis	100 %
EUROGERM SOUTH AFRICA	Afrique Sud	50 %
EUROGERM ITALY	Italie	95 %
EUROGERM GMBH	Allemagne	95 %
EUROGERM COLOMBIA	Colombie	66,7 %
EUROGERM MIDDLE EAST	Liban	70 %
<u>- autres filiales</u>		
CREALIM SOLUTIONS SAVEUR	France	87,5 %
TARTIN'ART HOLDING	France	100 %
TARTIN ART Dijon	France	100 %
TARTIN'ART Paris	France	100 %
MOULIN NEUF	France	36,2 %

VIII) REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE

Pour répondre à l'obligation faite par la loi de mentionner l'identité des personnes physiques ou morales possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital social, nous vous informons qu'au 31 décembre 2020, la répartition du capital et des droits de vote de la société était la suivante :

	Situation au 31 décembre 2020				Situation au 31 décembre 2019			
	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% droits de vote
Société Mobago	2 685 621	5 371 242	62.24	65.47	2 685 621	5 371 242	62.24	65.47
Nisshin Seifun Group	634 580	1 269 160	14.71	15.47	634 580	1 269 160	14.71	15.47
CM-CIC Investissement	360 877	721 754	8.36	8.80	360 877	721 754	8.36	8.80
Autres (dont Public)	633 943	842 447	14.69	10.26	633 943	841 515	14.69	10.26
TOTAL	4 315 021	8 204 603	100,00	100,00	4 315 021	8 201 246	100,00	100,00

Nous devons vous rendre compte des opérations d'achat et de vente par la Société de ses propres actions afin d'en réguler le cours (article L. 225-209 du Code de commerce).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité (d'un coût non significatif) :

- achat de 18 711 actions au prix moyen de 30,73 €
- vente de 14 235 actions au prix moyen de 30,87 €

Au 31 décembre 2020, la société détenait 9 478 de ses propres actions (soit 0,22% du capital) pour une valeur brute de 306 K€.

Il est rappelé que le contrat de liquidité a été suspendu suite à la publication du 18 janvier 2021 d'un projet d'Offre Publique d'Achat Simplifiée visant les actions de la Société Eurogerm et qui a marqué le début de la période de pré-offre.

IX) PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2020.

Dans le cadre du plan d'épargne entreprise, cette participation est nulle. Il est cependant à noter que la proportion connue en nominatif du capital détenue par le personnel de la Société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées s'élève à 1,18% au 31 décembre 2020, représentant 1,24% des droits de vote.

X) EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DE LA SOCIETE EUROGERM SA

DONNES EN K EURO

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	Variation par rapport au 31/12/2019	
	12 mois	12 mois	12 mois	K€	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	69 574	68 352	69 082	730	1,1%
MARGE BRUTE	26 728	26 318	27 034	716	2,7%
	38,4%	38,5%	39,1%		
AUTRES ACHATS & CHARGES EXTERNES	-9 779	-10 313	-9 502	811	-7,9%
CHARGES DE PERSONNEL	-10 755	-11 601	-11 570	31	-0,3%
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	-999	-1 266	-1 298	-32	2,5%
IMPOTS & TAXES	-1 193	-1 122	-1 198	-76	6,8%
AUTRES PRODUITS	669	633	609	-24	-3,8%
(subventions, transferts de charges)					
Autres	0	39	-305	-344	-890,9%
Résultat exploitation	4 671	2 688	3 770	1 082	40,3%
Résultat financier	1 117	1 666	125	-1 541	-92,5%
Résultat exceptionnel	-440	1 354	-498	-1 852	-136,8%
IS / PARTICIPATION	-1 127	-946	-596	350	-37,0%
RESULTAT NET	4 221	4 762	2 801	-1 961	-41,2%

Au titre des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la société EUROGERM SA :

Le chiffre d'affaires progresse de +1,1%.

La marge brute progresse de 2,7% avec une amélioration du taux de marge brute rapporté au chiffre d'affaires (38,5% à 39,1%).

L'effectif salarié moyen s'élève à 177 contre 169 au titre de l'exercice précédent.

Les charges de personnel intègrent les dépenses de travail intérimaire qui se sont élevées à 538 k euros contre 935 k euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 125 k euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 3 895 k euros contre 4 353 k euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de -498 K euros, de la participation des salariés au bénéfice de 2 k euros et de l'impôt sur les bénéfices de 594 K euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 2 801 k euros contre 4 762 k euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -41%.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 65 603 k euros contre 63 734 k euros pour l'exercice précédent, soit une variation de +3 %.

Est joint en **Annexe A** au présent rapport, le tableau des résultats des cinq derniers exercices prévu par l'article R.225-102 du Code de Commerce.

XI) ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESULTATS SOCIAUX DE LA SOCIETE EUROGERM SA

Le résultat d'exploitation 2020 de la Société se caractérise par :

- Une amélioration du chiffre d'affaires et de la marge brute ;
- Une économie de certains coûts de prospection résultant du contexte Covid (frais de salons, frais de déplacements) et également des coûts d'intérim.
- Une hausse de la masse salariale du fait d'un abondement d'intéressement accordé par la Direction.

Le résultat financier 2020 est impacté par de fortes pertes de change et ressort à l'équilibre.

Le résultat exceptionnel tient notamment compte de coûts externes engagés dans le cadre de l'évolution capitalistique en cours sur la société.

L'évolution de la situation de trésorerie a été la suivante au cours de l'exercice :

Flux de trésorerie (données en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	5 285	2 628
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-505	678
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-1 318	-2 367
Flux nets globaux de trésorerie	3 462	939

Compte tenu de l'importance de son niveau de trésorerie et de ses capitaux propres, la situation financière de la Société est saine.

Les flux de trésorerie liés à l'activité atteignent 5,3M€, évolution favorable par rapport à 2019 (+2,7 M€) qui avait subi une forte augmentation du besoin en fonds de roulement.

Les flux d'investissements demeurent à un niveau modéré du fait notamment du contexte économique et de l'absence de croissance externe.

Les dividendes versés au titre de 2019 ont été volontairement réduits de moitié dans le cadre du contexte de crise sanitaire.

De même, les flux de financement bénéficient de reports de 6 mois accordés pour les remboursements d'emprunts dans la cadre de la crise sanitaire.

XII) PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 que nous soumettons à l'approbation des actionnaires ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles utilisées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

XIII) COMPTES CONSOLIDES

Au 31 décembre 2020, le périmètre de consolidation du groupe Eurogerm comprenait les sociétés suivantes :

Nom de la société	Méthode de consolidation	% d'intérêts	% de contrôle	Pays d'activité	Siège social	N° SIREN des sociétés françaises
Eurogerm SA	Société mère	-	-	France	St-Apollinaire	349 927 012
Créalim Solutions Saveur	Intégration globale	87,50 %	87,50 %	France	St-Apollinaire	530 061 068
Eurogerm Sénégal	Intégration globale	51,00 %	51,00 %	Sénégal	Dakar	
Eurogerm Andina	Intégration globale	70,00 %	70,00 %	Pérou	Lima	
Eurogerm Mexico	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	Mexique	Mexico	
Estrategia En Alimentos	Intégration globale	67,00 %	100,00 %	Mexique	Mexico	
Eurogerm Maroc	Intégration globale	65,23 %	65,23 %	Maroc	Casablanca	
Eurogerm Ibéria	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	Espagne	Abreva (Barcelone)	
Eurogerm Brasil	Intégration globale	80,00 %	80,00 %	Brésil	Sao Paulo	
Eurogerm USA	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	USA	Andover (Massachusetts)	
Eurogerm Italy	Intégration globale	95,00 %	95,00 %	Italie	Milan	
Tartin'Art Dijon	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	France	St-Apollinaire	753 814 581
Eurogerm South Africa	Intégration proportionnelle	50,00 %	50,00 %	Afrique du Sud	Durban	
Problend-Eurogerm	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	USA	Cary	
Tartin'Art Paris	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	France	St-Apollinaire	807 785 555
Tartin'Art Holding	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	France	Dijon	805 197 365
Moulin Neuf	Intégration globale	36,2 %	36,2 %	France	Cepoy	345 388 276
Eurogerm GMBH	Intégration globale	95,00 %	95,00 %	Allemagne	Maintal	
Eurogerm Colombia	Intégration globale	59,71 %	66,7 %	Colombie	Medelin	
Eurogerm Middle East	Intégration globale	70,00 %	70,00 %	Liban	Kfarhabab	

Les principales données en matière d'activité du groupe, de résultat consolidé et de situation financière sont analysées au paragraphe I.

Sociétés non consolidées

La société suivante n'est pas consolidée en raison de l'intérêt négligeable qu'elle représente au regard de l'image fidèle.

Les principales données financières sont les suivantes (31/12/2019) :

Nom de la société	Taux de détention	Valeur nette des Titres	Capitaux Propres (avant résultat)	Résultat Net
Minoterie Taron SARL (31/12/2020)	10,00%	15 K€	214 K€	+35 K€

Nous vous demandons, conformément aux articles L.225-100 et L.233-16 du Code de Commerce, de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés.

XIV) AFFECTATION DU RESULTAT

Le projet de texte des résolutions qui sera soumis aux actionnaires dans le cadre de l'assemblée générale annuelle devant se tenir avant le 30 juin 2021 contiendra une résolution relative à l'affectation du résultat de l'exercice écoulé.

A cet égard, le marché a été informé dans le communiqué du 4 mars 2021 du fait qu'en cas de réalisation de la cession de contrôle d'Eurogerm, il n'y aurait pas lieu au versement par Eurogerm d'un dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, comme usuellement dans les opérations de LBO pour la première année du prêt senior. Dans ce cas, le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 801 304,48 euros serait affecté en totalité au poste « autres réserves ».

XV) RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement (a)		Revenus non éligibles à l'abattement (a)
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2019	992.454	0	0
31/12/2018	1.941.759	0	0
31/12/2017	1.941.759	0	0

(a) Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France sous réserve qu'elles aient exercé l'option globale pour l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu prévue au paragraphe 2 de l'article 200A du même Code. Si les personnes physiques n'ont pas opté globalement pour le barème progressif, les revenus distribués ne sont pas éligibles à l'abattement fiscal de 40%, puisque dans ce cas lesdites personnes physiques sont soumis à taxation globale forfaitaire ainsi que cela est indiqué ci-avant.

XVI) DEPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charges une somme de 55 197 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élève à 15 455 euros.

XVII) INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT CLIENTS ET FOURNISSEURS

En application de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société.

Au 31 décembre 2020, la décomposition par échéances de la balance fournisseurs et de la balance clients de la Société EUROGERM SA était la suivante :

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						73						401
Montant total des factures concernées (TTC)		135	80	4	40	258		782	400	275	1 760	3 217
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC		0,24%	0,14%	0,01%	0,07%	0,46%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC								1,10%	0,56%	0,39%	2,47%	4,51%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues						4						52
Montant total des factures exclues (TTC)					11	11					168	168
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Les délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiement sont les délais contractuels						Délais contractuels : de 30 à 120 jours (selon conditions convenues avec le client)					

XVIII) OBSERVATIONS DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Le Comité Social et Economique n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L2323-8 du Code du travail.

XIX) PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Néant.

Il est rappelé en tant que de besoin qu'il n'existe plus d'options exerçables au titre du plan autorisé par l'assemblée générale extraordinaire du 2 février 2007, et des options attribuées en application dudit plan par décision du Conseil d'Administration en date du 25 septembre 2008.

XX) CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET SITUATION DE LEURS MANDATS

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports des Commissaires aux comptes.

Aucun des mandats de Commissaires aux Comptes n'est arrivé à expiration. Nous vous rappelons à cet égard que lesdits mandats arrivent à expiration :

- S'agissant du Cabinet ECA, Co-commissaire aux comptes Titulaire, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- S'agissant de Monsieur Eric Gaboriaud, Co-commissaire aux comptes Suppléant, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- S'agissant du Cabinet S.E.C.C, Co-commissaire aux comptes Titulaire, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- S'agissant de Madame Sophie LEGROS, Co-commissaire aux comptes suppléant, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'annexe aux comptes consolidés comporte la synthèse des honoraires des commissaires aux comptes.

XXI) PRETS INTER-ENTREPRISES (ART. L.511-6 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER)

En application des dispositions des articles L.511-6 et R. 511-2-1-1 II du Code monétaire et financier, les sociétés par actions dont les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes doivent communiquer dans le rapport de gestion le montant des prêts à moins de deux ans consentis aux entreprises avec lesquelles elles entretiennent des liens économiques, tel qu'attesté par le commissaire aux comptes (régime différent des prêts intragroupes autorisés par l'article L.511-7 du Code monétaire et financier).

Aucune convention de cette nature n'est à signaler au sein de la Société au titre de l'exercice écoulé.

XXII) REVUE ANNUELLE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES DONT L'EFFET PERDURE DANS LE TEMPS

Le Conseil d'Administration du 15 avril 2021 a procédé à la revue annuelle des conventions réglementées dont l'effet perdure dans le temps. A ce titre :

- Le Conseil a examiné pour chacune des conventions autorisées au cours d'un exercice précédent et dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice ou est susceptible d'être poursuivie ou encore interviendra au cours d'exercices futurs, les règles de calcul et d'ajustement dans le temps des conditions financières qu'elle prévoit, et n'a pas eu d'observations particulières à formuler à cet égard ;
- Le Conseil n'a pas relevé d'information particulière relative à l'une ces conventions ayant généré une évolution substantielle de leur montant ou de leurs conditions financières ;
- Le Conseil n'a pas relevé de convention ne répondant plus à la qualification de convention réglementée au regard de l'évolution des circonstances.

Il est précisé qu'en cas de réalisation de l'Opération décrite au II), relative à l'évolution capitalistique du Groupe Eurogerm, les conventions réglementées conclues entre la société Eurogerm et les sociétés ACG, SCI Gimy et SCI Jullensiad, ainsi qu'avec Benoit Huvet, auraient vocation à cesser.

L'ensemble des conventions règlementées à approuver par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires sera relaté dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

XXIII) RESOLUTIONS SOUMISES AUX ACTIONNAIRES

Les résolutions soumises aux actionnaires dans le cadre de l'assemblée générale annuelle devant se tenir avant le 30 juin 2021 seront préalablement mises à disposition des actionnaires, et ce dans les conditions légales et réglementaires.

XXIV) INFORMATIONS CONCERNANT LES TRANSACTIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET LEURS PROCHES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE (AMF, REGL. GENERAL ART. 223-22 et 223-26)

Aucune opération de cette nature n'est à relever au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020. En cas de réalisation de l'Opération décrite au II) ci-avant du présent rapport de gestion, les dirigeants concernés seraient amenés à réaliser des transactions de cette nature, lesquelles feront l'objet des informations en application de la réglementation en vigueur.

XXV) TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

S'agissant des transactions effectuées avec des parties liées au cours de l'exercice qui ont eu une influence significative sur la situation financière ou les résultats de l'émetteur sur la période en question, il peut être fait mention en tant que de besoin de la convention de prestations de services et d'animation entre la société ACG et la société Eurogerm (laquelle constitue une convention réglementée incluse au sein du rapport spécial des commissaires aux comptes).

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le présent rapport est établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce, et de l'Ordonnance 2017-1162 du 12 juillet 2017.

Conformément à la faculté prévue par l'article L. 225-37 alinéa 6 du code de commerce, les informations devant figurer dans ce rapport sont intégrées au sein d'une section spécifique du rapport de gestion.

Le rapport des commissaires aux comptes relatif au contenu du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise figure dans leur rapport sur les comptes annuels.

I) INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice 2020.

▪ M. Jean-Philippe GIRARD :

Jean-Philippe GIRARD est actuellement Président Directeur Général de la Société. Il est également gérant d'ACG Participation.

Il est aussi :

- Gérant des sociétés à responsabilité limitée suivantes : Golf de Bourgogne, Caveo, Tartin'Art Holding, JAM Holding, SARL Cave du Petit Hôtel et Hôtel du Palais Dijon;
- Président de la société SA Caliax ;
- Président de l'association Cercle Entrepreneurs et Territoires, du Comité Sully et de STEVA ;
- Membre du Conseil de surveillance de la BSB DIJON ;
- Conseiller de la Banque de France.

▪ M. Benoît HUVET :

Monsieur Benoît HUVET occupe la direction générale (Directeur Général Délégué) et opérationnelle du Groupe.

Il est également :

- Gérant de la société civile immobilière Jullensiad et de la SARL Vadrilette ;
- Président d'Eurogerm Ibéria ;
- Directeur Général de la société Créalim Solutions Saveur ;
- Administrateur dans les sociétés suivantes : Eurogerm Andina, Eurogerm USA et Eurogerm South Africa ;
- Co-gérant dans les sociétés suivantes : Eurogerm Italy et Eurogerm GMBH

▪ M. Philippe ALFROID (administrateur indépendant) :

La liste des sociétés pour lesquelles M. Philippe ALFROID exerce des mandats est la suivante :

- GEMALTO N.V (Pays-Bas)
- EUROGERM SA

▪ UNIGRAINS représentée par Madame Géraldine SALOMON :

La liste des sociétés pour lesquelles UNIGRAINS SA exerce des mandats est la suivante :

MAITRE PRUNILLE
SILL ENTREPRISES
EUROGERM SA
ADVITAM PARTICIPATIONS
AGRIAL ENTREPRISES
FONDS CEREAL DETTE II
PANPOR PRODUCTS ALIMENTARES
PANPOR

- OYC EU B.V. représentée par M. William UNTEREKER :

La liste des sociétés pour lesquelles OYC EU BV exerce des mandats est la suivante :

EUROGERM SA

Situation des mandats sociaux

Les administrateurs suivants, Philippe ALFROID et UNIGRAINS représentée par Géraldine SALOMON, ont été renouvelés lors de l'Assemblée Générale en date du 12 juin 2018 pour une durée de trois (3) années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, laquelle doit se tenir au plus tard le 30 juin 2021.

Les administrateurs Jean-Philippe GIRARD, Benoît HUVET et OYC EU BV représentée par William UNTEREKER ont été renouvelés ou nommés lors de l'Assemblée Générale en date du 12 juin 2019 pour une durée de trois (3) années qui prendra fin lors l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à réunir en 2022 à effet d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Il est toutefois précisé que dans le cadre de l'Opération décrite au II) du rapport de gestion :

- Monsieur Benoit Huvet serait amené à cesser ses fonctions au sein d'Eurogerm, en cas de réalisation de ladite Opération ;
- L'assemblée générale du 28 avril 2021 a vocation à statuer sur la nomination de plusieurs membres proposés par Naxicap, dont l'identité est rappelée au § II) du rapport de gestion.

A titre d'information, la Société a vocation à appliquer le principe selon lequel la proportion de membres de chaque sexe dans les conseils d'administration des sociétés d'une certaine taille soit d'au moins 40%, étant rappelé que les propositions de nominations ci-dessus mentionnées de nouveaux administrateurs s'inscrivent notamment dans ce cadre

II) ORGANE CHOISI POUR EXERCER LA DIRECTION GENERALE

Conformément à l'article L.225-37-4 du Code de commerce nous vous rappelons que nous sommes tenus de vous indiquer, dans le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise, le choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévue à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce.

Suivant décision du Conseil d'administration, la Direction Générale est assurée par Monsieur Jean-Philippe GIRARD, Président du Conseil d'administration.

Monsieur Benoît HUVET, administrateur, assure les fonctions de Directeur Général Délégué (étant rappelé que comme indiqué au § II) du rapport de gestion, en cas de réalisation de l'Opération qui y est décrite, Monsieur Benoit Huvet serait amené à cesser ses fonctions au sein d'Eurogerm).

III) TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Est joint en **Annexe C** un tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs et de compétence en cours de validité de la Société établi conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de Commerce.

IV) CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE (ARTICLE L. 225-37-4, 2° DU CODE DE COMMERCE)

Le rapport sur le gouvernement d'entreprise doit mentionner les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une SA,
- et d'autre part, une autre société que la SA contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce.

Sont néanmoins exclues les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Les conventions de cette nature sont les suivantes :

- Dans le cadre d'un bail commercial en date du 29 mars 2013 la SARL Tartin'Art Dijon loue à la SCI Tamujac (dont l'associé principal est ACG détenu par Monsieur Jean-Philippe GIRARD qui en est le gérant) un local situé Rue Musette à DIJON. Le loyer annuel s'élève à 26 486 € HT et la refacturation de la taxe foncière à 4 387 €.
L'administrateur concerné est Monsieur Jean-Philippe GIRARD.
- Dans le cadre d'un bail commercial en date du 1^{er} octobre 2012 entre la SARL Tartin'Art Dijon et la SCI LAPOGE (dans laquelle Monsieur Jean-Philippe GIRARD est associé), la SARL Tartin'Art Dijon loue un local situé Rue Musette à Dijon. Le loyer annuel s'est élevé au titre de 2020 à 8 089 € HT et la refacturation de la taxe foncière à 450 €.
L'administrateur concerné est Monsieur Jean-Philippe GIRARD.

Le 15 avril 2021



M. Jean Philippe Girard
En qualité de Président du Conseil d'administration de la Société

ANNEXE A - TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Article R. 225-102 du Code de Commerce)

	31/12/2016 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)	31/12/2020 (12 mois)
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	431 502	431 502	431 502	431 502	431 502
Nombre d'actions émises	4 315 021	4 315 021	4 315 021	4 315 021	4 315 021
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	61 722 226	67 810 286	69 574 281	68 352 136	69 081 752
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 832 702	6 380 549	6 551 627	6 167 352	5 169 717
Impôts sur les bénéfices	1 065 271	1 101 167	906 903	786 761	594 086
Participation des salariés au titre de l'exercice	305 721	383 480	219 696	159 225	1 764
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 967 419	4 176 094	4 221 790	4 761 811	2 801 304
Résultat distribué	1 510 257	1 941 759	1 941 759	992 454	
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,04	1,13	1,26	1,21	1,06
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,69	0,97	0,98	1,10	0,65
Dividende distribué à chaque action	0,35	0,45	0,45	0,23	
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	151	160	163	170	177
Montant de la masse salariale de l'exercice	5 909 761	7 247 589	6 726 792	7 432 297	7 889 472
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	2 770 468	3 261 742	3 228 444	3 169 348	3 084 431

ANNEXE B : TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en Keuros)	SIREN	Capital	Capitaux propres avant résultats	Quote-part du capital detenu (en %)	Chiffres d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice clos	Observations
1. FILIALES (+ DE 50%)							
EUROGERM SENEGAL		175	795	51%	3 656	-326	Bilan 31.12.20
EUROGERM ANDINA		600	899	70%	2 228	0	Bilan 31.12.20
EUROGERM BRESIL		250	1 568	80%	7 859	1 298	Bilan 31.12.20
EUROGERM Mexique		5 464	5 802	100%	0	-23	Bilan 31.12.20
EUROGERM Maroc		166	346	65%	794	-21	Bilan 31.12.20
EUROGERM IBERIA		7	4 292	100%	12 722	705	Bilan 31.12.20
EUROGERM USA		247	2	100%	0	474	Bilan 31.12.20
CREALIM SOLUTIONS SAVEUR	530 061 068	240	2 760	88%	6 323	597	Bilan 31.12.20
TARTIN'ART HOLDING	805 197 365	360	-1 156	100%	0	-113	Bilan 31.12.20
EUROGERM Italie		100	68	95%	125	-83	Bilan 31.12.20
EUROGERM Allemagne		200	196	95%	416	50	Bilan 31.12.20
EUROGERM Colombie		296	98	43%	925	-59	Bilan 31.12.20
EUROGERM Middle East		173	126	70%	452	21	Bilan 31.12.20
2. PARTICIPATIONS (10 à 50%)							
MOULIN NEUF	345 388 276	94	1 223	36%	1 873	24	Bilan 31.12.20
MOULIN TARON	421 888 876	10	214	10%	628	35	Bilan 31.12.20
EUROGERM AFRIQUE DU SUD		362	814	50%	2 274	181	Bilan 31.12.20

ANNEXE C - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE POUVOIRS ET DE COMPETENCE EN COURS DE VALIDITE DE LA SOCIETE (ARTICLE L.225-37-4 DU CODE DE COMMERCE)

	Durée de validité à compter du 17 juin 2020	Plafond autorisé en valeur nominale	Utilisation faite des délégations en cours d'exercice
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue de décider soit (i) l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit au titre de créance, soit (ii) l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou prime.	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 300.000 euros* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 25.000.000 euros*	
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue de décider, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public.	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 300.000 euros* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 25.000.000 euros*	
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires ou de titres financiers donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie de placement privé.	26 mois	Jusqu'à 20% du capital social. Montant nominal des augmentations de capital : 300.000 euros* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 25.000.000 euros*	
Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis en cas de demande excédentaire dans le cadre d'une émission, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital décidées dans le cadre des délégations de compétence susvisées.	26 mois	15% de l'émission initiale concernée*	
Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de la Société.	18 mois	Jusqu'à 10% des actions composant le capital social	
Autorisation donnée au conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation d'actions propres.	24 mois	Jusqu'à 10% des actions composant le capital social	

Note : les plafonds susmentionnés peuvent, le cas échéant, être relevés du montant supplémentaire des actions ou valeurs mobilières à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément aux dispositions du Code de Commerce.

* Le montant du plafond autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé fixé à 25.000.000 euros.



Addendum au Rapport de gestion

EUROGERM

Société anonyme
au capital social de 431.502,10 Euros
Siège social : 2, rue du Champ Doré
Parc d'Activité du Bois Guillaume 21850 Saint Apollinaire
RCS Dijon 349 927 012
(La « Société »)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2021

ADDENDUM AU RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET EXPOSE DES MOTIFS DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE

Chers Actionnaires,

Nous vous avons convoqués ce jour, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, afin de soumettre à votre vote les propositions suivantes :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité de la société et du Groupe,
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels sociaux et consolidés de la Société et du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par les articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, et sur la délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'administration pour réduire le capital social.

RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et fixation du dividende ;
4. Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce ayant déjà été approuvées au cours d'exercices antérieurs par l'Assemblée Générale ;
5. Approbation des conventions conclues entre la Société et Monsieur Benoit Huvet et la société SCI JULLENSIAD en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce;
6. Approbation de la convention conclue entre la Société et la société CREALIM SOLUTIONS SAVEUR en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce;
7. Approbation des conventions conclues entre la Société et les sociétés ACG et SCI GIMY en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce;
8. Approbation des conventions conclues entre la Société et la société NOVAGERM en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce;
9. Fixation de la somme fixe annuelle allouée aux administrateurs ;
10. Renouvellement du mandat d'administrateur de la société UNIGRAINS ;
11. Constatation de l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Alfruid ;
12. Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour procéder au rachat par la société de ses propres actions ;
13. Pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités légales.

RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

14. Autorisation à donner au Conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation d'actions propres.
15. Pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités légales.

Le présent addendum a vocation d'une part à actualiser certaines sections du rapport annuel de gestion (incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise) publié au sein du rapport financier annuel le 23 avril 2021, au regard des faits et événements intervenus depuis cette date, et d'autre part à présenter l'exposé des motifs des résolutions soumises aux actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2021.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux comptes.

I – MISE A JOUR DE CERTAINES SECTIONS DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION ET DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1) MISE A JOUR DE LA SECTION II) « EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE »

a) S'agissant du § « Evolution capitalistique du Groupe Eurogerm »

Il convient de préciser que le 30 avril 2021, le marché a été informé de la réalisation de la cession du contrôle d'Eurogerm, par l'acquisition le 29 avril 2021 par NOVAGERM d'un total de 2 753 233 actions EUROGERM représentant 63,81% du capital de cette dernière.

Ces acquisitions ont été réalisées hors marché auprès :

- de Monsieur Jean-Philippe GIRARD et des sociétés ACG et UNIGRAINS détenteurs, directement et indirectement (via la société MOBAGO), de 62,58% du capital d'EUROGERM ; et
- de Monsieur Benoît HUVET, détenteur directement et indirectement (via sa holding personnelle la société VADRILETTE) de 1,23% du capital d'EUROGERM ;

sur la base d'un prix de 47,97 € par action EUROGERM conformément aux accords conclus le 10 février 2021.

Il est rappelé :

- que ce changement de contrôle s'inscrit dans le cadre d'une opération de LMBO ;
- que NOVAGERM est une société créée pour les besoins de l'opération dont des véhicules d'investissements gérés par NAXICAP PARTNERS détiennent 60,36% du capital;
- que le solde du capital de NOVAGERM est détenu par suite des réinvestissements et investissements réalisés par ACG, le groupe UNIGRAINS et divers managers d'EUROGERM (via des *Mancos*) à hauteur :

- de 23,04 % par la société UNIGRAINS ;
- de 12,33 % par ACG ;
- de 4,27% par les *Mancos*

Conformément au règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») et plus particulièrement ses articles 233-1, 2°, 234-2 et 235-2, BANQUE PALATINE, en qualité d'établissement présentateur, a déposé le 7 mai 2021 pour le compte de NOVAGERM un projet d'offre publique d'achat simplifiée au prix unitaire identique de 47,97 € par action, visant la totalité des actions EUROGERM non détenues ou réputées détenues par NOVAGERM (l'« **Offre** »).

Les termes et modalités de l'Offre sont décrits de manière plus détaillée dans le projet de note d'information de NOVAGERM qui a été mis en ligne sur les sites internet de NOVAGERM (www.novagerm.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), la répartition du capital et des droits de vote de la Société à la date d'établissement des documents mis en ligne étant notamment intégrée au sein de ceux-ci.

La société EUROGERM a déposé le 7 mai 2021 un projet de note d'information en réponse à l'Offre incluant notamment le rapport de l'expert indépendant en application de l'article 261-1, I du Règlement général de l'AMF, lequel rapport conclut que le prix d'Offre de 47,97 euros par action EUROGERM est équitable du point de vue financier pour les actionnaires minoritaires d'EUROGERM.

Il est précisé que la documentation relative à l'Offre est également disponible sur le site de la société EUROGERM (www.opas-eurogerm.com). A la date d'établissement du présent rapport, sont ainsi notamment accessibles les documents suivants sur ledit site :

- Projet de note d'information en date du 7 mai 2021 établi par NOVAGERM ;
- Projet de note d'information en réponse en date du 7 mai 2021 établi par EUROGERM ;
- Communiqués de dépôt en date du 7 mai 2021 du projet de note d'information et du projet de note d'information en réponse ;
- Communiqués publiés par EUROGERM dans le cadre du processus de l'opération d'acquisition du bloc de contrôle par NOVAGERM.

A la date d'établissement du présent rapport, le projet d'Offre et le projet de note en réponse sont en cours d'examen par l'AMF. A l'issue de cet examen, l'AMF a vocation à publier sur son site internet une déclaration de conformité relative à l'Offre qui emportera visa de la note d'information de NOVAGERM ainsi que de la note d'information en réponse d'EUROGERM.

La note d'information en réponse ainsi visée par l'AMF et le document « Autres informations » relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société, ont vocation à être déposés auprès de l'AMF et mis à la disposition du public, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre.

Dans l'hypothèse où, à la clôture de l'Offre, les actionnaires n'ayant pas apporté leurs actions à l'Offre ne représenteraient pas plus de 10% du capital et des droits de vote d'EUROGERM (à l'exception des 634.580 actions EUROGERM assimilées aux actions détenues par l'initiateur), NOVAGERM envisage de demander la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire (le « **Retrait Obligatoire** »). Dans le cadre du Retrait Obligatoire, seraient transférées à NOVAGERM, moyennant une indemnisation en numéraire égale au prix de l'Offre, soit 47,97 euros par action, nette de tous frais, les actions EUROGERM non apportées à l'Offre. Il est précisé que cette procédure entraînerait la radiation des actions du marché Euronext Growth Paris.

Lors de sa réunion du 28 avril 2021 (soit préalablement à la réalisation du changement de contrôle), les membres du conseil d'administration d'EUROGERM ont pris acte que Monsieur Philippe ALFROID administrateur indépendant et seul membre du conseil d'administration n'étant pas directement ou indirectement intéressé à l'opération, a rendu un avis motivé et à ce titre, constaté que l'Offre était conforme à l'intérêt d'EUROGERM, de ses actionnaires et de ses salariés et a recommandé aux actionnaires d'EUROGERM d'apporter leurs actions à l'Offre.

En conséquence du changement de contrôle intervenu le 29 avril 2021 :

- (i) Monsieur Benoît Huvet a quitté ses fonctions de directeur général délégué d'EUROGERM (étant précisé à cet égard que les modalités de son départ sont notamment décrites au sein des conventions règlementées le concernant visées au sein du rapport spécial des commissaires aux comptes soumis à l'approbation des actionnaires) ;
- (ii) la composition du conseil d'administration d'EUROGERM a été modifiée afin de tenir compte de la nouvelle configuration de son actionnariat. Ce dernier est désormais composé de neuf (9) membres au total, à savoir :
 - l'ensemble des administrateurs d'EUROGERM en poste préalable au changement de contrôle de cette dernière, à l'exception toutefois de M. Benoit HUVET démissionnaire au jour du changement de contrôle d'EUROGERM ; et
 - cinq nouveaux administrateurs désignés par l'assemblée générale d'EUROGERM du 28 avril 2021, à savoir NAXICAP PARTNERS ainsi que Mesdames Angèle FAUGIER, Caroline LACHAUD, Virginie LAMBERT et Marine BUSSIENNE exerçant chacune des fonctions au sein de NAXICAP PARTNERS.

Diverses conventions conclues dans le cadre ou en conséquence du changement de contrôle, ayant la nature de conventions règlementées et incluses dans le rapport spécial des commissaires aux comptes, sont décrites ci-après au sein de l'exposé des motifs des résolutions présentées aux actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle du 30 juin 2021.

b) Autres évènements survenus depuis la clôture

La Société a procédé au rachat le 29 avril 2021 du solde des actions de la société filiale CREALIM SOLUTIONS SAVEURS détenues par un actionnaire minoritaire (12,5% du capital), étant précisé que la Société a utilisé une fraction de sa trésorerie nette excédentaire dans le cadre du financement de cette opération de rachat.

2) MISE A JOUR DE LA SECTION IV) « EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE »

Cette section du rapport de gestion mentionnait qu'une opération d'évolution capitalistique au niveau d'Eurogerm était en cours. De plus amples précisions sont apportées sur ce point au sein du présent rapport, au **1)** ci-dessus.

3) MISE A JOUR DE LA SECTION VII) « SOCIETES CONTROLEES »

S'agissant de la liste des sociétés contrôlées, il est précisé que suite au rachat le 29 avril 2021 du solde des actions de la société filiale CREALIM SOLUTIONS SAVEURS détenues par un actionnaire minoritaire (12,5% du capital), la Société détient désormais 100% de ladite filiale.

4) **MISE A JOUR DE LA SECTION XXII) « REVUE ANNUELLE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES DONT L'EFFET PERDURE DANS LE TEMPS »**

Cette section du rapport de gestion mentionnait le fait qu'en cas de réalisation de l'opération de cession de contrôle d'Eurogerm, les conventions règlementées conclues avec les sociétés ACG, SCI Gimy, et SCI Jullensiad, ainsi qu'avec Benoit Huvet, auraient vocation à cesser.

Du fait de la réalisation de la cession de contrôle en date du 29 avril 2021, ces conventions ont cessé, ainsi que cela est mentionné au sein du rapport spécial des commissaires aux comptes. Des précisions sont apportées dans la rubrique II ci-après, au sein de l'exposé des motifs des résolutions afférentes aux conventions règlementées.

5) **MISE A JOUR DE LA SECTION XXIII) « RESOLUTIONS SOUMISES AUX ACTIONNAIRES »**

La présentation des résolutions soumises à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2021 figure ci-après au II, étant rappelé que le projet de texte des résolutions est mis à disposition des actionnaires dans les conditions légales et règlementaires.

6) **MISE A JOUR DES SECTIONS I) et II) DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

a) **S'agissant du § « Situation des mandats sociaux » :**

Dans le cadre de la réalisation de la cession de contrôle d'EUROGERM intervenue le 29 avril 2021, et comme indiqué au I – 1) - a) ci-avant, Monsieur Benoit Huvet a démissionné de son mandat d'administrateur, et cinq nouveaux administrateurs ont été désignés par l'assemblée générale du 28 avril 2021, à savoir :

- **La société NAXICAP PARTNERS**, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.572.928 €, dont le siège est situé 5-7 rue de Monttessuy - 75007 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 437 558 893 ;

Naxicap Partners est une société d'investissement affiliée du Groupe BPCE, spécialisée dans le financement des PME et ETI dans le cadre d'opérations de LBO ou de capital-développement. Il est précisé que le représentant permanent de NAXICAP PARTNERS au Conseil d'Administration de la Société est Monsieur Eric Aveillan.

- **Madame Caroline Lachaud**, née le 24 mars 1979 à Saint-Rémy, de nationalité française, domiciliée 470 route de Chevilly - 74210 Lathuile (France) ;

Madame Caroline Lachaud exerce notamment les fonctions de Directeur au sein de NAXICAP PARTNERS qu'elle a rejoint il y a 6 ans.

- **Madame Angèle Faugier**, née le 21 juillet 1973 à Montélimar, de nationalité française, domiciliée 104 quai Clémenceau - 69300 Caluire-et-Cuire ;

Madame Angèle Faugier a rejoint NAXICAP PARTNERS en 1997. Elle est responsable du bureau de Lyon depuis 2009 et membre du Directoire depuis 2012. Elle est également responsable de la politique ESG de NAXICAP PARTNERS.

- **Madame Virginie Lambert**, née le 14 février 1975 à Valence, de nationalité française, domiciliée 14 rue Alexandre Berthier - 69110 Sainte Foy Les Lyon (France) ;

Madame Virginie Lambert exerce notamment les fonctions de Directeur au sein de NAXICAP PARTNERS qu'elle a rejoint il y a plus de 20 ans.

- **Madame Marine Bussienne**, née le 10 septembre 1991 à Marseille (8è), de nationalité française, domiciliée 44 Boulevard de la Croix Rousse - 69001 Lyon (France) ;

Madame Marine Bussienne exerce les fonctions de chargée d'affaires *private equity* au sein de NAXICAP PARTNERS qu'elle a rejoint il y a près de 3 ans.

En conséquence de ces modifications, la composition du Conseil d'administration est la suivante à la date du présent rapport :

Identité	Fonctions	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat en cours
GIRARD JEAN PHILIPPE	P.D.G. et administrateur	02/02/2007	AG à tenir en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
ALFROID PHILIPPE	Administrateur	29/09/2009	AG à tenir en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
OYC EU BV	Administrateur	28/09/2010	AG à tenir en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
UNIGRAINS	Administrateur	11/06/2014	AG à tenir en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
NAXICAP Partners	Administrateur	29/04/2021	AG à tenir en 2024 sur les comptes décembre 2023
LACHAUD Caroline	Administrateur	29/04/2021	AG à tenir en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
FAUGIER Angèle	Administrateur	29/04/2021	AG à tenir en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
LAMBERT Virigine	Administrateur	29/04/2021	AG à tenir en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
BUSSIENNE Marine	Administrateur	29/04/2021	AG à tenir en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

b) S'agissant du § « ORGANE CHOISI POUR EXERCER LA DIRECTION GENERALE » :

Consécutivement à la cession du contrôle de la société EUROGERM, la direction générale de la Société est assurée par Monsieur Jean-Philippe GIRARD, Président du Conseil d'administration.

Monsieur Benoit HUVET a cessé ses fonctions de directeur général délégué le 29 avril 2021, ainsi que cela est précisé ci-avant.

II – EXPOSE DES MOTIFS DES RESOLUTIONS SOUMISES AUX ACTIONNAIRES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 30 JUN 2021

1. RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE SOUMISES AUX ACTIONNAIRES

- 1) La 1^{ère} et la 2^{ème} résolution ont pour objet de soumettre à votre approbation les comptes d'Eurogerm au 31 décembre 2020 (sociaux et consolidés), ainsi que le quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.
- 2) La 3^{ème} résolution a pour objet l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

A cet égard, ainsi que le marché en a été informé dans le communiqué du 4 mars 2021, il est proposé aux actionnaires d'affecter le résultat bénéficiaire en totalité aux postes « autres réserves ».

- 3) La 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, et 8^{ème} résolution ont pour objet l'approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et des conventions qui y sont mentionnées.

4^{ème} résolution : approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce ayant déjà été approuvées au cours d'exercice antérieurs par l'Assemblée Générale

Le rapport spécial des commissaires aux comptes fait mention des conventions déjà approuvées antérieurement par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé. La 4^{ème} résolution a pour objet de soumettre à votre approbation les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées, lesquelles se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

5^{ème} résolution : Approbation des conventions conclues entre la Société et Monsieur Benoît HUVET et la société SCI JULLENSIAD en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce

Aux termes de cette résolution, les conventions suivantes, conclues après le 1^{er} janvier 2021 et décrites au sein du rapport spécial des commissaires aux comptes, sont soumises à votre approbation, étant précisé que ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration de votre Société en date du 16 janvier 2021.

Ces conventions s'inscrivent dans le contexte de l'opération de cession du bloc de contrôle d'EUROGERM, et de la cessation des fonctions de Monsieur Benoît HUVET.

- (i) Protocole d'accord signé le 17 janvier 2021 arrêtant notamment les termes et conditions relatifs à la cessation des fonctions de Monsieur Benoît HUVET en qualité de Directeur Général Délégué, cessation conditionnée à la réalisation de la cession du bloc de contrôle du groupe Eurogerm. Les principales caractéristiques de ce protocole sont les suivantes :
 - Rémunération variable 2020 : versement par votre société à Monsieur Benoît HUVET, en application de son contrat de mandataire social, de sa rémunération variable au titre de l'exercice 2020.
 - Indemnité contractuelle de départ : versement par votre société à Monsieur Benoît HUVET, en application de l'article 9 de son contrat de mandataire social, d'une indemnité contractuelle de départ forfaitaire et définitive correspondant à trente (30) mois de sa rémunération mensuelle moyenne versée au titre des deux (2) dernières années, allant

du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020, couvrant également l'indemnisation de l'obligation de non-concurrence. Il a été convenu que le montant total de cette indemnité serait égal à 1.551.990 euros bruts, que le montant net correspondant serait versé par la Société à hauteur de 40% à la date du départ de Monsieur Benoît HUVET et que le solde serait étalé sur les 36 mois suivants.

- Rémunération complémentaire : versement par votre société à Monsieur Benoît HUVET, en application de son contrat de mandataire social, d'une rémunération complémentaire correspondant à la somme qui lui serait allouée au titre de l'exercice 2020 s'il bénéficiait de la participation des salariés au sein de la Société (le montant correspondant s'élève à 21 euros).
- Obligation de non-concurrence : respect par Monsieur Benoît HUVET de l'obligation de non-concurrence prévue à l'article 9 de son contrat de mandataire social, d'une durée de 36 mois à compter de la fin de son mandat.

La condition suspensive tenant en la réalisation de la cession du bloc de contrôle du groupe Eurogerm a été levée le 29 avril 2021, de sorte que la cessation des fonctions de Monsieur Benoît HUVET en tant que directeur général délégué est intervenue selon les termes et conditions ci-dessus.

- (ii) Convention de rupture conventionnelle en date du 18 janvier 2021 relative au contrat de travail de Monsieur Benoît HUVET le liant à la Société, laquelle prévoit la rupture du contrat de travail dès la réception de l'homologation par la DIRECCTE, et le versement d'une indemnité de rupture s'élevant à 26.700 euros bruts. L'homologation de la DIRECCTE ayant été délivrée, la convention est devenue définitive.
- (iii) Convention de résiliation des baux en cours avec la société SCI JULLENSIAD, à savoir la location de bureaux commerciaux à Rambouillet et la location d'un appartement à usage d'habitation à Dijon :
- Le protocole d'accord signé le 17 janvier 2021, dont Monsieur Benoît HUVET et la SCI JULLENSIAD sont parties prenantes, prévoit, sous la condition suspensive de la réalisation de la cession du bloc de contrôle du groupe Eurogerm, la résiliation desdits baux conclus avec la société SCI JULLENSIAD, moyennant :
 - Le remboursement par la SCI JULLENSIAD des dépôts de garantie versés par la Société au titre des baux s'élevant respectivement à 1.429 euros et 500 euros
 - Le versement d'un montant forfaitaire total égal au montant de tous les loyers et charges dus par la Société pendant la durée restant à courir des baux entre la date de réalisation de l'opération, soit le 29 avril 2021, et leurs termes respectifs s'élevant respectivement à 61.661 euros TTC et 16.650 euros TTC
 - La condition suspensive tenant en la réalisation de la cession du bloc de contrôle du groupe Eurogerm ayant été levée le 29 avril 2021, la conclusion des avenants de résiliation amiable du bail commercial et du contrat de location a été réalisée à cette même date.
- (iv) Protocole de cession d'actions d'Eurogerm en date du 17 janvier 2021, auquel est partie la Société, portant sur la cession de 1.600 et 51.352 actions Eurogerm détenues respectivement par Monsieur Benoît HUVET et sa holding, la société VADRILETTE, au bénéfice de NAXICAP PARTNERS (ou toute société s'y substituant), dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Cession des actions consentie sous la condition suspensive de la réalisation de la cession du bloc de contrôle du groupe Eurogerm au profit de NAXICAP PARTNERS (ou une holding de reprise) ;
- Prix de cession des actions EUROGERM fixé unitairement à 47,97 euros.
- La condition suspensive tenant en la réalisation de la cession du bloc de contrôle d'Eurogerm ayant été levée le 29 avril 2021, les cessions d'actions ont été réalisées à cette même date.

6^{ème} résolution : Approbation de la convention conclue entre la Société et la société CREALIM SOLUTIONS SAVEUR en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce

Aux termes de cette résolution, une convention de bail commercial avec la société filiale CREALIM SOLUTIONS SAVEUR, conclue après le 1^{er} janvier 2021 et décrite au sein du rapport spécial des commissaires aux comptes, est soumise à votre approbation, étant précisé que cette convention a été autorisée par le conseil d'administration de la Société en date du 3 février 2021.

Cette convention s'inscrit dans le prolongement de la levée par la Société de l'option du crédit-bail immobilier fin février 2021, de l'ensemble immobilier dont une partie faisait l'objet d'une convention de sous-location entre la Société et sa filiale CREALIM SOLUTIONS SAVEUR, la poursuite de la location devant prendre la forme d'un bail commercial et non d'une sous-location (la Société étant devenue propriétaire des biens immobiliers).

En date du 1^{er} avril 2021, la Société a ainsi conclu avec la société CREALIM SOLUTIONS SAVEUR un bail commercial portant sur des locaux commerciaux situé à SAINT-APOLLINAIRE comprenant 3 bureaux d'une surface globale de 45 m² et d'un laboratoire d'une surface de 60 m², moyennant un loyer trimestriel de 2.932 euros hors taxes.

7^{ème} résolution : Approbation des conventions conclues entre la Société et les sociétés ACG et SCI GIMY en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce

Aux termes de cette résolution, les conventions suivantes, conclues après le 1^{er} janvier 2021 et décrites au sein du rapport spécial des commissaires aux comptes, sont soumises à votre approbation, étant précisé que ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration de votre Société en date du 15 avril 2021 et s'inscrivent dans le contexte de l'opération de cession du bloc de contrôle d'Eurogerm.

- (i) Avenant de résiliation du contrat d'animation et de prestations de conseils et assistance conclu entre la Société et la société ACG en date du 29 avril 2021. Cette résiliation n'entraîne aucune conséquence financière pour la Société, aucune indemnité n'étant à verser de part ni d'autre.
- (ii) Avenant de résiliation du bail commercial conclu entre la Société et la SCI GIMY en date du 29 avril 2021, portant sur la location de bureaux commerciaux à Paris. Les conséquences financières pour la Société résultant de cette résiliation sont les suivantes :
 - Aucune indemnité à verser de part ni d'autre,
 - Remboursement du dépôt de garantie versé initialement par la Société pour un montant de 11.370 euros.
- (iii) Avenant de résiliation de la convention de location conclu entre la Société et la société ACG en date du 29 avril 2021, portant sur un bureau situé à Saint Apollinaire. Cet avenant prévoit :

- La résiliation effective en date du 30 septembre 2021 au plus tard, avec la faculté par les parties de mettre fin de manière anticipée à la convention,
- Le paiement des loyers dus jusqu'à la date d'effet de la convention de résiliation,
- L'absence d'indemnité à verser de part et d'autre.

8^{ème} résolution : Approbation des conventions conclues entre la Société et la société NOVAGERM en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce

Aux termes de cette résolution, les conventions suivantes, conclues après le 1^{er} janvier 2021 et décrites au sein du rapport spécial des commissaires aux comptes, sont soumises à votre approbation, étant précisé que ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration de votre Société en date du 28 avril 2021 et s'inscrivent dans le prolongement de la cession du contrôle de la Société et du refinancement des emprunts bancaires en cours de la Société ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé.

- (i) Contrat de prêt intra-groupe entre la société NOVAGERM et la Société en date du 29 avril 2021, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
 - Prêt par la société NOVAGERM à la Société d'un montant maximal de 7.700.000 euros,
 - Taux d'intérêt fixe de 4,10%,
 - Date de 1^{er} avis de tirage : 29 avril 2021,
 - Date d'expiration : au plus tard le 29 avril 2028 (7 ans).
 - (ii) Convention de nantissement du fonds de commerce de la Société au profit de la société NOVAGERM en date du 29 avril 2021, afin de garantir le prêt intra-groupe dont il est fait mention ci-avant.
- 4) Dans le cadre de la 9^{ème} résolution, vous aurez à vous prononcer sur l'attribution d'une somme fixe annuelle (nouvelle terminologie utilisée pour les anciens jetons de présence) à votre Conseil, pour une enveloppe globale annuelle de 10 000 euros.
 - 5) Aux termes de la 10^{ème} résolution, vous aurez à vous prononcer sur le renouvellement du mandat d'administrateur de la société UNIGRAINS, et ce pour une durée de 3 ans.
 - 6) Aux termes de la 11^{ème} résolution, il vous est proposé de constater l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe ALFROID, et de ne pas pourvoir à son remplacement.
 - 7) Aux termes de la 12^{ème} résolution, vous aurez également à vous prononcer sur une autorisation à donner au Conseil destinée à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de la société conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce ; afin notamment de permettre à notre Société d'améliorer la gestion financière de ses fonds propres, nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, d'autoriser votre Conseil d'administration, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social de la Société.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,

- d'assurer la couverture de plans d'actionnariat à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise (ou plan assimilé), du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions,
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa dixième résolution.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur, notamment afin de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Les achats de ces actions pourraient être effectués, à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, et par tous moyens y compris par achat de blocs de titres ou de gré à gré. La part maximale du capital acquise sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé. La Société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat ne pourrait pas excéder soixante-cinq (65) euros par action, soit compte tenu du nombre d'actions composant le capital social à la date du 15 avril 2021, et sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société Eurogerm, un montant maximal d'achat de 28.047.630 euros.

Vous donneriez au Conseil d'Administration avec faculté de délégation, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet ;

- De passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation boursière en vigueur ;
- D'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration donnerait aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale annuelle, les informations relatives aux achats, aux transferts ou aux cessions d'actions ainsi réalisées.

L'autorisation serait consentie pour une durée de dix-huit mois, et prendrait donc fin le 30 décembre 2022.

Elle remplacerait l'autorisation précédemment accordée par l'Assemblée Générale du 17 juin 2020.

2. RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE SOUMISES AUX ACTIONNAIRES

Nous vous proposons, au sein de la quatorzième résolution, d'autoriser le Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à :

- Annuler, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce en une ou plusieurs fois, sur sa seule décision tout ou partie des actions propres détenues par la

- société, dans la limite de 10% du capital par période de vingt-quatre mois et à réduire corrélativement le capital social ;
- Imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur pair sur les primes et réserves disponibles de son choix.

Tous pouvoirs seraient conférés au Conseil d'administration pour réaliser la ou les opérations autorisées en vertu de la résolution qui vous est soumise, modifier les statuts et accomplir les formalités requises.

La présente autorisation serait consentie pour une période de vingt-quatre mois à compter du jour de la présente assemblée.

Après avoir entendu lecture des rapports établis par vos Commissaires aux Comptes sur les opérations nécessitant leur intervention, nous vous invitons à voter les résolutions soumises à votre vote, et restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Le Conseil d'administration

S.E.C.C
2 rue des Bons Enfants
21000 DIJON

ECA NEXIA
37 rue Elsa Triolet - Parc Valmy
21000 DIJON

EUROGERM

Société Anonyme au capital de 431.502 euros

Siège social : Parc d'activité du Bois Guillaume – 2 rue Champ Doré – 21850 SAINT APOLLINAIRE

RCS DIJON 349 927 012 - SIRET 349 927 012 00030 - APE 1089 Z

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2021

Résolution n° 10

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une période de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée.

Fait à Dijon, le 7 juin 2021
Les Commissaires aux Comptes

S.E.C.C
Olivier SARLIN

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT
Jérôme BURRIER Arnaud CHANTERANNE



Comptes consolidés

clos au 31 décembre 2020

COMPTES CONSOLIDES EUROGERM 31 DECEMBRE 2020

. BILAN

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
		(12 mois)	(12 mois)
Actif immobilisé			
Ecarts d'acquisition		7 288	7 905
Immobilisations incorporelles		400	575
Immobilisations corporelles		14 456	16 031
Immobilisations financières		3 048	3 406
Titres de sociétés mises en équivalence		-	-
Total Actif immobilisé	1	25 191	27 918
Actif circulant			
Stocks et en-cours	2	12 766	11 793
Clients et comptes rattachés	3	20 795	21 514
Impôts différés actifs		169	186
Autres actifs courants	4	4 732	4 855
Trésorerie et équivalents de trésorerie		28 373	24 463
Total Actif circulant		66 835	62 812
ACTIF		92 026	90 730
Capitaux propres			
Capital social		432	432
Primes d'émission		9 649	9 649
Réserves		43 278	39 378
Titres d'autocontrôle		(306)	(157)
Résultat net		5 392	6 954
Capitaux propres (part du Groupe)		58 445	56 256
Intérêts minoritaires		5 229	5 361
Total Capitaux propres	5	63 674	61 616
Provisions	6	1 315	1 132
Dettes			
Emprunts et dettes financières	7	9 542	10 169
Fournisseurs et comptes rattachés	8	11 705	11 447
Autres dettes courantes	9	5 790	6 365
Total Dettes		27 038	27 981
PASSIF		92 026	90 730

· COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 déc. 2020		31 déc. 2019	
		(12 mois)	%	(12 mois)	%
Chiffre d'affaires net	10	113 392	100,0	115 916	100,0
Autres produits d'exploitation	11	1 891	1,7	1 278	1,1
Achats consommés		(64 777)	(57,1)	(66 266)	(57,2)
Charges de personnel	12	(19 702)	(17,4)	(20 034)	(17,3)
Autres charges d'exploitation	13	(16 820)	(14,8)	(17 276)	(14,9)
Impôts et taxes		(1 375)	(1,2)	(1 359)	(1,2)
Dotations aux amortissements et provisions	14	(3 194)	(2,8)	(3 240)	(2,8)
Résultat d'exploitation		9 415	8,3	9 019	7,8
Résultat financier	16	(735)	(0,6)	127	0,1
Résultat exceptionnel	17	(453)	(0,4)	1 003	0,9
Participation des salariés		-	-	-	-
Impôts sur les résultats	18	(2 300)	(2,0)	(2 681)	(2,3)
Résultat net des entreprises intégrées		5 927	5,2	7 468	6,4
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		-	-	-	-
Résultat net du Groupe EUROGERM		5 927	5,2	7 468	6,4
<i>Part du Groupe</i>		<i>5 392</i>	<i>4,8</i>	<i>6 954</i>	
<i>Part des minoritaires</i>		<i>535</i>		<i>514</i>	
<i>Résultat Net part du Groupe par actions</i>		<i>1,25</i>		<i>1,61</i>	
<i>Résultat dilué par actions</i>		<i>1,25</i>		<i>1,61</i>	
EBITDA *		11 946	10,5	11 799	10,2

**Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements*

• TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros

<i>En milliers d'euros</i>	Capital social	Primes d'émission	Résultat	Réserves consolidées	Ecarts de conversion	Titres autocontrôle	Part du groupe
Au 31 décembre 2018	432	9 649	6 761	34 258	(49)	(372)	50 679
Affectation de résultat	-	-	(6 761)	6 761	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	6 954	-	-	-	6 954
Dividendes distribués par la société mère	-	-	-	(1 944)	-	-	(1 944)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Titres d'autocontrôle	-	-	-	(23)	-	215	192
Variation des subventions	-	-	-	(21)	-	-	(21)
Variation d'écarts de conversion	-	-	-	-	477	-	477
Divers	-	-	-	(81)	-	-	(81)
Au 31 décembre 2019	432	9 649	6 954	38 950	428	(157)	56 256
Affectation de résultat	-	-	(6 954)	6 954	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	5 392	-	-	-	5 392
Dividendes distribués par la société mère	-	-	-	(991)	-	-	(991)
Dividendes distribués aux minoritaires	-	-	-	-	-	-	-
Titres d'autocontrôle	-	-	-	9	-	(149)	(140)
Sortie de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Variation des subventions	-	-	-	(20)	-	-	(20)
Variation d'écarts de conversion	-	-	-	-	(1 983)	-	(1 983)
Divers	-	-	-	(69)	-	-	(69)
Au 31 décembre 2020	432	9 649	5 392	44 833	(1 555)	(306)	58 445

<i>En milliers d'euros</i>	Réserves minoritaires	Résultat minoritaire	Total
Au 31 décembre 2018	4 597	619	5 216
Affectation de résultat	619	(619)	-
Résultat de l'exercice		514	514
Dividendes distribués	(192)		(192)
Variation de périmètre	(456)		(456)
Titres d'autocontrôle			-
Variation des subventions			-
Variation d'écarts de conversion	196		196
Divers	81		81
Au 31 décembre 2019	4 846	514	5 360
Affectation de résultat	514	(514)	-
Résultat de l'exercice		535	535
Dividendes distribués	(169)		(169)
Titres d'autocontrôle			-
Variation de périmètre			-
Variation des subventions			-
Variation d'écarts de conversion	(566)		(566)
Divers	69		69
Au 31 décembre 2020	4 693	535	5 228

• TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
	(12 mois)	(12 mois)
Résultat net	5 927	7 468
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non lié à l'activité :		
Dotations aux amortissements	2 531	2 432
Variation des provisions (hors actifs circulants)	95	
Quote-part de subvention d'investissement virée au résultat	(20)	(21)
Plus ou moins-value de cessions d'actifs	(24)	(933)
Variation des impôts différés	113	272
Capacité d'autofinancement	8 622	9 217
Variation du besoin en fonds de roulement		
Variation des stocks	(1 996)	(1 469)
Variation des créances d'exploitation	273	(2 769)
Variation des dettes d'exploitation	812	1 035
Variations du besoin en fonds de roulement liés à l'activité	(911)	(3 203)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	7 712	6 015
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 250)	(1 615)
Autres immobilisations financières	133	(102)
Variation des fournisseurs d'immobilisation	(110)	(0)
Participations non consolidées	-	-
Cessions d'immobilisations	58	77
Incidence des Variations de périmètre	-	1 481
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	(1 169)	(159)
Dividendes versés par la société mère	(991)	(1 944)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(169)	(192)
Acquisition / cession titres de l'entreprise consolidante	(140)	192
Emprunts auprès des établissements de crédit		-
Augmentations	805	554
Remboursements	(1 397)	(3 008)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 893)	(4 398)
Incidence de la variation des taux de change	(740)	186
Variation de la trésorerie	3 910	1 644
Trésorerie d'ouverture	24 462	22 813
Trésorerie de clôture	28 372	24 462

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Le groupe Eurogerm est spécialisé dans la recherche, le développement, le mélange et la commercialisation d'ingrédients céréaliers, d'auxiliaires technologiques et d'améliorants destinés aux producteurs et utilisateurs de farines et céréales techniques qui sont principalement les meuniers et les boulangers industriels en France et à l'international.

Sauf indication contraire, les montants figurant dans la présente annexe sont exprimés en milliers d'euros.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

COVID 19 :

La crise sanitaire, conjoncturelle a nécessité de porter prioritairement attention à la santé et à la sécurité des salariés.

Par conséquent, le Groupe a pris toutes les dispositions nécessaires afin de poursuivre son activité et préserver les emplois.

Il reste difficile de quantifier précisément l'impact de la pandémie sur l'activité du groupe au cours de l'exercice.

Toutefois, les principaux impacts ciblés relevés sont les suivants :

- Un ralentissement de l'activité enregistré sur certaines zones géographiques et sur certains secteurs d'activité notamment lié aux mesures de confinement et à leur impact sur les débouchés en RHF (Restauration Hors Foyer),
- Economie de certains coûts (notamment liés à la prospection commerciale et à la main d'œuvre temporaire) inscrits en résultat d'exploitation.

La structure financière du groupe est solide. Le groupe a obtenu des suspensions pour 6 mois des principales échéances bancaires à moyen terme ainsi que des loyers de crédit-bail immobilier. Ces reports représentent un décalage de remboursements (part capital) de 1,4 M€ au titre de l'exercice 2020.

1. Périmètre de consolidation

1.1 Périmètre de consolidation au 31/12/2020

Au 31 décembre 2020, le périmètre de consolidation se présente comme suit :

Nom de la société	Méthode de consolidation	% d'intérêts	% de contrôle	Pays d'activité	Siège social	N° SIREN des sociétés françaises
Eurogerm SA	Société mère	-	-	France	St-Apollinaire	349 927 012
Créalim Solutions Saveur	Intégration globale	87,5%	87,5%	France	St-Apollinaire	530 061 068
Moulin Neuf	Intégration globale	36,2%	36,2%	France	Cepoy	345 388 276
Tartin'Art Dijon	Intégration globale	100,0 %	100,0 %	France	St-Apollinaire	753 814 581
Tartin'Art Paris	Intégration globale	100,0 %	100,0 %	France	St-Apollinaire	807 785 555
Tartin'Art Holding	Intégration globale	100,0 %	100,0 %	France	Dijon	805 197 365
Eurogerm GmbH	Intégration globale	95,0 %	95,0 %	Allemagne	Maintal	
Eurogerm Italy	Intégration globale	95,0 %	95,0 %	Italie	Milano	
Eurogerm Sénégal	Intégration globale	51,0 %	51,0 %	Sénégal	Dakar	
Eurogerm Maroc	Intégration globale	65,2 %	65,2 %	Maroc	Casablanca	
Eurogerm South Africa	Intégration proportionnelle	50,0 %	50,0 %	Afrique du Sud	Durban	
Eurogerm Middle East SAL	Intégration globale	70,0 %	70,0 %	Liban	Kfarhabab	
Eurogerm Andina	Intégration globale	70,0 %	70,0 %	Pérou	Lima	
Eurogerm Mexico	Intégration globale	100,0 %	100,0 %	Mexique	Mexico	
Eurogerm Ibéria	Intégration globale	100,0 %	100,0 %	Espagne	Abrera (Barcelone)	
Eurogerm Brasil	Intégration globale	80,0 %	80,0 %	Brésil	Sao Paulo	
Eurogerm USA	Intégration globale	100,0 %	100,0 %	USA	Andover (Massachusetts)	
Problend-Eurogerm	Intégration globale	100,0 %	100,0 %	USA	Cary	
Estrategia en alimentos SA de CV	Intégration globale	67,0 %	100,0 %	Mexique	Mexico	
Eurogerm Colombia SAS	Intégration globale	59,7 %	66,7 %	Colombie	Medellin	

Sociétés non consolidées

La société suivante n'est pas consolidée en raison de l'intérêt négligeable qu'elle représente au regard de l'image fidèle.

Nom de la société	Taux de détention	Valeur nette des Titres	Capitaux Propres (avant résultat)	Résultat Net
Minoterie Taron SARL (31/12/2020)	10,00%	15 K€	214 K€	+35 K€

Le tableau des filiales et participations figurant dans l'annexe des comptes sociaux d'EUROGERM SA détaille les données financières de cette société non consolidée.

1.2 Variations de périmètre au cours de l'exercice

Néant.

Pour rappel, la société IDS Solutions Conditionnement a été cédée en octobre 2019 et avait contribué aux résultats de l'exercice 2019 de la manière suivante :

- Chiffre d'affaires : 2,1 M€,
- EBITDA : 0,3 M€,
- Résultat net : +0,1 M€.

2. Principes, méthodes et modalités de consolidation

2.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis selon les principes comptables et les règles d'évaluation fixés par la loi et le code de commerce, en conformité avec le Règlement CRC n° 99-02 du 29 avril 1999 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et des entreprises publiques.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2020 comportent 12 mois couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles utilisées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

2.2. Changement de réglementation comptable

Aucun changement de méthode n'est à signaler.

2.3. Modalités de consolidation

2.3.1. Méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Eurogerm SA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de 50 % des droits de vote, a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise ou le pouvoir de nommer (ou de révoquer) la majorité des membres du Conseil d'Administration (ou de l'organe de Direction équivalent) ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de cet organe, lorsque le contrôle est exercé

par celui-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les sociétés pour lesquelles le contrôle est partagé avec un partenaire, sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés pour lesquelles Eurogerm SA exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les incidences des transactions entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2020, mis en harmonie avec les principes comptables retenus par le Groupe.

2.3.2. Conversion des transactions libellées en monnaie étrangère et opérations de couverture

Les états financiers des filiales étrangères ont été convertis en euros en utilisant les taux suivants :

- Taux de clôture de l'exercice pour les postes du bilan autres que les éléments de la situation nette,
- Taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat,
- Taux historique pour les éléments de capitaux propres.

La différence de conversion qui apparaît au passif du bilan est la conséquence de l'utilisation de ces différents taux.

Conformément au règlement CRC 99-02, les différences de change relatives à une créance détenue par une entreprise du Groupe libellée en monnaie étrangère et concernant une entreprise consolidée, dont le règlement n'est ni planifié, ni susceptible de survenir dans un avenir prévisible, sont inscrites dans les capitaux propres consolidés.

Les taux de conversion retenus pour la consolidation sont :

		Taux clôture		Taux moyen	
		31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Brésil	BRL	6,3735	4,5157	5,8943	4,4134
Maroc	MAD	10,8848	10,7287	10,8496	10,7693
Mexique	MXN	24,416	21,2202	24,5194	21,5565
Pérou	PEN	4,4221	3,7179	4,031	3,7321
Etats-Unis	USD	1,2271	1,1234	1,1422	1,1195
Sénégal	XAF	655,657	655,657	655,657	655,657
Afrique du Sud	ZAR	18,0219	15,7773	18,7655	16,1757
Colombie	COP	4187	3685	4262	3687
Liban	LBP	1851	1696	1736	1689

2.4. Méthodes et règles d'évaluation

2.4.1. Généralités

Les états financiers des sociétés du groupe ont été le cas échéant retraités préalablement à la consolidation afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables du groupe, précisés ci-après.

2.4.2. Écart d'acquisition

Lors de l'acquisition des titres d'une filiale consolidée, les éléments identifiables de l'actif acquis et du passif pris en charge, retraités selon les normes du Groupe, sont évalués à leur juste valeur pour le Groupe. Celui-ci dispose de l'année qui suit l'exercice de l'acquisition pour finaliser ces évaluations.

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre :

- le coût d'acquisition de ses titres (y compris les frais afférents nets d'impôts)
- et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Jusqu'à fin 2015, les écarts d'acquisition étaient systématiquement amortis sur 15 ans, sauf celui de Processus Alimentos (amorti sur 2 ans).

En application du règlement ANC 2015-07 du 23/11/2015 applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, le groupe a analysé les durées d'utilisation de ses écarts d'acquisition :

- les écarts d'acquisition ayant une durée de vie limitée continuent à faire l'objet d'un amortissement, notamment les droits au bail ;
- les écarts d'acquisition ayant une durée d'utilisation non limitée font l'objet d'un test de dépréciation et ont cessé d'être amortis à compter du 01/01/16.

Des tests de dépréciation sont réalisés à chaque clôture pour justifier l'absence de surévaluation des valeurs comptables nettes de chaque écart d'acquisition, qu'il y ait ou non indice de perte de valeur. Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition et sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base d'une méthodologie DCF (Discounted Cash Flows). Dans ce cadre, Eurogerm détermine une valeur d'entreprise dite résiduelle. Cette valeur résiduelle est issue de la valeur d'entreprise brute (somme des cash flows futurs actualisés) minorée de l'ensemble des autres actifs (dont besoin en fonds de roulement) nécessaires à l'exploitation. La valeur d'entreprise résiduelle ainsi obtenue est systématiquement comparée à la valeur nette comptable des écarts d'acquisition.

Cette démarche s'appuie sur les prévisions de flux de trésorerie futurs approuvés par la direction et couvrant une période de 4 ans. Cette période est constituée du budget établi pour l'année en cours réactualisé suite à la crise sanitaire, ainsi que les trois années suivantes pour le plan.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie sont déterminés sur la base d'un BFR normatif et ne tiennent pas compte des éventuels investissements qui améliorent la performance des actifs. Les flux de trésorerie futurs estimés au-delà de la période de 4 ans sont extrapolés en utilisant un taux de croissance de 2% pour la cinquième année et de 1,5% de croissance à l'infini (même taux que pour 2019). Le taux d'actualisation après impôt retenu en 2020 est de 7,5%, intégrant un taux d'intérêt long terme nul (moyenne des OAT échéance 10 ans).

2.4.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent pour l'essentiel aux logiciels amortis sur une période linéaire de 3 à 5 ans.

Les dépenses liées aux activités de recherche et développement sont comptabilisées en charges dès qu'encourues.

2.4.4. Immobilisations corporelles

Les terrains, constructions et équipements sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les durées et modalités d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- | | | |
|-----------------|------------|----------|
| - Constructions | 5 à 30 ans | Linéaire |
|-----------------|------------|----------|

- Installations et agencements	5 à 15 ans	Linéaire
- Matériels et outillages industriels	3 à 12 ans	Dégressif ou Linéaire
- Matériels de transport	4 à 5 ans	Linéaire
- Mobiliers et matériels de bureau	3 à 10 ans	Dégressif ou Linéaire

Les contrats de crédit-bail immobilier et mobilier sont retraités comme si les biens correspondants avaient été acquis à crédit dès lors qu'ils transfèrent au groupe la quasi-totalité des risques inhérents à la propriété de l'actif loué. Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan pour leur valeur vénale à la date d'acquisition et amorties en fonction de leur durée de vie économique estimée. En contrepartie, une dette financière du même montant apparaît au bilan et s'amortit suivant le plan de remboursement du crédit-bail souscrit. Les contrats de location dans lesquels le bailleur ne transfère pas la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple, les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

2.4.5. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont représentatives de dépôts de garantie comptabilisés à leur valeur historique, des participations non consolidées et également de comptes de placement quasi disponibles (avances faites dans le cadre du contrat de liquidité de la société consolidante) ainsi que des comptes à terme qui ne répondent pas à la définition de la trésorerie et équivalent de trésorerie mentionnée au § 2.4.9.

2.4.6. Stocks et en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les produits finis et en-cours de production sont valorisés au coût de production.

Les dépréciations nécessaires sont constituées sur les stocks présentant un risque d'obsolescence et les produits dont la valeur vénale au 31 décembre (de marché) est inférieure à la valeur comptable telle que ci-dessus définie.

Les profits internes, inclus dans les stocks des sociétés du groupe sont éliminés et l'effet de l'impôt correspondant est reconnu.

2.4.7. Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.4.8. Impôts différés

Afin d'assurer une meilleure représentation de la situation fiscale différée, le groupe utilise la méthode du report variable qui tient compte pour le calcul des impôts différés, des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice.

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés résultant pour l'essentiel :

- de l'annulation des provisions réglementées
- de la constatation de l'impôt sur les subventions d'investissement
- des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat retraité
- de l'élimination des profits internes
- du retraitement des crédits-baux
- des déficits fiscaux reportables dans la mesure où l'actif constaté est certain à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

2.4.9. Trésorerie, équivalents de trésorerie et Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une dépréciation calculée pour chaque ligne de titre de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de Bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les plus ou moins-values de cession sont enregistrées selon la méthode PEPS (ou FIFO) – Premier Entré Premier Sorti.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à terme dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois.

2.4.10. Provisions pour Risques et charges

Le groupe applique le règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs.

Les provisions pour risques sont constituées pour faire face à l'ensemble des risques et charges connus jusqu'à l'établissement définitif des comptes.

Le groupe est impliqué dans certains litiges généralement liés à ses activités courantes. La Direction, après consultation de ses avocats et conseils juridiques, détermine le montant des provisions qui doivent être constituées en fonction de son estimation des risques de pertes futures existants à chaque fin d'exercice.

Les hypothèses sous-jacentes sur lesquelles se fondent les principales estimations relatives aux provisions pour litiges (litiges prud'hommes, risques sociaux et fiscaux...) sont les suivantes : appréciation de la position juridique et valorisation des risques en fonction de la probabilité de cristallisation du risque.

2.4.11. Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspondant à la vente de marchandises et produits finis est comptabilisé lors du transfert de propriété qui intervient généralement lors de l'expédition du produit manufacturé au client (sauf incoterm spécifique).

Pour les prestations de services, le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'issue de l'exécution de celles-ci (généralement à l'émission de la facture).

2.4.12. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

2.4.13. Participation des salariés

Conformément aux dispositions du règlement 99-02, la participation des salariés est comptabilisée dans le poste "Charges de personnel" du compte de résultat.

2.4.14. Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat net dilué, le résultat net part du Groupe de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions sont ajustés de l'incidence maximale de la conversion des éléments dilutifs en actions ordinaires.

2.4.15. Indemnités de départ à la retraite

La loi française exige, le cas échéant, le versement d'une indemnité de départ à la retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis pour les salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les indemnités légales et conventionnelles sont évaluées pour chacun des salariés français du Groupe Eurogerm présent à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite, selon les dispositions de la norme IAS 19 "Avantages du personnel", conformément à la recommandation 2013-02 de l'ANC.

Le montant de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière, ne fait pas l'objet d'une provision, mais il est inscrit en engagements hors bilan. Les hypothèses retenues sont les suivantes (méthode d'évaluation Prospective avec salaire de fin de carrière) :

- modalités de départ en retraite : à l'initiative du salarié
- âge de départ à la retraite : 65 ans
- taux annuel de revalorisation des salaires (inflation comprise) : 0,5 %
- taux de mobilité (turn over) : 10,49% de 15 à 49 ans – 0% à partir de 50 ans
- taux net annuel de capitalisation (inflation comprise) : 0,34 %
- taux annuel d'actualisation : 0,34 %
- taux de charges sociales patronales : 40 %

Le montant de l'engagement Groupe est renseigné en note 20.

3. Notes relatives au bilan et au compte de résultat

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS

L'évolution des immobilisations s'analyse comme suit :

Immobilisations incorporelles :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2019	Acquisition/ Dotation	Cession/ Reprise	Virements internes	Sortie de périmètre	Ecarts de conversion	31 déc. 2020
Ecarts d'acquisition	11 541	-	-	-	-	(795)	10 746
Fonds de commerce	54	-	-	-	-	0	54
Autres immobilisations incorporelles	2 713	55	(57)	0	-	(1)	2 711
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-
Total des valeurs brutes	14 308	55	(57)	0	-	(796)	13 511
Ecarts d'acquisition	(3 635)	-	-	-	-	177	(3 459)
Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	(2 192)	(230)	57	(0)	-	1	(2 365)
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-
Total des amortissements et provisions	(5 827)	(230)	57	(0)	-	177	(5 824)
Valeurs nettes comptables	8 480	(175)	-	-	-	(618)	7 687

Immobilisations corporelles :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2019	Acquisition/ Dotation	Cession/ Reprise	Virements internes	Sortie de périmètre	Ecarts de conversion	31 déc. 2020
Terrains	1 210	-	-	-	-	(45)	1 164
Constructions	14 148	11	-	-	-	(169)	13 990
Matériels et outillages	12 174	407	(114)	3	-	(227)	12 243
Autres immobilisations corporelles	8 687	634	(187)	33	-	(329)	8 836
Immobilisations corporelles en-cours	91	48	-	(31)	-	-	107
Avances et acomptes	119	95	-	(5)	-	(2)	207
Total des valeurs brutes (1)	36 428	1 194	(302)	-	-	(772)	36 548
Terrains	-	-	-	-	-	-	-
Constructions	(7 678)	(775)	-	-	-	59	(8 394)
Matériels et outillages	(8 013)	(781)	113	-	-	146	(8 535)
Autres immobilisations corporelles	(4 705)	(745)	153	-	-	134	(5 164)
Total des amortissements et provisions	(20 397)	(2 301)	266	-	-	339	(22 093)
Valeurs nettes comptables	16 031	(1 107)	(35)	-	-	(433)	14 456

Immobilisations financières :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2019	Acquisition/ Dotation	Cession/ Reprise	Virements internes	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	31 déc. 2020
Titres de participation	65	-	-	(0)	-	(0)	65
Dépôts et cautionnements	100	-	(1)	-	-	(3)	96
Autres immobilisations financières	3 242	(0)	(132)	(0)	-	(222)	2 887
Total des valeurs brutes	3 406	(0)	(133)	(0)	-	(225)	3 048
Titres de participation	(0)	0	-	-	-	0	-
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-	-
Total des provisions	(0)	0	-	-	-	0	-
Valeurs nettes comptables	3 406	(0)	(133)	(0)	-	(225)	3 048

(1) Les 1,2 M€ d'investissements correspondent essentiellement à des investissements dans l'outil de production.

Le tableau ci-dessous récapitule le total des écarts d'acquisition présentés au bilan consolidé 31/12/2020 (en K€)

<i>en milliers d'euros</i>	Montant Brut	Amortissement et Dépréciations	Valeur nette
EG IBERIA	3 226	(2 119)	1 107
CREALIM SOLUTIONS SAVEUR	940	(303)	637
TARTIN'ART DIJON	299	(299)	0
IDS	-	-	-
PROBLEND EG	4 123	(396)	3 727
PROCESSUS	341	(341)	-
ESTRATEGA EN ALIMENTOS	1 817	-	1 817
Total	10 746	(3 459)	7 288

Conformément aux règles décrites au paragraphe 2.4.2, des tests de sensibilité ont été réalisés lors des tests de dépréciation : une variation à la hausse du taux d'actualisation de 2% n'entraînerait aucune dépréciation des écarts d'acquisition nets figurant au bilan au 31 décembre 2020.

La ventilation des valeurs nettes comptables par zone géographique est la suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2020			31 déc. 2019		
	France	EXPORT	TOTAL	France	EXPORT	TOTAL
Ecarts d'acquisition	636	6 652	7 288	636	7 269	7 905
Fonds de commerce	54	0	54	54	-	54
Autres immobilisations incorporelles	226	119	346	376	145	521
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Valeurs nettes comptables	917	6 771	7 687	1 066	7 414	8 480
Terrains	853	311	1 164	853	357	1 210
Constructions	5 091	505	5 596	5 789	680	6 470
Matériels et outillages	2 578	1 130	3 708	2 925	1 235	4 160
Autres immobilisations corporelles	2 547	1 125	3 672	2 856	1 125	3 981
Immobilisations corporelles en-cours	48	59	107	31	59	91
Avances et acomptes	28	180	207	5	114	119
Valeurs nettes comptables	11 145	3 311	14 456	12 460	3 572	16 031
Titres de participation	65	-	65	65	(0)	65
Dépôts et cautionnements	29	67	96	29	71	99
Autres immobilisations financières	241	2 646	2 887	376	2 866	3 242
Valeurs nettes comptables	335	2 713	3 048	470	2 937	3 406
TOTAL	12 396	12 795	25 191	13 995	13 922	27 918

NOTE 2 : STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Matières premières	9 796	6 501
En-cours de production	592	566
Marchandises & produits finis	2 518	4 794
Total des valeurs brutes	12 906	11 862
Matières premières	(55)	(19)
Marchandises & produits finis prov.	(86)	(50)
Total des provisions	(141)	(68)
Total	12 766	11 793

NOTE 3 : COMPTES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

La ventilation se présente comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Clients *	21 949	22 775
Total des valeurs brutes	21 949	22 775
Dépréciations des créances clients	(1 153)	(1 261)
Total des provisions	(1 153)	(1 261)
Total	20 795	21 514

* L'intégralité des créances est inférieure à 1 an.

NOTE 4 : AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

L'ensemble des autres créances a une échéance à moins d'un an. La ventilation se présente comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Avances et acomptes versés sur commandes	105	159
Organismes sociaux	66	124
Créances fiscales TVA	2 464	2 420
Créances fiscales autres	1 201	992
Charges constatées d'avance	730	1 131
Divers	262	97
Total des valeurs brutes	4 829	4 922
Dépréciations des autres créances	(96)	(68)
Total des provisions	(96)	(68)
Total	4 732	4 855

NOTE 5 : CAPITAUX PROPRES

Au 31/12/2020, le capital social est composé de 4 315 021 actions de 0,10 € de valeur nominale.

Les subventions d'investissements sont inscrites en capitaux propres pour 106 K€.

Depuis le 31/12/2016, il n'y a plus de plan de stock-options.

Contrat de liquidité :

Eurogerm a confié à ODDO BHF SCA l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers. Pour la mise en œuvre de ce contrat, une somme de 0.5 million d'euros a été initialement portée au crédit du compte de liquidité.

Les acquisitions d'actions propres sont déduites des capitaux propres. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés en capitaux propres.

Au 31 décembre 2020, le nombre d'actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité est de :
9 478 actions.

Il est rappelé que le contrat de liquidité a été suspendu suite à la publication du 18 janvier 2021 d'un projet d'Offre Publique d'Achat Simplifiée visant les actions de la Société Eurogerm et qui a marqué le début de la période de pré-offre.

Ecart de conversion :

Au 31 décembre 2020, le montant de l'écart de conversion constaté dans les capitaux propres part du Groupe (1 555 K€) comprend notamment :

- 544 k€ relatifs au prêt en USD accordé par la société mère Eurogerm SA à sa filiale Eurogerm USA (valeur au 31 décembre 2019);
- 139 K€ relatifs au placement long terme en USD détenu par Estrali depuis son acquisition début 2018 (conformément au §322 du règlement CRC 99-02).

NOTE 6 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES, IMPÔTS DIFFERES PASSIF

Les provisions se décomposent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Provisions pour risques et charges	137	47
Impôts différés passif	1 178	1 087
Total	1 315	1 134

Détail des provisions pour risques et charges :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2019	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Sortie de périmètre	Entrée de périmètre	Ecart de conversion	31 déc. 2020
Provisions pour litiges	5	30	0	-	-	-	-	35
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	42	78	-	(13)	-	-	(5)	102
Total	47	108	0	(13)	-	-	-	137

Autres litiges en cours :

Le Groupe Eurogerm est concerné par un sinistre qualité portant sur le sésame. En effet, les autorités sanitaires françaises ont été informées de la circulation de lots de graines de sésame en provenance d'Inde, présentant une teneur d'oxyde d'éthylène supérieure à la limite maximum réglementaire. A la suite de cette alerte, des mesures de retrait et de rappel de produits, identifiés comme à risque, ont été déployées au niveau européen auprès de nombreux acteurs de l'agro-alimentaire, dont le Groupe Eurogerm.

Dès la prise de connaissance de cette alerte, Eurogerm a pris les mesures de prévention nécessaires, informé ses clients concernés et, après identification des lots suspects, déployé une procédure de rappel de ces derniers en s'appuyant sur son système de traçabilité.

Dans le cadre de la constitution de son dossier d'assurance et d'éventuels recours à l'encontre du fournisseur concerné, les enjeux financiers au titre de ce litige sont à ce jour évalués à 1,4 M€ sachant que des expertises contradictoires sont toujours en cours.

Le Groupe Eurogerm estime que ce montant sera couvert par son contrat d'assurance Responsabilité Civile et par les démarches entamées avec le fournisseur ; et que le reste à la charge pour la société ne devrait pas être significatif.

Détail des impôts différés :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Décalage temporaire du paiement de l'impôt	57	124
Gains d'IS sur déficits	-	22
Subventions d'investissement	(12)	(12)
Provisions réglementées	(289)	(340)
Retraitement crédit-bail	(935)	(880)
Retraitement de marges en stock	281	281
Divers	(112)	(95)
Total	(1 009)	(900)
Impôts différés actifs	169	188
Impôts différés passifs	(1 178)	(1 087)

NOTE 7 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les emprunts et dettes financières du groupe s'analysent comme suit :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	31/12/2020	Echéancier de remboursement			31/12/2019
		Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Emprunts bancaires	8 962	2 081	6 494	387	9 294
Crédits baux mobiliers	89	38	51	0	27
Crédits baux immobiliers	466	466	0	0	837
Autres	25	25	0	0	11
Total	9 542	2 610	6 546	387	10 168
Dont partie à taux variable	0	0	0	0	0
Dont partie à taux fixe	9 517	2 584	6 546	387	10 158
Dont partie non rémunérée	25	25	0	0	11

La ventilation des emprunts et dettes financières par devises est la suivante :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES PAR DEVICES (en milliers)	31/12/2020	31/12/2019
Euros	8 831	10 126
Franc CFA	358	27
Nouveau Sol péruvien	336	15
Pesos colombien	17	
Total	9 542	10 167

NOTE 8 : DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le détail du poste s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Fournisseurs et comptes rattachés	11 705	11 447
Total	11 705	11 447

Ces dettes fournisseurs ont une échéance inférieure à un an.

NOTE 9 : AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION

Le détail des autres dettes est le suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Avances et acomptes reçus sur commandes	362	638
Dettes de personnel	2 389	2 304
Dettes aux organismes sociaux	1 245	1 335
Dettes fiscales IS	415	950
Dettes fiscales TVA	657	534
Dettes fiscales autres	412	240
Produits constatés d'avance	19	38
Fournisseurs d'immobilisation	3	114
Dettes diverses	288	215
Total	5 790	6 365

Ces autres dettes ont une échéance inférieure à un an.

NOTE 10 : CHIFFRE D'AFFAIRES

L'évolution du chiffre d'affaires, ainsi que sa répartition géographique, est la suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Ventes de marchandises France	40 172	41 820
Ventes de marchandises Export	71 566	72 058
Prestations de services France	625	827
Prestations de services Export	1 029	1 211
Total	113 392	115 916

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit ainsi à 113,4 millions d'euros au 31 décembre 2020 (+4,3% à taux de change et périmètre constants par rapport à 2019).

L'impact défavorable de l'évolution des taux de change sur le chiffre d'affaires est d'environ -5,3 M€.

La répartition du chiffre d'affaires par marchés est la suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Correcteurs de meunerie et pré-mix secteur meunerie	17 462	18 013
Améliorants de panification et pré-mix secteur boulangerie industrielle	42 607	42 475
Ingrédients, avants produits pâtisserie, concepts et divers	53 324	55 428
Total	113 392	115 916

NOTE 11 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se décomposent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Subventions d'exploitation	40	39
Production stockée	-	-
Transferts de charges	455	395
Reprises de provision sur risques	13	(0)
Reprises de provision sur stocks	65	116
Reprises de provision créances clients	519	111
Reprise de provision autres créances	60	-
Gains de change sur créances commerciales	508	322
Crédit d'impôt recherche	165	193
Autres produits d'exploitation	66	101
Total	1 891	1 278

NOTE 12 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'analysent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Rémunérations du personnel	14 209	14 888
Charges sociales	4 708	4 806
Participation, intéressement et autres charges (a)	785	340
Total	19 702	20 034

(a) dont un supplément d'intéressement de 500 000 euros provisionné à fin décembre 2020 dans les comptes de la société Eurogerm SA.

NOTE 13 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation se décomposent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Fournitures non stockées	1 209	1 271
Locations	1 408	1 517
Entretiens, maintenance	1 282	1 285
Assurance	421	412
Personnel extérieur	729	1 174
Commissions	927	724
Honoraires	2 622	2 500
Publicités et promotions	471	896
Transport	4 652	4 559
Missions, réceptions, déplacements	703	1 710
Affranchissements et télécoms	202	222
Pertes de change sur créances commerciales	1 154	185
Autres (a)	1 039	820
Total	16 820	17 276

(a) Dont 437 k€ de pertes sur créances irrécouvrables.

NOTE 14 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

Le poste s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Dépréciation de stocks	49	93
Dépréciation des créances clients	472	306
Autres provisions	141	60
<i>Sous-total</i>	<i>663</i>	<i>459</i>
Dotations aux amortissements	2 531	2 781
Total	3 194	3 240

NOTE 15 : FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le montant des frais de recherche et développement du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 550 K€.

NOTE 16 : CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Le résultat financier se décompose comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Revenus des placements de trésorerie	179	354
Gains de change	1 385	662
Perte de change	(1 971)	(702)
Escomptes accordés	(23)	(29)
Escomptes obtenus	0	2
Intérêts sur emprunts (dont crédits-baux)	(154)	(167)
Intérêts bancaires	-	(5)
Autres charges et produits financiers	(152)	12
Total	(735)	127

NOTE 17 : CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les charges et produits exceptionnels se détaillent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Résultat lié aux cessions d'immobilisations	24	11
Plus value dégagée sur les variations de périmètre		945
Quote-part de subvention	20	21
Dotations aux amortissements et provisions except.	(0)	350
Autres charges et produits exceptionnels	(496)	(324)
Total	(453)	1 003

Un projet d'évolution capitalistique au niveau d'Eurogerm SA a été entamé sur l'exercice 2020. A ce titre, le groupe a engagé des frais externes liés à la mise en œuvre de la VDD (Vendeur Due Diligence) et de la mise en place d'une data room. Ces coûts ayant été enregistrés dans le résultat exceptionnel pour un montant de 629 K€. Les frais internes engagés au titre de ces opérations ont quant à eux été maintenus dans le résultat d'exploitation.

NOTE 18 : IMPOT SUR LES SOCIETES

Ventilation de l'impôt sur les sociétés

L'impôt comptabilisé sur l'exercice se décompose comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Impôts sur les sociétés courants	2 187	2 410
Impôts sur les sociétés différés	113	272
Total	2 300	2 681

Preuve d'impôt

L'impôt comptabilisé sur l'exercice s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2020		31 déc. 2019	
Résultat avant impôt	8 227		10 149	
Charge d'impôt théorique	28,00%	2 303	31,00%	3 146
Accroissement sur charges non déductibles		135		29
Allègement sur report déficitaire antérieurement non activé		(6)		(18)
Crédits et réductions d'impôts		(82)		(121)
Ecart de taux d'IS sur filiales étrangères		59		(137)
Ecart de taux d'IS sur filiales françaises		(45)		29
Divers *		(64)		(246)
Charge d'impôt effective		2 300		2 681
Taux d'impôt effectif		27,96%		26,42%

* dont une économie d'impôt de 238 K€ réalisée en 2019 sur la plus-value de cession IDS.

Le montant de l'économie d'impôt réalisée par le groupe grâce à l'intégration fiscale en France s'élève à 24K€ au 31/12/2020.

4. Autres informations

NOTE 19 : RISQUES FINANCIERS

- **Risque de taux d'intérêt**

- Endettement financier

L'endettement financier du groupe est présenté à la note 7 du présent document.

- Trésorerie du groupe

Au 31 décembre 2020, la trésorerie positive du groupe s'élève à 28 373 K€, composée de :

- disponibilités à hauteur de 28 347K€ ;
- SICAV monétaires à hauteur de 26 K€ ;

Cette trésorerie, essentiellement non rémunérée, n'est pas investie en produits de placements obligataires. Le groupe n'est donc pas exposé, sur ses placements et disponibilités, à un risque de taux d'intérêt significatif.

Le Groupe dispose également d'une trésorerie à moyen terme à hauteur de 241 K€ inscrite en immobilisations financières, composée d'avances de trésorerie (contrat de liquidité).

- Sensibilité à la variation des taux

La sensibilité maximale à la hausse ou à la baisse de 100 points de base des taux d'intérêts sur l'endettement financier à taux variable n'est pas significative. Le groupe n'a donc pas mis en place de politique de couverture spécifique de son risque de taux.

- **Risque de liquidité**

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts & dettes financières (1)	9 542	10 169
Disponibilités & valeurs mobilières (2)	28 373	24 463
Trésorerie nette (2) - (1)	18 831	14 294
Trésorerie à moyen terme (3)	241	376
Trésorerie nette totale (2) - (1) + (3)	19 072	14 670

Compte tenu de sa trésorerie nette positive au 31 décembre 2020 et de sa capacité à générer des flux nets de trésorerie d'exploitation positifs, le groupe estime ne pas être confronté à un quelconque risque de liquidité.

- **Risque de change**

EUROGERM SA se couvre par le biais de contrats de ventes à termes fermes de devises, destinés à couvrir des ventes réalisées ou futures en dollar américain. La vente à terme ferme entraîne la conversion de la créance en monnaie étrangère au taux prévu dans le contrat de vente à terme ferme. En lien avec l'application du règlement ANC-2015-05, les effets des couvertures sont classés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert. Ainsi, les impacts d'une couverture de change sur des flux opérationnels sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Le principe de symétrie s'applique également au bilan, lorsqu'un dérivé de change couvre une créance ou une dette. Le dérivé est revalorisé en contrepartie des écarts de conversion actif/passif venant ainsi équilibrer au bilan les écarts de conversion générés sur la créance/dette couverte

Au titre de l'exercice clos, la société Eurogerm SA a poursuivi ses contrats de ventes à terme fermes de devises, destinés à couvrir des ventes réalisées ou futures en dollars. Au 31 décembre 2020, le montant des couvertures de change à terme détenues se présente comme suit :

- 66 K USD au cours de 1,1933 (échéance Janvier 2021).
- 45 K USD au cours de 1.179 (échéance Janvier 2021).
- 89 K USD au cours de 1.186 (échéance Janvier 2021).
- 191 K USD au cours de 1.1796 (échéance Février 2021).
- 101 K USD au cours de 1,2182 (échéance Mars 2021).
- 323 K USD au cours de 1.1873 (échéance Mars 2021).
- 322 K USD au cours de 1.1884 (échéance Mars 2021).
- 73 K USD au cours de 1.219 (échéance Avril 2021).

L'impact des couvertures sur le chiffre d'affaires Groupe est non significatif.

Les comptes des filiales étrangères (hors zone euro) sont convertis selon les règles et méthodes décrites au paragraphe 2.3.2. du présent document. Le tableau suivant indique, à la date du 31 décembre 2020, la part des actifs et passifs hors groupe en devises :

En milliers d'unités	Nouveau Sol Pérou	Peso mexicain	Dirham Marocain	Real Brésilien	Dollar Américain	Rand Sud Africain	Peso Colombien	Livre libanaise
Actifs	10 049	284 207	7 621	26 923	5 941	5 841	3 966 268	1 004 129
Passifs	1 128	50 460	2 019	2 995	923	724	1 487 683	588 819
Position nette	8 921	233 747	5 602	23 928	5 018	5 117	2 478 585	415 310
En K euros au 31/12/2020	2 017	9 574	515	3 754	4 089	284	592	224

- **Risque actions**

La société Eurogerm SA ne détient pas de portefeuille d'actions en dehors de ses titres de participations. En revanche, elle détient, via un contrat de liquidité, 9 478 de ses propres actions à la clôture des comptes (Cf. Note 6). Les excédents de trésorerie sont placés en SICAV monétaires et en comptes à terme.

NOTE 20 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS HORS BILAN	31/12/2020	31/12/2019
Cautions données	0	0
Dettes garanties par des sûretés réelles	6 696	6 975
Indemnités de départ à la retraite *	1 184	1 738
Total	7 880	8 713

* avant couverture par des contrats d'assurance (581 K€ au 31 décembre 2020).

En 2017, un fonds de commerce a été nanti en garantie pour la contrevaletur du crédit arrangé souscrit, soit 30 M€. A ce jour, le crédit arrangé a été débloqué à hauteur de 7 M€ ; le capital restant du sur ce déblocage est de 5,2 M€ à fin décembre 2020.

Au titre de la garantie d'actif passif conclue lors de la vente IDS Solutions Conditionnement, la société Eurogerm a un engagement maximal de 306 K€ pouvant être mis en jeu jusqu'en 31 décembre 2022, et jusqu'au 31 mars 2024 sur le plan fiscal, social, pénal. Une contre-garantie bancaire a été mise en place.

- Locations-financement / locations simples

Les locations-financement ont fait l'objet d'un retraitement intégral dans les comptes consolidés par l'inscription d'un actif et d'une dette au bilan. En revanche, les locations simples (mobilières et immobilières) sont maintenues en charges d'exploitation.

Les engagements de locations simples sont les suivants :

	TOTAL	Paiements dus par périodes			31/12/2019
		A - d'un an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans	
Contrats de locations immobilières	2 073	647	1 260	166	1 746
Contrats de locations mobilières	890	299	526	65	667
TOTAL Locations simples	2 963	946	1 786	231	2 413

NOTE 21 : EFFECTIF MOYEN DU GROUPE

L'effectif moyen du groupe a évolué comme suit :

	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Cadres	114	111
Non cadres	405	385
Total	519	496

NOTE 22 : REMUNERATIONS ALLOUEES AUX ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature perçues, des sociétés françaises et étrangères membres du groupe, par les organes de direction et d'administration de la société consolidante est le suivant :

en k€	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
	Jetons de présence		Salaires et avantages		Nombre d'options de souscription d'actions attribuées	
	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)		
Organes d'Administration (administrateurs)	10	10				
Organes de Direction (PDG et DG délégué)			692	714	-	-

NOTE 23 : EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En dehors des impacts de la crise sanitaire qui vont perdurer sur le nouvel exercice, aucun évènement postérieur à la clôture ayant un lien direct avec l'exercice 2020 n'est à signaler. Par ailleurs, le projet de cession de contrôle d'Eurogerm SA sous conditions suspensives annoncé le 18 janvier 2021 n'a pas été réalisé à la date d'arrêt des comptes. Ce projet a fait l'objet de divers communiqués de presse les 18 janvier, 11 février, et 4 mars 2021.

NOTE 24 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

La société ACG, détenue par Monsieur Jean Philippe GIRARD, réalise au profit de la société Eurogerm SA des prestations de conseil et assistance en matière de définition de la stratégie, d'orientation de sa politique générale, ainsi qu'en matière commerciale et marketing dans le cadre de la fabrication, la commercialisation de ses produits et services. A ce titre, la rémunération versée à la société ACG s'est élevée à 832 K€ HT au titre de l'exercice.

NOTE 25 : IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
ACG	SARL	9 300 200	24 RUE BUFFON 21000 DIJON

NOTE 26 : MONTANT DES HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes de la Société Eurogerm SA, figurant au compte de résultat consolidé du Groupe en 2020 se détaille comme suit :

En milliers d'euros sur 12 mois		ECA NEXIA		SECC	
		Montants H.T.	%	Montants H.T.	%
Certification des comptes	Société mère	84	46%	34	80%
	Filiales intégrées globalement	6			
Autres prestations			54%		20%
	Société mère	103		9	
	Filiales intégrées globalement	2			
TOTAL		195	100%	42	100%



**Rapport des
Commissaires aux
Comptes sur les comptes
consolidés clos au 31
décembre 2020**

S.E.C.C
2 rue des Bons Enfants
21000 DIJON

ECA NEXIA
37 rue Elsa Triolet – Parc Valmy
21000 DIJON

EUROGERM

Société Anonyme au capital de 431.502 euros

Siège social : Parc d'activité du Bois Guillaume – 2 rue Champ Doré – 21850 SAINT APOLLINAIRE
RCS DIJON 349 927 012 - SIRET 349 927 012 00030 - APE 1089 Z

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de la société EUROGERM,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EUROGERM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2020 s'établit à 7.288 milliers d'euros ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 2.4.2 "Écart d'acquisition" de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que les notes 2.4.2 "Écart d'acquisition" et note 1. "Immobilisations" de l'annexe des comptes consolidés donnent une information appropriée.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Dijon, le 23 avril 2021
Les Commissaires aux Comptes

S.E.C.C
Olivier SARLIN



EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT
Jérôme BURRIER Arnaud CHANTERANNE





Comptes sociaux clos au 31 décembre 2020

COMPTES SOCIAUX EUROGERM 31 DECEMBRE 2020
BILAN ACTIF

(en euros)	Note	31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amortissements & provisions	Net	Net
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets et droits similaires		2 217 594	2 002 588	215 006	364 258
Fonds commercial	1.3	53 357		53 357	53 357
Autres immobilisations incorporelles		10 007		10 007	10 007
Avances et acomptes					
Total immobilisations incorporelles		2 280 958	2 002 588	278 370	427 622
Terrains		352 144		352 144	352 144
Constructions		5 118 694	3 253 576	1 865 118	2 179 494
Installations techniques, matériel et outillage		6 043 729	4 071 905	1 971 824	2 325 084
Autres immobilisations corporelles		3 694 746	2 431 173	1 263 573	1 470 116
Immobilisations en cours		44 448		44 448	18 169
Avances et acomptes					
Total immobilisations corporelles		15 253 761	9 756 654	5 497 107	6 345 007
Participations		12 483 847	455 000	12 028 847	12 123 847
Créances rattachées à des participations		3 253 914		3 253 914	3 081 564
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières		561 066		561 066	547 354
Total immobilisations financières		16 298 827	455 000	15 843 827	15 752 765
ACTIF IMMOBILISE	2.1 à 2.2	33 833 547	12 214 241	21 619 305	22 525 394
Stocks matières premières		3 869 661	41 089	3 828 572	3 924 946
En-cours de production de biens					
Stocks produits et marchandises		1 495 436	85 779	1 409 657	1 025 022
Avances et acomptes versés s/ commandes					
Créances clients et comptes rattachés	2.4	16 114 292	150 948	15 963 344	16 500 794
Autres créances	2.3 et 2.4	4 707 776	1 343 000	3 364 776	3 776 665
Valeurs mobilières de placement		177 848	151 528	26 320	1 661
Disponibilités		18 762 740		18 762 740	15 325 113
Charges constatées d'avance	2.11	579 406		579 406	652 031
ACTIF CIRCULANT		45 707 160	1 772 344	43 934 815	41 206 232
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					
Ecart de conversion actif		48 712		48 712	1 897
TOTAL ACTIF		79 589 419	13 986 586	65 602 833	63 733 523

BILAN PASSIF

(en euros)	Note	31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel (dont versé : 431 502)	2.5	431 502	431 502
Primes d'émission, de fusion, d'apport		9 649 359	9 649 359
Réserve légale		43 150	43 150
Réserves réglementées			
Autres réserves		31 686 008	27 913 608
Report à nouveau		1 772	3 044
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		2 801 304	4 761 811
Subventions d'investissement		0	0
Provisions réglementées		1 153 502	1 213 331
CAPITAUX PROPRES	2.6	45 766 598	44 015 805
Produits des émissions de titres participatifs			0
Avances conditionnées			0
AUTRES FONDS PROPRES		0	0
Provisions pour risques		83 712	6 821
Provisions pour charges			
PROVISIONS	2.3	83 712	6 821
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		7 145 618	7 948 732
Concours bancaires courants		0	0
Emprunts et dettes financières divers		102 389	100 450
Total dettes financières		7 248 007	8 049 182
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8 031 306	7 859 688
Dettes fiscales et sociales		2 963 992	2 856 490
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		493 134	455 747
Produits constatés d'avance	2.11	614 092	177 556
Total dettes d'exploitation		12 102 524	11 349 481
DETTES	2.7	19 350 531	19 398 663
Ecart de conversion passif		401 991	312 234
TOTAL PASSIF		65 602 833	63 733 523

COMPTE DE RESULTAT

(en euros)	Note	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)
Ventes de marchandises		17 233 889	15 826 692
Production vendue de biens		49 978 636	50 783 628
Production vendue de services		1 869 227	1 741 816
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	3.1	69 081 752	68 352 136
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		39 206	39 093
Reprises sur prov. et amort. et transfert de charges	2.3 & 3.4	569 875	593 580
Autres produits	3.5	143 476	254 748
Total des produits d'exploitation		69 834 310	69 239 556
Achats de marchandises (y compris DDD)		2 767	597
Variation de stocks (marchandises)		(455 985)	(306 542)
Achats de matières premières et autres approv.		42 432 419	42 699 328
Variation de stocks de matières premières & approv.		71 510	(358 204)
Autres achats et charges externes		10 099 331	11 312 550
Impôts, taxes et versements assimilés		1 197 942	1 122 186
Salaires et traitements	3.2	7 889 472	7 432 297
Charges sociales		3 084 431	3 169 349
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2.2	1 297 659	1 265 530
Dotations aux prov. pour dép. des immobilisations			
Dotations aux prov. pour dép. sur actif circulant	2.3	173 331	47 268
Dotations aux provisions pour risques et charges		30 000	
Autres charges	3.5	241 760	167 623
Total des charges d'exploitation		66 064 637	66 551 981
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 769 673	2 687 575
Produits financiers de participations		758 982	1 010 854
Autres intérêts et produits assimilés		225 315	327 184
Reprises sur prov. et amort. et transfert de charges	2.3	1 821	350 386
Différences positives de change		27 415	141 249
Produits financiers		1 013 533	1 829 673
Dotations aux amort., dépréciations et prov.	2.3	373 241	1 821
Intérêts et charges assimilés		99 875	113 029
Différences négatives de change		415 303	48 958
Charges financières		888 418	163 808
RESULTAT FINANCIER	3.6	125 116	1 665 865
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		3 894 789	4 353 440
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		37 729	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		53 145	1 476 538
Reprises sur provisions et transferts de charges		173 021	536 763
Produits exceptionnels		263 895	2 013 302
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		629 019	207 008
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		19 318	332 240
Dotations aux amort., dépréciations et prov.		113 192	119 696
Charges exceptionnelles		761 529	658 945
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3.7	(497 634)	1 354 357
Participation des salariés aux résultats		1 764	159 225
Impôts sur les bénéfices	3.8	594 086	786 761
TOTAL DES PRODUITS		71 111 738	73 082 531
TOTAL DES CHARGES		68 310 433	68 320 720
BENEFICE OU PERTE		2 801 304	4 761 811

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 65 602 833 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 69 081 752 Euros et dégagant un bénéfice de 2 801 304 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants figurant dans la présente annexe sont exprimés en euros.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

COVID 19 :

La crise sanitaire, conjoncturelle a nécessité de porter prioritairement attention à la santé et à la sécurité des salariés.

Par conséquent, le Groupe a pris toutes les dispositions nécessaires afin de poursuivre son activité et préserver les emplois.

Il reste difficile de quantifier précisément l'impact de la pandémie sur l'activité du groupe au cours de l'exercice.

Toutefois, les principaux impacts ciblés relevés sont les suivants :

- Un ralentissement de l'activité enregistré sur certaines zones géographiques et sur certains secteurs d'activité notamment lié aux mesures de confinement et à leur impact sur les débouchés en RHF (Restauration Hors Foyer),
- Economie de certains coûts (notamment liés à la prospection commerciale et à la main d'œuvre temporaire) inscrits en résultat d'exploitation.

La structure financière du groupe est solide. Le groupe a obtenu des suspensions pour 6 mois des principales échéances bancaires à moyen terme ainsi que des loyers de crédit-bail immobilier. Ces reports représentent un décalage de remboursements (part capital) de 1,2 M€ au titre de l'exercice 2020.

FAITS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

En dehors des impacts de la crise sanitaire qui vont perdurer sur le nouvel exercice, aucun évènement postérieur à la clôture ayant un lien direct avec l'exercice 2020 n'est à signaler. Par ailleurs, le projet de cession de contrôle d'Eurogerm SA sous conditions suspensives annoncé le 18 janvier 2021 n'a pas été réalisé à la date d'arrêt des comptes. Ce projet a fait l'objet de divers communiqués de presse les 18 janvier, 11 février, et 4 mars 2021.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'ANC N°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07, homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2. Méthodes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

1.3. Fonds commercial

Nature	Montant des éléments			Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	
FONDS COMMERCE ALPHA GLOBE	53 357			53 357

Le fonds de commerce correspond à un fonds lié à la vente de graines acheté en 1991 pour un montant de 53 K€. Cette activité a depuis été développée par la Société (création notamment de la marque GRAINE DE CHAMPION) et dégage à ce jour une capacité d'exploitation bénéficiaire.

Méthode d'évaluation du fonds de commerce : la valeur actuelle (valeur d'inventaire) du fonds de commerce est estimée annuellement. Elle correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage du fonds.

1.4. Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs brutes	Valeurs nettes	Taux d'amortissement
LOGICIELS	2 217 594	215 006	entre 10 et 100
BREVETS ET DIVERS	10 007	10 007	5.0 à 50.0
Total	2 227 601	225 013	

1.5. Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

1.6. Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	linéaire	de 5 à 20 ans
Agencements et aménagements	linéaire	de 5 à 10 ans
Installations techniques	linéaire	de 3 à 10 ans
Matériels et outillages	linéaire ou dégressif	de 3 à 10 ans
Matériel de transport	linéaire	5 ans
Matériel de bureau	linéaire ou dégressif	de 2 à 5 ans
Mobilier	linéaire	de 3 à 10 ans

L'excédent constaté entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est comptabilisé en amortissement dérogatoire (via le résultat exceptionnel).

1.7. Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les titres immobilisés, ont été comptabilisés au prix pour lequel ils ont été acquis, majoré des éventuels frais d'acquisition de titres de participation. Ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

Les titres ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

La valeur actuelle (valeur d'inventaire) des titres de participation est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé, de la rentabilité, des plus et moins-values latentes, des perspectives d'avenir et de l'utilité de détenir la participation. L'estimation de la valeur d'inventaire peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part de l'actif net comptable.

1.8. Autres immobilisations financières

Les créances rattachées aux titres de participation sont inscrites à leur valeur nominale.

Ces créances sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non recouvrement, appréciés lors de la valorisation des titres de participation (cf 1.7).

Ces créances font l'objet d'une rémunération en fonction de leur durée et des usages locaux.

Les autres immobilisations financières sont représentatives du contrat de liquidité, de dépôts et de cautionnement comptabilisés à leur valeur historique.

Les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition. Une dépréciation est constatée dans le résultat financier si le cours moyen du mois précédent la date de clôture est inférieur à la valeur d'acquisition. Les résultats de cession de ces actions sont comptabilisés pour leur montant net dans le résultat exceptionnel. (cf. note 3.7)

Au 31 décembre 2020, 9 478 actions propres EUROGERM sont détenues par le biais du contrat de liquidité pour une valeur brute de 306 K€.

Dans le cadre du contrat de liquidité, la société a acheté au cours de l'exercice 18 711 actions au prix moyen de 30.73 € et vendu 14 235 actions au prix moyen de 30.87 €.

1.9. Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

1.10. Evaluation des produits en cours

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prise en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion des tous les coûts de sous activité.

Les intérêts financiers sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

1.11. Dépréciation des stocks

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

La valeur actuelle est déterminée en tenant compte de la date de péremption des stocks ainsi que de la non-conformité des produits finis et est calculée en fonction de la valeur probable de réalisation.

1.12. Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

1.13. Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

1.14. Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

1.15. Disponibilités en devises

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

1.16. Provisions pour risques et charges

Principes de base

La Société comptabilise une provision pour faire face aux obligations clairement identifiées comme dette probable, mais dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est ainsi enregistrée dès lors que :

- il existe une obligation légale, contractuelle ou implicite à la date de clôture
- le montant peut être évalué avec une fiabilité suffisante
- il est probable que le règlement se traduise par une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions couvrent notamment :

- les litiges commerciaux, sociaux, fiscaux ou autres.

Hypothèses et estimation

La Société est impliquée dans certains litiges généralement liés à ses activités courantes. La Direction de la Société, après consultation de ses avocats et conseils juridiques, détermine le montant des provisions qui doivent être constituées en fonction de son estimation des risques de pertes futures existants à chaque fin d'exercice.

Les hypothèses sous-jacentes sur lesquelles se fondent les principales estimations relatives aux provisions pour litiges (litiges prud'hommes, risques sociaux et fiscaux,..) sont les suivantes : appréciation de la position juridique et valorisation des risques en fonction de la probabilité de cristallisation du risque.

1.17. Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspondant à la vente de marchandises et produits finis est comptabilisé lors du transfert de propriété qui intervient généralement lors de l'expédition du produit manufacturé au client (sauf incoterm spécifique).

Pour les prestations de services, le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'issue de l'exécution de celles-ci (généralement à l'émission de la facture).

1.18. Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société. Les écritures comptables liées à la sortie des titres de participation sont comptabilisées dans le résultat exceptionnel.

1.19. Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

La politique de la société est de réduire son exposition aux fluctuations de taux de change.

EUROGERM SA se couvre par le biais de contrats de ventes à termes fermes de devises, destinés à couvrir des ventes réalisées ou futures en dollar américain. La vente à terme ferme entraîne la conversion de la créance en monnaie étrangère au taux prévu dans le contrat de vente à terme ferme. En lien avec l'application du règlement ANC 2015-05, les effets des couvertures sont classés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert. Ainsi, les impacts d'une couverture de change sur des flux opérationnels sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Le principe de symétrie s'applique également au bilan, lorsqu'un dérivé de change couvre une créance ou une dette. Le dérivé est revalorisé en contrepartie des écarts de conversion actif/passif venant ainsi équilibrer au bilan les écarts de conversion générés sur la créance/dette couverte.

1.20. Intégration fiscale :

Depuis le 1^{er} janvier 2014, EUROGERM SA s'est constituée société « tête de groupe » dans le cadre du régime fiscal de groupe.

Pour la période, les sociétés fiscalement intégrées sont la SARL TARTIN'ART HOLDING, la SARL TARTIN'ART DIJON et la SARL TARTIN'ART PARIS.

Chaque société du groupe comptabilise en charge le montant de l'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale. Le cas échéant, le profit d'intégration fiscale, correspondant à l'économie d'impôt générée par le régime est comptabilisé au niveau d'EUROGERM SA tête de groupe par le biais d'une charge d'impôt négative.

2. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

2.1. Etat des immobilisations

	31/12/2019	Acquisitions	Cessions/ Diminution	Virement poste à poste	31/12/2020
Immobilisations incorporelles					
Logiciels	2 225 339	30 240	37 985		2 217 594
Fonds de commerce	53 357				53 357
Autres immobilisations incorporelles	10 007				10 007
Immobilisations incorporelles en cours	0				0
Total immobilisations incorporelles	2 288 703	30 240	37 985	0	2 280 958
Immobilisations corporelles					
Terrains	352 144				352 144
Constructions	5 118 693				5 118 693
Matériel et outillage industriel	5 976 644	119 894	52 809		6 043 729
Installations et agencements	2 677 780	72 247		18 169	2 768 196
Matériel de transport	153 535				153 535
Matériel informatique et mobilier	744 017	34 063	5 064		773 016
Immobilisation corporelles en cours	18 169	44 448		-18 169	44 448
Avances et acomptes	0				0
Total immobilisations corporelles (a)	15 040 982	270 652	57 873	0	15 253 761
Immobilisations financières					
Titres de participation	12 483 847				12 483 847
Créances rattachées à des participations (b)	3 081 564	282 138	109 787		3 253 915
Dépôts et cautionnements	14 292				14 292
Prêts et autres immobilisations fin (c)	533 062	149 272	135 560		546 774
Total immobilisations financières	16 112 765	431 410	245 347	0	16 298 828
TOTAL	33 442 450	732 302	341 206	0	33 833 547

- a) Immobilisations corporelles :
- Ces dernières correspondent essentiellement à l'amélioration de nos bureaux ainsi que de nos lignes de productions.

- b) Ce poste inclut :
- le prêt de 3 500 K USD non amortissable fait à la filiale EUROGERM USA,
 - et le prêt de 550K€ fait à la filiale EUROGERM ANDINA (capital restant dû à fin décembre 2020 : 235 K€).
- c) Concernent les mouvements sur actions propres.

2.2. Etat des amortissements

	31/12/2019	Dotations	Diminutions	31/12/2020
Immobilisations incorporelles				
Logiciels, autres immob. incorporelles	1 861 081	179 491	37 985	2 002 588
Total immobilisations incorporelles	1 861 081	179 491	37 985	2 002 588
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	2 939 201	314 376		3 253 577
Matériel et outillage industriel	3 651 560	473 154	52 809	4 071 905
Installations et agencements	1 484 640	235 151		1 719 791
Matériel de transport	40 820	23 509		64 329
Matériel et mobilier informatique	579 753	71 978	4 679	647 052
Total immobilisations corporelles	8 695 974	1 118 168	57 488	9 756 654
TOTAL	10 557 054	1 297 659	95 473	11 759 242

2.3. Etat des provisions

	31/12/2019	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	31/12/2020
Provisions réglementées					
Amortissements dérogatoires	960 534	75 083	151 307		884 310
Provision pour hausse de prix	252 798	38 109	21 714		269 193
TOTAL	1 213 332	113 192	173 021	-	1 153 502
Provisions pour risques et charges					
Litiges	5 000	30 000			35 000
Autres provisions pour risques et charges	0				-
Provision pour perte de change	1 821	48 712	1 821		48 712
TOTAL	6 821	78 712	1 821	-	83 712
Provisions pour dépréciation					
Sur titres de participation	360 000	95 000		0	455 000
Sur stocks MP	16 225	41 089	16 225		41 089
Sur stocks Marchandises	14 429	85 779	14 429		85 779
Sur comptes clients	113 850	46 463	9 364		150 948
Autres provisions pour dépréciation	1 265 000	229 528			1 494 528
TOTAL	1 769 504	497 859	40 018	-	2 227 344
TOTAL GENERAL	2 989 657	689 763	214 860	-	3 464 558
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		203 331	40 018	-	
financières		373 240	1 821	-	
exceptionnelles		113 192	173 021	-	

Autres litiges en cours :

Le Groupe Eurogerm est concerné par un sinistre qualité portant sur le sésame. En effet, les autorités sanitaires françaises ont été informées de la circulation de lots de graines de sésame en provenance d'Inde, présentant une teneur d'oxyde d'éthylène supérieure à la limite maximum réglementaire. A la suite de cette alerte, des mesures de retrait et de rappel de produits, identifiés comme à risque, ont été déployées au niveau européen auprès de nombreux acteurs de l'agro-alimentaire, dont le Groupe Eurogerm.

Dès la prise de connaissance de cette alerte, Eurogerm a pris les mesures de prévention nécessaires, informé ses clients concernés et, après identification des lots suspects, déployé une procédure de rappel de ces derniers en s'appuyant sur son système de traçabilité.

Dans le cadre de la constitution de son dossier d'assurance et d'éventuels recours à l'encontre du fournisseur concerné, les enjeux financiers au titre de ce litige sont à ce jour évalués à 1,4 M€ sachant que des expertises contradictoires sont toujours en cours.

Le Groupe Eurogerm estime que ce montant sera couvert par son contrat d'assurance Responsabilité Civile et par les démarches entamées avec le fournisseur ; et que le reste à la charge pour la société ne devrait pas être significatif.

2.4. Etat des échéances des créances

ETAT DES CREANCES		Montant brut 31/12/2020	1 an au plus	Plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations*	3 253 914	234 617	3 019 297
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	561 066		561 066
	Clients douteux ou litigieux	168 174		168 174
DE L'ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients	15 946 118	15 946 118	
	Personnel et comptes rattachés (avances)	2 998	2 998	
	Sécurité sociale et autres org. sociaux	25 767	25 767	
	Etat : impôts sur les bénéfices	365 614	365 614	
	Etat : taxe sur valeur ajoutée	659 155	659 155	
	Etat : autres impôts, taxes	-	-	
	Etat : divers			
	Groupe et associés	3 469 545	3 469 545	
	Débiteurs divers	184 696	184 696	
	Charges constatées d'avance	579 406	579 406	
TOTAL CREANCES		25 216 453	21 467 916	3 748 537

*Cf. notes 2.1

2.5. Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
CAPITAL	0.1000	4 315 021		-	4 315 021

Au 31 décembre 2020, le capital se compose de 425 439 actions à droits de vote simple et 3 889 582 actions à droits de vote double.

Contrat de liquidité :

Eurogerm a confié à ODDO BHF SCA l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, une somme de 500 k€ a été initialement portée au compte de liquidité et comptabilisée dans le poste « autres immobilisations financières ».

Au 31 décembre 2020, le nombre d'actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité est de : 9 478 actions.

Il est rappelé que le contrat de liquidité a été suspendu suite à la publication du 18 janvier 2021 d'un projet d'Offre Publique d'Achat Simplifiée visant les actions de la Société Eurogerm et qui a marqué le début de la période de pré-offre.

2.6. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves	Report à Nouveau	Résultat	Subventions invest.	Provisions réglementées	Total
31/12/2018	431 502	9 649 359	25 674 862	1 867	4 221 790	0	1 280 398	41 259 778
Affectation du résultat			4 221 790		(4 221 790)			0
Dividendes distribués			(1 941 759)	3 044				(1 938 715)
Variation prov							(67 067)	(67 067)
Augmentation du capital								0
Divers			1 867	(1 867)				0
Résultat de l'exercice					4 761 811			4 761 811
31/12/2019	431 502	9 649 359	27 956 760	3 044	4 761 811	0	1 213 331	44 015 805
Affectation du résultat			4 761 811		(4 761 811)			0
Dividendes distribués			(992 455)	1 772				(990 683)
Variation prov							(59 829)	(59 829)
Augmentation du capital								0
Divers			3 044	(3 044)				0
Résultat de l'exercice					2 801 304			2 801 304
31/12/2020	431 502	9 649 359	31 729 160	1 772	2 801 304	0	1 153 502	45 766 598

2.7. Etat des échéances des dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut 31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunt dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts dettes à plus de 1 an à l'origine	7 145 618	1 611 990	5 427 356	106 272
Emprunts dettes financières divers	6 884	6 884		
Concours bancaires courants	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 031 306	8 031 306		
Personnel et comptes rattachés	1 821 336	1 821 336		
Sécurité sociale et autres organisme sociaux	953 510	953 510		
Etat: impôts sur les bénéfices	0			
Etat: taxe sur la valeur ajoutée	15 056	15 056		
Etat: autres impôts, taxes et assimilés	133 829	133 829		
Etat: prélèvement à la source	40 261	40 261		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	95 505	95 505		
Autres dettes	493 134	493 134		
Produits constaté d'avance	614 092	614 092		
TOTAL DES DETTES	19 350 531	13 816 903	5 427 356	106 272
Emprunts souscrits en cours exercice				
Emprunts remboursés en cours exercice	802 598			
Emprunts dettes associés				

2.8. Frais de recherche appliquée et de développement

Le montant des frais de recherche et développement fait l'objet d'une comptabilisation en charges et s'élève au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à 550K€.

Le crédit d'impôt recherche comptabilisé et correspondant à ces dépenses s'élève à 165 k€.

2.9. Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	256 039
Autres créances	178 145
Disponibilités	12 241
Total	446 425

2.10. Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Intérêts courus sur emprunt	4 112
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 200 819
Dettes fiscales et sociales	2 443 159
Autres dettes	350 000
Total	3 998 090

Détail dettes fiscales et sociales (en K€) :

- congés à payer :	565 K€
- autres charges de personnel :	1253 K€
- participation :	2 K€
- charges sociales sur congés à payer :	248 K€
- autres charges sociales :	241 K€
- état charges à payer :	134 K€

2.11. Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 579 K€ et correspondent principalement à des prestations facturées et non encore réalisées.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 614 K€ et correspondent à du chiffre d'affaires pour lequel le transfert de propriété n'est pas effectué à la clôture.

2.12. Ecart de conversion passif

L'écart de conversion passif qui s'élève à 402 K€ au 31 décembre 2020 concerne principalement le dollar US.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

3.1. Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	39 079 160
EXPORT	30 002 593
Total	69 081 752

3.2. Charges de personnel

Rémunérations des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction	Montant
Total	691 970

Intéressement

Un accord d'intéressement a été conclu en 2020 sur la société.

Un supplément d'intéressement de 500 000 euros a été octroyé et provisionné au titre de l'exercice 2020.

3.3. Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	52
Agents de maîtrise et techniciens	50
Employés	21
Ouvriers	46
Apprentis	8
Total	177

3.4. Détail des transferts de charges d'exploitation

	Montant
Formations	114 943
Prestations diverses	77 204
Refacturations diverses	36 129
Avantages en Nature	43 215
Remboursements divers Assurances / fournisseurs	129 343
Remboursements divers Personnel / prévoyance	114 491
Divers	14 533
	529 858

3.5. Autres produits et autres charges d'exploitation

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les gains et pertes de change sur créances et dettes commerciales sont comptabilisés en résultat d'exploitation suite à l'application par la Société du règlement ANC n°2015-05.

3.6. Détail du résultat financier

	Produits	Charges
Revenus des placements de trésorerie	28 829	
Gains / pertes de change	27 415	415 303
Dividendes	758 982	
Dotation / reprise provision perte de change	1 821	48 712
Dotation / reprise provision titres et C/CRT	0	173 000
Dotation / reprise provision vmp		151 528
Escomptes		21 895
Intérêts sur emprunts		77 020
Autres charges et produits financiers	196 486	958
Total	1 013 533	888 418

3.7. Détail du résultat exceptionnel

	Charges	Produits
VNC / Produits de cession d'immobilisations	385	20 500
Dotations / Reprises amortissements dérogatoires	75 083	151 307
Dotations / Reprises provisions pour hausse de prix	38 109	21 714
Dotations / Reprises provisions pour risque	-	-
Résultat lié à la sortie de titres de participation	-	-
Charges / Produits sur exercices antérieurs		
Résultat des opérations sur actions propres	18 933	32 645
Quote part de subvention investissement		
Divers *	629 019	37 729
Total	761 529	263 895
Total net	(497 634)	

* Un projet d'évolution capitalistique au niveau d'Eurogerm SA a été entamé sur l'exercice 2020. A ce titre, le groupe a engagé des frais externes liés à la mise en œuvre de la VDD (Vendeur Due Diligence) et de la mise en place d'une data room. Ces coûts ayant été enregistrés dans le résultat exceptionnel pour un montant de 629 K€. Les frais interne engagés au titre de ces opérations ont quant à eux été maintenu dans le résultat d'exploitation.

3.8. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	3 894 789	801 763
Résultat exceptionnel	(497 634)	(139 338)
Participation	(1 764)	(44 583)
Intégration fiscale		(23 756)
Résultat comptable	3 395 391	594 086

4. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

4.1. Dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 295 793
Total	5 295 793

Dont 5 235 K€ correspondent au déblocage partiel du crédit arrangé.

4.2. Engagements financiers

Engagements donnés :

Avals et cautions avec des entités liées	67 400
Effets escomptés non échus	137 408
Total	204 808

En 2017, le fonds de commerce de la société a été nanti en garantie pour la contrevaletur du crédit arrangé souscrit, soit 30 M€. A ce jour, le crédit arrangé a été déblocué à hauteur de 7 M€.

Au titre de la garantie d'actif passif conclue lors de la vente IDS Solutions Conditionnement, la société Eurogerm a un engagement maximal de 306 K€ pouvant être mis en jeu jusqu'en 31 décembre 2022, et jusqu'au 31 mars 2024 sur le plan fiscal, social, pénal. Une contre-garantie bancaire a été mise en place.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés mais font l'objet de l'information qui suit. Le montant de l'engagement en la matière est estimé au 31 décembre 2020 à 1 091 K€.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes (méthode prospective avec salaire de fin de carrière) :

- taux annuel de revalorisation des salaires (inflation comprise) : 0.5 % l'an
- taux net annuel de capitalisation (inflation comprise) : 0.34 %
- taux de mobilité (turn over) : 10.49 % de 15 à 49 ans – 0% à partir de 50 ans
- âge de départ à la retraite : 65 ans
- modalités de départ en retraite : à l'initiative du salarié
- taux annuel d'actualisation : 0.34%
- taux de charges sociales patronales : 40%

Eurogerm a souscrit une assurance relative à ces indemnités. Le montant versé à ce titre au 31 décembre 2020 s'élève à 581 K€.

L'engagement non couvert par cette assurance est donc de 510 K€.

4.3. Risques financiers

- **Risque de taux d'intérêt**

L'endettement financier de la société est présenté dans la note 2.7 du présent document.

La sensibilité maximale à la hausse ou à la baisse de 100 points de base des taux d'intérêts sur l'endettement financier à taux variable n'est pas significative.

- **Risque de liquidité**

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts & dettes financières (1)	7 248	8 049
Disponibilités & valeurs mobilières (2)	18 789	15 327
Trésorerie nette (2) - (1)	11 541	7 278
Trésorerie à moyen terme (3)	241	376
Trésorerie nette totale (2) - (1) + (3)	11 782	7 654

Compte tenu de sa trésorerie nette positive au 31 décembre 2020 et de sa capacité à générer des flux nets de trésorerie d'exploitation positifs, la société estime ne pas être confrontée à un quelconque risque de liquidité.

- **Risque de change**

Au titre de l'exercice clos, la société Eurogerm SA a poursuivi ses contrats de ventes à terme fermes de devises, destinés à couvrir des ventes réalisées ou futures en dollars. Au 31 décembre 2020, le montant des couvertures de change à terme détenues se présente comme suit :

- 66 K USD au cours de 1,1933 (échéance Janvier 2021).
- 45 K USD au cours de 1.179 (échéance Janvier 2021).
- 89 K USD au cours de 1.186 (échéance Janvier 2021).
- 191 K USD au cours de 1.1796 (échéance Février 2021).
- 101 K USD au cours de 1,2182 (échéance Mars 2021).
- 323 K USD au cours de 1.1873 (échéance Mars 2021).
- 322 K USD au cours de 1.1884 (échéance Mars 2021).
- 73 K USD au cours de 1.219 (échéance Avril 2021).

L'impact des couvertures sur le chiffre d'affaires annuel est non significatif.

4.4. Crédit-bail

Nature	Terrains	Constructions	Instal. matériel et outillage	Autres	Total
Valeur d'origine	445 248	7 536 589			7 981 837
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs		3 935 902			3 935 902
- dotations de l'exercice		361 829			361 829
Total		4 297 731			4 297 731
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs		8 136 984			8 136 984
- exercice		389 498			389 498
Total		8 526 482			8 526 482
Redevances restant à payer					
- à un an de plus		519 333			519 333
- entre 1 et 5 ans		-			-
- à plus de 5 ans		-			-
Total		519 333			519 333
Valeur résiduelle					
- à un an au plus					
- à plus de 5 ans		-			-
Total					
Montant en charges sur l'exercice		778 995			778 995

4.5 Accroissements et allègements dette future d'impôt

Nature des différences temporaires	Montant
Accroissements	
Provisions réglementées:	
- provision pour hausse de prix	75 374
- amortissements dérogatoires	247 607
Subventions d'investissement :	-
Total des accroissements	322 981
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- participation des salariés	467
- forfait social	94
- C3S	21 583
Total des allègements	22 144

4.6 Identité de la société mère consolidant les comptes

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
ACG	SARL	9 300 200	24 RUE BUFFON 21000 DIJON

4.7 Montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes figure dans l'annexe aux comptes consolidés.

4.8 Transactions avec les parties liées

La société ACG, détenue par Monsieur Jean Philippe GIRARD, réalise au profit de la société Eurogerm SA des prestations de conseil et assistance en matière de définition de la stratégie, d'orientation de sa politique générale, ainsi qu'en matière commerciale et marketing dans le cadre de la fabrication, la commercialisation de ses produits et services. A ce titre, la rémunération versée à la société ACG s'est élevée à 832 K€ HT au titre de l'exercice.

4.9 TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

(en Keuros)	SIREN	Capital	Capitaux propres avant résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés		Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffres d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
					Brute	Nette	Brute	Nette					
1. FILIALES (+ DE 50%)													
EUROGERM SENEGAL		175	795	51%	91	91				3 656	-326		Bilan 31.12.20
EUROGERM ANDINA		600	899	70%	439	439	234	234		2 228	0		Bilan 31.12.20
EUROGERM BRESIL		250	1 568	80%	95	95				7 859	1 298	177	Bilan 31.12.20
EUROGERM Mexique		5 464	5 802	100%	5 645	5 645	602	602		0	-23		Bilan 31.12.20
EUROGERM Maroc		166	346	65%	111	111				794	-21		Bilan 31.12.20
EUROGERM IBERIA		7	4 292	100%	4 200	4 200				12 722	705	450	Bilan 31.12.20
EUROGERM USA		247	2	100%	226	226	4 142	4 142		0	474		Bilan 31.12.20
CREALIM SOLUTIONS SAVEUR	530 061 068	240	2 760	88%	210	210			0	6 323	597	131	Bilan 31.12.20
TARTIN'ART HOLDING	805 197 365	360	-1 156	100%	360	0	1 588	245	0	0	-113		Bilan 31.12.20
EUROGERM Italie		100	68	95%	95	0				125	-83		Bilan 31.12.20
EUROGERM Allemagne		200	196	95%	190	190	109	109		416	50		Bilan 31.12.20
EUROGERM Colombie		296	98	43%	137	137	24	24		925	-59		Bilan 31.12.20
EUROGERM Middle East		173	126	70%	122	122	23	23		452	21		Bilan 31.12.20
2. PARTICIPATIONS (10 à 50%)													
MOULIN NEUF	345 388 276	94	1 223	36%	297	297				1 873	24		1 Bilan 31.12.20
MOULIN TARON	421 888 876	10	214	10%	15	15				628	35		Bilan 31.12.20
EUROGERM AFRIQUE DU SUD		362	814	50%	200	200				2 274	181		Bilan 31.12.20



Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2020

S.E.C.C
2 rue des Bons Enfants
21000 DIJON

ECA NEXIA
37 rue Elsa Triolet – Parc Valmy
21000 DIJON

EUROGERM

Société Anonyme au capital de 431.502 euros

Siège social : Parc d'activité du Bois Guillaume – 2 rue Champ Doré – 21850 SAINT APOLLINAIRE

RCS DIJON 349 927 012 - SIRET 349 927 012 00030 - APE 1089 Z

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de la société EUROGERM,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EUROGERM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe 1.7 "Titres immobilisés" de l'annexe des comptes annuels présente les méthodes comptables relatives à la dépréciation des immobilisations financières. Nos travaux ont consisté à apprécier la valeur actuelle des titres de participations. Dans ce cadre, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes de valorisation ainsi décrites et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires appellent de notre part les observations suivantes :

Le texte des projets de résolution que doit présenter le conseil d'administration ne nous a pas été communiqué au moment de l'émission de notre rapport. Nous ne sommes donc pas en mesure de procéder à la vérification de ce document.

En application de la loi, ce document doit être communiqué aux commissaires aux comptes et tenu à la disposition des actionnaires un mois avant la convocation de l'assemblée générale. Nous émettrons un rapport complémentaire une fois le texte des projets de résolution obtenu.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Dijon, le 23 avril 2021
Les Commissaires aux Comptes



The image shows two sets of signatures and stamps. On the left, there is a blue ink signature of Olivier SARIEN, with the text 'S.E.C.F.' and 'Olivier SARIEN' printed above it. On the right, there are two signatures in blue ink. Above them is the text 'EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT' and the names 'Jérôme BURRIER' and 'Arnaud CHANTERANNE'. Below the signatures is a circular stamp with the text 'EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT' around the top edge and 'Commissaire aux Comptes' around the bottom edge.

S.E.C.C
2 rue des Bons Enfants
21000 DIJON

ECA NEXIA
37 rue Elsa Triolet – Parc Valmy
21000 DIJON

EUROGERM

Société Anonyme au capital de 431.502 euros

Siège social : Parc d'activité du Bois Guillaume – 2 rue Champ Doré – 21850 SAINT APOLLINAIRE
RCS DIJON 349 927 012 - SIRET 349 927 012 00030 - APE 1089 Z

Rapport complémentaire au rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de la société EUROGERM,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, émis le 23 avril 2021, dans lequel nous indiquons l'impossibilité de procéder au contrôle du texte des projets de résolutions au jour de l'émission de notre rapport sur les comptes annuels.

Ce dernier, ainsi que l'addendum au rapport annuel de gestion du Conseil d'administration, nous ayant été communiqués en date du 4 juin 2021, nous avons procédé conformément aux textes légaux et réglementaires, à leur contrôle.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport annuel de gestion et dans les autres documents sur la situation financières et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance des comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Fait à Dijon, le 7 juin 2021
Les Commissaires aux Comptes

S.E.C.C
Olivier SARLIN



EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT
Jérôme BURRIER Arnaud CHANTERANNE



EXPERTISE COMPTABLE
ET AUDIT
Commissaire aux Comptes



Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

S.E.C.C
2 rue des Bons Enfants
21000 DIJON

ECA NEXIA
37 rue Elsa Triolet - Parc Valmy
21000 DIJON

EUROGERM

Société Anonyme au capital de 431.502 euros

Siège social : Parc d'activité du Bois Guillaume – 2 rue Champ Doré – 21850 SAINT APOLLINAIRE
RCS DIJON 349 927 012 - SIRET 349 927 012 00030 - APE 1089 Z

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

À l'Assemblée Générale de la société EUROGERM,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions autorisées et conclues depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées et conclues depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Protocole d'accord au titre de la cessation des fonctions de Monsieur Benoît HUVET

(Personne concernée : Monsieur Benoît HUVET, Directeur Général Délégué d'EUROGERM)

Nature, objet et modalités de la convention :

Votre société a participé à la conclusion d'un protocole d'accord signé le 17 janvier 2021, dont Monsieur Benoît HUVET est partie prenante. Ce protocole arrête notamment les termes et conditions relatifs à la cessation des fonctions de Monsieur Benoît HUVET en qualité de Directeur Général Délégué, cessation conditionnée à la réalisation de l'opération d'évolution capitalistique du groupe EUROGERM annoncée le 18 janvier 2021.

Les principales caractéristiques de ce protocole sont les suivantes :

- Rémunération variable 2020 : versement par votre société à Monsieur Benoît HUVET, en application de son contrat de mandataire social, de sa rémunération variable au titre de l'exercice 2020. Ce versement serait réalisé en deux fois, 50% à la date d'arrêté des comptes, le solde au plus tard 6 mois après cette date.

- Indemnité contractuelle de départ : versement par votre société à Monsieur Benoît HUVET, en application de l'article 9 de son contrat de mandataire social, d'une indemnité contractuelle de départ forfaitaire et définitive correspondant à trente (30) mois de sa rémunération mensuelle moyenne versée au titre des deux (2) dernières années, allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020, couvrant également l'indemnisation de l'obligation de non-concurrence. Les parties au protocole ont convenu que le montant total de cette indemnité serait égal à 1.551.990 euros bruts, que le montant net correspondant serait versé par EUROGERM à hauteur de 40% à la date du départ de Monsieur Benoît HUVET et que le solde serait étalé sur les 36 mois suivants.
- Rémunération complémentaire : versement par votre société à Monsieur Benoît HUVET, en application de son contrat de mandataire social et au plus tard le 15 mai 2021, d'une rémunération complémentaire correspondant à la somme qui lui serait allouée au titre de l'exercice 2020 s'il bénéficiait de la participation des salariés au sein de la société.
- Obligation de non-concurrence : respect par Monsieur Benoît HUVET de l'obligation de non-concurrence prévue à l'article 9 de son contrat de mandataire social, d'une durée de 36 mois à compter de la fin de son mandat.

La condition suspensive tenant en la réalisation du projet d'évolution capitalistique ayant été levée le 29 avril 2021 (cession du bloc de contrôle du groupe EUROGERM), votre société a versé à Monsieur Benoît HUVET fin avril 2021 :

- Une somme de 620 796 € brute correspondant aux 40% de l'indemnité contractuelle de départ, le versement du solde de 931 194 € devant s'étaler sur 36 mois à compter de mai 2021 ;
- Une somme de 215 475 € brute correspondant à 50% de la rémunération variable 2020, le versement du solde de 215 475 € devant intervenir au plus tard fin octobre 2021 ;
- Une somme de 21 € au titre de la rémunération complémentaire.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration de votre société en date du 16 janvier 2021. Le conseil d'administration a motivé son autorisation au regard des perspectives et de l'évolution future du groupe EUROGERM dans le contexte du projet de cession du bloc de contrôle.

2. Convention de rupture conventionnelle homologuée relative au contrat de travail de Monsieur Benoît HUVET

(Personne concernée : Monsieur Benoît HUVET, Directeur Général Délégué d'EUROGERM)

Nature, objet et modalités de la convention :

En date du 18 janvier 2021, votre société a conclu avec Monsieur Benoît HUVET une convention de rupture de contrat de travail qui le lie à la société EUROGERM. Cette convention a fait l'objet d'un avenant signé le 11 février 2021.

Ces conventions prévoient la rupture du contrat de travail dès la réception de l'homologation par la DIRECCTE, au plus tard le 19 mars 2021 et le versement d'une indemnité de rupture s'élevant à 26.700 euros bruts.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration de votre société en date du 16 janvier 2021. Le conseil d'administration a motivé son autorisation au regard du projet de cessation des fonctions de Monsieur Benoît HUVET s'inscrivant dans le contexte du projet de cession du bloc de contrôle du groupe EUROGERM.

3. Convention de résiliation des baux en cours avec la société JULLENSIAD

- **Entité cocontractante : SCI JULLENSIAD**

(Personne concernée : Monsieur Benoît HUVET, Directeur Général Délégué d'EUROGERM et gérant de la SCI JULLENSIAD)

Nature, objet et modalités de la convention :

Votre société a participé à la conclusion d'un protocole d'accord signé le 17 janvier 2021, dont Monsieur Benoît HUVET et la SCI JULLENSIAD sont parties prenantes. Sous la condition suspensive de la réalisation de l'opération d'évolution capitalistique du groupe EUROGERM, ce protocole prévoit notamment que les baux conclus avec la société JULLENSIAD, à savoir la location de bureaux commerciaux à RAMBOUILLET et la location d'un appartement à usage d'habitation à DIJON, seraient résiliés au plus tard à la date de réalisation de l'opération d'évolution capitalistique correspondant également à la date de cessation définitive du mandat social de Monsieur Benoît HUVET.

La condition suspensive tenant en la réalisation du projet d'évolution capitalistique ayant été levée le 29 avril 2021 (cession du bloc de contrôle du groupe EUROGERM), la conclusion des avenants de résiliation amiable du bail commercial et du contrat de location a été réalisée à cette même date. Les conséquences financières pour votre société sont les suivantes :

- Remboursement par la société JULLENSIAD des dépôts de garantie versés par EUROGERM au titre des baux s'élevant respectivement à 1.429 euros et 500 euros ;
- Versement d'un montant forfaitaire total égal au montant de tous les loyers et charges dus par votre société (y compris les taxes foncières, s'agissant du bail commercial) pendant la durée restant à courir des baux entre la date de réalisation de l'opération, soit le 29 avril 2021, et leurs termes respectifs s'élevant respectivement à 61.661 euros TTC et 16.650 euros TTC.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration de votre société en date du 16 janvier 2021. Le conseil d'administration a motivé son autorisation au regard du projet de cessation des fonctions de Monsieur Benoît HUVET s'inscrivant dans le contexte du projet de cession du bloc de contrôle du groupe EUROGERM.

4. Protocole de cession d'actions

(Personne concernée : Monsieur Benoît HUVET, Directeur Général Délégué d'EUROGERM)

Nature, objet et modalités de la convention :

Votre société a participé à la conclusion d'un protocole de cession d'actions EUROGERM signé le 17 janvier 2021, dont Monsieur Benoît HUVET est partie prenante. Ce protocole porte sur la cession de 1.600 et 51.352 actions EUROGERM détenues respectivement par Monsieur Benoît HUVET et sa holding, la société VADRILETTE, au bénéfice de NAXICAP PARTNERS, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Cession des actions consentie sous la condition suspensive de la réalisation de l'opération de reprise correspondant au rachat par NAXICAP PARTNERS (ou une holding de reprise) de la totalité du capital social de la société MOBAGO, société détenant le contrôle d'EUROGERM.
- Prix de cession des actions EUROGERM fixé unitairement à 47,97 euros.

La condition suspensive tenant en la réalisation du projet d'évolution capitalistique ayant été levée le 29 avril 2021 (cession du bloc de contrôle du groupe EUROGERM), les cessions d'actions ont été réalisées à cette même date.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration de votre société du 16 janvier 2021. Le conseil d'administration a motivé son autorisation au regard du contexte de l'opération de cession du bloc de contrôle d'EUROGERM et de la cessation des fonctions de Monsieur Benoît HUVET.

5. Conclusion d'un bail commercial

- **Entité cocontractante : SAS CREALIM SOLUTIONS SAVEUR**

(Personnes concernées : Monsieur Jean-Philippe GIRARD, Président Directeur Général d'EUROGERM, elle-même Présidente de la société CREALIM SOLUTIONS SAVEUR et Monsieur Benoît HUVET, Directeur Général Délégué d'EUROGERM et Directeur Général de la société CREALIM SOLUTIONS SAVEUR)

Nature, objet et modalités de la convention :

En date du 1^{er} avril 2021, votre société a conclu avec la société CREALIM SOLUTIONS SAVEUR un bail commercial portant sur des locaux commerciaux situés à SAINT-APOLLINAIRE comprenant 3 bureaux d'une surface globale de 45 m² et d'un laboratoire d'une surface de 60 m².

Ce bail est consenti moyennant un loyer trimestriel de 2.932 euros hors taxes ainsi que la prise en charge d'une quote-part de la taxe foncière de l'immeuble. Aucun dépôt de garantie n'est prévu au bail.

Cette nouvelle convention a été autorisée par le Conseil d'administration de votre société du 3 février 2021. Le Conseil d'administration a motivé son autorisation par le projet d'acquisition, via la levée de l'option du crédit-bail immobilier fin février 2021, de l'ensemble immobilier dont une partie faisait l'objet d'une convention de sous-location entre EUROGERM et sa filiale CREALIM SOLUTIONS SAVEUR.

6. Résiliation du contrat d'animation et de prestations de conseils et assistance

- **Entité cocontractante : SARL ACG**

(Personne concernée : Monsieur Jean-Philippe GIRARD, Président Directeur Général d'EUROGERM et Gérant de la SARL ACG)

Nature, objet et modalités de la convention :

En date du 29 avril 2021, votre société a conclu un avenant de résiliation amiable du contrat d'animation et de prestations de conseils et assistance initialement conclu avec la SARL ACG. Cette résiliation n'entraîne aucune conséquence financière pour votre société, aucune indemnité n'étant à verser de part ni d'autre.

Cette convention de résiliation, à conclure sous la condition suspensive de la réalisation de l'opération d'évolution capitalistique du groupe EUROGERM, a été autorisée par le conseil d'administration de votre société du 15 avril 2021. Le Conseil d'administration a motivé son autorisation au regard du contexte de l'opération de cession du bloc de contrôle d'EUROGERM.

7. Résiliation d'un bail commercial

- **Entité cocontractante : SCI GIMY**

(Personne concernée : Monsieur Jean-Philippe GIRARD, Président Directeur Général d'EUROGERM et représentant de la SARL ACG elle-même gérante de de la SCI GIMY)

Nature, objet et modalités de la convention :

En date du 29 avril 2021, votre société a conclu un avenant de résiliation du contrat de bail commercial conclu avec la société GIMY portant initialement sur la location de bureaux commerciaux à PARIS. Les conséquences financières pour votre société résultant de cette résiliation sont les suivantes :

- Aucune indemnité à verser de part ni d'autre,
- Remboursement du dépôt de garantie versé initialement par EUROGERM pour un montant de 11.370 euros.

Cette convention de résiliation, à conclure sous la condition suspensive de la réalisation de l'opération d'évolution capitalistique du groupe EUROGERM, a été autorisée par le Conseil d'administration de votre société du 15 avril 2021. Le Conseil d'administration a motivé son autorisation au regard du contexte de l'opération de cession du bloc de contrôle d'EUROGERM.

8. Résiliation d'une convention de location

• **Entité cocontractante : SARL ACG**

(Personne concernée : Monsieur Jean-Philippe GIRARD, Président Directeur Général d'EUROGERM et Gérant de la SARL ACG)

Nature, objet et modalités de la convention :

En date du 29 avril 2021, votre société a conclu un avenant de résiliation du contrat de location de locaux à SAINT-APOLLINAIRE conclu initialement avec la société SARL ACG. Cet avenant prévoit :

- La résiliation effective en date du 30 septembre 2021, avec la faculté par les parties de mettre fin de manière anticipée à la convention,
- Le paiement des loyers dus jusqu'à la date d'effet de la convention de résiliation,
- L'absence d'indemnité à verser de part et d'autre.

Cette convention de résiliation, à conclure soit à la date de réalisation de l'opération de changement de contrôle d'EUROGERM, soit au plus tard au 30 septembre 2021 sous la condition suspensive de la réalisation de l'opération d'évolution capitalistique du groupe EUROGERM, a été autorisée par le Conseil d'administration de votre société du 15 avril 2021. Le Conseil d'administration a motivé son autorisation au regard du contexte de l'opération de cession du bloc de contrôle d'EUROGERM.

9. Contrat de prêt intragroupe

• **Entité cocontractante : SAS NOVAGERM**

(Personne concernée : Monsieur Jean-Philippe GIRARD, Président Directeur Général d'EUROGERM et représentant de la SARL ACG, elle-même Présidente de la SAS NOVAGERM)

Nature, objet et modalités de la convention :

En date du 29 avril 2021, votre société a conclu une convention de prêt intragroupe avec la société NOVAGERM.

Les principales caractéristiques de cette convention de prêt intragroupe sont les suivantes :

- Prêt par NOVAGERM à EUROGERM d'un montant maximal de 7.700.000 euros,
- Taux d'intérêt fixe de 4,10%,
- Date de 1^{er} avis de tirage : 29 avril 2021,
- Date d'expiration : au plus tard le 29 avril 2028 (7 ans).

Cette convention de prêt, à conclure sous la condition suspensive de la réalisation de l'opération d'évolution capitalistique du groupe EUROGERM, a été autorisée par le Conseil d'administration de votre société du 28 avril 2021. Le Conseil d'administration a motivé son autorisation au regard du contexte de l'opération de cession du bloc de contrôle d'EUROGERM et du refinancement des emprunts bancaires en cours faisant l'objet d'un remboursement anticipé.

10. Nantissement du fonds de commerce

- **Entité cocontractante : SAS NOVAGERM**

(Personne concernée : Monsieur Jean-Philippe GIRARD, Président Directeur Général d'EUROGERM et représentant de la SARL ACG elle-même Présidente de la SAS NOVAGERM).

Nature, objet et modalités de la convention :

En date du 29 avril 2021, votre société a conclu une convention de nantissement de son fonds de commerce au profit de NOVAGERM, afin de garantir le prêt intragroupe signé le même jour avec cette même société.

Cette convention de nantissement, à conclure sous la condition suspensive de la réalisation de l'opération d'évolution capitalistique du groupe EUROGERM, a été autorisée par le Conseil d'administration de votre société du 28 avril 2021. Le Conseil d'administration a motivé son autorisation au regard du contexte de l'opération de cession du bloc de contrôle d'EUROGERM et du refinancement des emprunts bancaires en cours faisant l'objet d'un remboursement anticipé.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Contrat de bail

- **Entité cocontractante : SARL ACG**

(Personne concernée : Monsieur Jean-Philippe GIRARD, Président Directeur Général d'EUROGERM et Gérant de la SARL ACG)

Nature, objet et modalités de la convention :

Conformément au bail conclu en juin 2015, votre Société donne en location à la SARL ACG des locaux nécessaires à son exploitation d'une superficie de 21m² situés à SAINT APOLLINAIRE (21), pour un montant mensuel de 189 euros hors taxes (hors charges locatives). Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 7 avril 2015.

Les loyers et charges locatives afférentes se sont élevés respectivement à 2.350 euros hors taxes et 240 euros hors taxes au titre de l'exercice.

La refacturation de la taxe foncière s'est élevée à 485 euros.

2. Contrat de sous-location

- **Entité cocontractante : SAS CREALIM SOLUTIONS SAVEUR**

(Personnes concernées : Monsieur Jean-Philippe GIRARD, Président Directeur Général d'EUROGERM, elle-même Présidente de la Société CREALIM SOLUTIONS SAVEUR et Monsieur Benoît HUVET, Directeur Général Délégué d'EUROGERM et Directeur Général de la Société CREALIM SOLUTIONS SAVEUR)

Nature, objet et modalités de la convention :

Conformément au contrat de sous location de juillet 2009, votre Société donne en location à la SAS CREALIM SOLUTIONS SAVEUR des locaux nécessaires à son exploitation d'une superficie de 75m² sis à SAINT APOLLINAIRE (21).

La surface occupée ayant augmenté (20m²), un avenant a été signé. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 8 octobre 2014. Du fait de l'augmentation de la superficie louée, le loyer a été arrêté à la somme de 2.551,50 euros hors taxes par trimestre.

Un second avenant a été conclu le 1^{er} juillet 2015, afin de prendre en compte le changement de bureaux au sein des locaux de SAINT-APOLLINAIRE (faisant suite à l'extension et à la réallocation des bureaux). Le Conseil d'administration de votre Société a préalablement autorisé cette convention dans sa séance du 11 juin 2015. Du fait de cette réallocation, le loyer a été arrêté à la somme de 2.835,15 euros hors taxes par trimestre à compter du 1^{er} juillet 2015.

Les loyers et charges locatives afférentes se sont élevés respectivement à 11.684 euros hors taxes et 1.200 euros hors taxes au titre de l'exercice.

La refacturation de la taxe foncière s'est élevée à 2.424 euros.

3. Contrats de location

- **Entité cocontractante : SCI GIMY**

(Personne concernée : Monsieur Jean-Philippe GIRARD, Président Directeur Général d'EUROGERM et représentant de la SARL ACG elle-même gérante de de la SCI GIMY).

Nature, objet et modalités de la convention :

Conformément au contrat de bail commercial du 1^{er} avril 2005, votre Société prend en location auprès de la SCI GIMY des bureaux commerciaux d'une superficie de 80m² sis à PARIS (75016).

Le bail étant arrivé à son terme, il a été renouvelé début 2015 dans les mêmes conditions que précédemment. Le Conseil d'administration de votre Société a préalablement autorisé cette convention dans sa séance du 11 février 2015.

Les loyers se sont élevés à 50.152 euros hors taxes au titre de l'exercice, auxquels s'ajoute un montant de charges de 3.158 euros. Par ailleurs, la refacturation de la taxe foncière s'est élevée à 2.173 euros.

Le dépôt de garantie de 11.370 euros a été versé par votre Société.

- **Entité cocontractante : SCI JULLENSIAD**

(Personne concernée : Monsieur Benoît HUVET, Directeur Général Délégué d'EUROGERM et Gérant de la SCI JULLENSIAD).

a) Location de bureaux commerciaux à RAMBOUILLET

Nature, objet et modalités de la convention :

Conformément au contrat de bail commercial du 1^{er} octobre 2005, votre Société prend en location auprès de la SCI JULLENSIAD des bureaux commerciaux, d'une superficie de 79m² sis à RAMBOUILLET (78120).

Le bail étant arrivé à son terme, il a été renouvelé début 2015 dans les mêmes conditions que précédemment. Le Conseil d'administration de votre Société a préalablement autorisé cette convention dans sa séance du 11 février 2015.

Les loyers se sont élevés à 17.148 euros hors taxes au titre de l'exercice auxquels s'ajoute un montant de charges de 1.440 euros. Par ailleurs, la refacturation de la taxe foncière s'est élevée à 681 euros.

Le dépôt de garantie de 1.429 euros a été versé par votre Société.

b) Location d'un appartement à usage d'habitation à DIJON

Nature, objet et modalités de la convention :

Conformément au contrat de location (renouvelable par tacite reconduction et par période de 3 ans) prenant effet en date du 16 mai 2005, votre Société prend en location auprès de la SCI JULLENSIAD un appartement à usage d'habitation d'une superficie de 29m² sis à DIJON (21000).

Les loyers se sont élevés à 7.272 euros au titre de l'exercice, auxquels s'ajoute un montant de charges de 720 euros.

Un dépôt de garantie de 500 euros a été versé par votre Société.

4. Contrat de prestations de conseils et assistance

• **Entité cocontractante : SARL ACG**

(Personne concernée : Monsieur Jean-Philippe GIRARD, Président Directeur Général d'EUROGERM et Gérant de la SARL ACG).

Nature, objet et modalités de la convention :

La SARL ACG facture à votre Société, au titre de la convention d'animation et de prestations de conseil revue en date du 09 octobre 2018 et autorisée par le Conseil du 9 octobre 2018, des prestations de conseils et assistance en matière de définition de la stratégie, d'orientation de sa politique générale, ainsi qu'en matière commerciale et marketing dans le cadre de la fabrication, la commercialisation de ses produits et services.

Ces prestations sont rémunérées moyennant une redevance mensuelle égale à 1,2 % du chiffre d'affaires hors taxes mensuel réalisé par votre Société.

Les prestations facturées à votre Société au titre de l'exercice, par la Société ACG, se sont élevées à la somme de 831.744 euros hors taxes.

5. **Contrat de mandataire social**

(Personne concernée : Monsieur Benoît HUVET, Directeur Général Délégué d'EUROGERM).

Nature, objet et modalités de la convention :

Votre Société a conclu le 21 février 2019 un avenant au contrat de mandataire social avec Monsieur Benoît HUVET en qualité de Directeur Général Délégué, autorisé par le Conseil d'Administration du même jour. Le précédent avenant à ce contrat datait du 8 juillet 2009.

Les principales caractéristiques de ce contrat sont les suivantes :

- La rémunération fixe annuelle brute s'élève à 120.000 euros, payable en 12 mensualités égales. Les autres caractéristiques du contrat demeurent inchangées :
- En cas de rupture du mandat social à l'initiative du Directeur Général Délégué et en contrepartie de l'engagement de non-concurrence pendant une durée de 36 mois, il percevra une indemnité correspondant à 18 mois de rémunération nette, moyenne des deux dernières années perçues dans la Société EUROGERM.
- En cas de révocation de ses fonctions de Directeur Général Délégué, il percevra une indemnité forfaitaire correspondant à 30 mois de rémunération nette, moyenne des deux dernières années perçues dans la Société EUROGERM.
- À cette partie fixe s'ajoute une partie variable d'un montant brut égal à 5 % du résultat courant des entreprises intégrées avant impôt sur les sociétés du groupe EUROGERM.
- Des aménagements ont été apportés par l'avenant du 21 février 2019 sur la liste des opérations nécessitant l'accord préalable du Président Directeur Général.

La rémunération brute globale versée à Monsieur Benoît HUVET au titre de l'exercice s'est élevée à la somme de 609.570 euros.

Fait à Dijon, le 7 juin 2021
Les Commissaires aux Comptes

S.E.C.C
Olivier SARLIN



EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT
Jérôme BURRIER Arnaud CHANTERANNE





Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2021

EUROGERM

Société anonyme à conseil d'administration
au capital social de 431.502,10 €
Siège social : 2, rue du Champ Doré
Parc d'Activité du Bois Guillaume - 21850 Saint Apollinaire
RCS Dijon B 349 927 012
(La "Société")

AVIS DE CONVOCATION

Mmes et MM. les actionnaires de la société Eurogerm S.A. sont informés qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendra le **mercredi 30 juin 2021 à 14 heures 30** au siège social de la Société, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Avertissement : Epidémie de COVID 19

Dans le contexte de l'épidémie de coronavirus (COVID 19), la Société pourrait être conduite à modifier les modalités de participation à l'assemblée générale du 30 juin 2021. Ainsi, en fonction de l'évolution de la situation et des mesures sanitaires, et dans l'hypothèse où les conditions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 et du décret 2020-418 du 10 avril 2020, modifiés par l'ordonnance 2020-1497 du 2 décembre 2020 et le décret 2020-1614 du 18 décembre 2020, dont les durées d'application ont été prorogées jusqu'au 31 juillet 2021 par le décret n°2021-255 du 9 mars 2021 (les « **Dispositions Covid** »), seraient remplies, l'assemblée générale du 30 juin 2021 pourrait le cas échéant être organisée à huis clos.

Vous êtes donc invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'assemblée générale sur le site internet de la Société www.eurogerm.com qui pourrait être mis à jour pour préciser les modalités définitives de participation à cette assemblée générale en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux.

En outre, eu égard à la circulation du virus COVID 19 et aux préconisations du gouvernement visant à éviter les rassemblements publics, **le conseil d'administration invite à la plus grande prudence dans ce contexte et recommande à chaque actionnaire de privilégier le vote par correspondance ou le pouvoir au président plutôt qu'une présence physique.**

La Société fera en tout état de cause en sorte que les mesures d'hygiène et de distanciation sociales fixées par la réglementation soient respectées de manière stricte.

La Société prend des mesures pour faciliter le vote à distance afin que les actionnaires puissent également voter sans participer physiquement à l'assemblée générale par des moyens de vote à distance (vote par correspondance ou procuration), en utilisant le formulaire de vote prévu à cet effet qui sera disponible dans la rubrique dédiée aux Assemblées Générales sur le site internet de la Société.

Dans le cadre de la relation entre la Société et ses actionnaires, la Société les invite fortement à privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique à l'adresse suivante : dballandras@eurogerm.com.

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité de la société et du Groupe,
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels sociaux et consolidés de la Société et du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par les articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, et sur la délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'administration pour réduire le capital social.

RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et fixation du dividende ;
4. Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce ayant déjà été approuvées au cours d'exercices antérieurs par l'Assemblée Générale ;
5. Approbation des conventions conclues entre la Société et Monsieur Benoit Huvet et la société SCI JULLENSIAD en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce;
6. Approbation de la convention conclue entre la Société et la société CREALIM SOLUTIONS SAVEUR en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce;
7. Approbation des conventions conclues entre la Société et les sociétés ACG et SCI GIMY en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce;
8. Approbation des conventions conclues entre la Société et la société NOVAGERM en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce;
9. Fixation de la somme fixe annuelle allouée aux administrateurs ;
10. Renouvellement du mandat d'administrateur de la société UNIGRAINS ;
11. Constatation de l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Alfroid ;
12. Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour procéder au rachat par la société de ses propres actions ;
13. Pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités légales.

RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

14. Autorisation à donner au Conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation d'actions propres ;
15. Pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités légales.

Modalités de participation à l'assemblée générale

Les actionnaires peuvent prendre part à cette assemblée quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Toutefois, conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'assemblée générale par l'inscription des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce), au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers est constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers (ou le cas échéant par voie électronique) dans les conditions prévues à l'article R.225-85 du Code de commerce (avec renvoi de l'article R.225-61 du même Code), en annexe :

- du formulaire de vote à distance ;
- de la procuration de vote ;
- de la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Modalités de vote à l'assemblée générale

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- 1) adresser un pouvoir au Président, ou une procuration à la Société sans indication de mandataire auquel cas il sera émis un vote favorable aux résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution ;
- 2) donner une procuration à un autre actionnaire, son conjoint, son partenaire pacsé, ou toute autre personne physique ou morale de son choix conformément aux dispositions de l'article L. 225-106 du Code de commerce ;
- 3) voter par correspondance.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

Les formulaires de procuration et de vote par correspondance sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Tout actionnaire au porteur pourra télécharger le formulaire depuis le site internet de la Société (www.eurogerm.com) rubrique « Investisseurs – Assemblée Générale », ou pourra l'obtenir auprès de CACEIS Corporate Trust – Service Assemblée Générale – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9, par demande écrite au plus tard six jours avant la date de l'assemblée, soit au plus tard le 24 juin 2021.

Pour être comptabilisé, le formulaire de vote par correspondance, complété et signé, devra être retourné à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblée Générale – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9 au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée. Toutefois, et conformément aux Dispositions Covid, chaque actionnaire aura également dans le même délai la possibilité d'adresser à la Société (avec l'attestation de participation) les instructions de vote dans le cadre du vote par correspondance, ainsi que les pouvoirs au Président par voie de message électronique à l'adresse électronique suivante : dballandras@eurogerm.com.

Par dérogation à l'article R. 225-85, III, du code de commerce et conformément aux Dispositions Covid, un actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance ou envoyé un pouvoir peut choisir un autre mode de participation à l'assemblée sous réserve que son instruction en ce sens parvienne à la Société au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'assemblée. Si ce choix est exprimé dans les délais requis, les précédentes instructions reçues sont alors révoquées.

Il n'est pas prévu la faculté de voter à distance par des moyens électroniques de télécommunication pour cette assemblée et de ce fait, aucun site visé à l'article R.225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

Questions écrites

Les actionnaires peuvent, poser des questions écrites à la Société à compter de la présente publication. Ces questions doivent être adressées au siège social de la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, ou par courrier électronique (à l'adresse suivante : dballandras@eurogerm.com), au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Documents mis à disposition des actionnaires

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la Société, dans les délais légaux, et pourront être transmis sur simple demande adressée à la Société (à l'adresse suivante : dballandras@eurogerm.com) ou à CACEIS Corporate Trust. Le cas échéant, l'actionnaire devra mentionner dans sa demande son adresse électronique.

Il est à nouveau précisé que dans le contexte de l'épidémie de coronavirus (COVID 19), la Société pourrait être conduite à modifier les modalités de participation à l'assemblée générale du 30 juin 2021.

Le Conseil d'Administration

EUROGERM

Société anonyme à conseil d'administration
au capital social de 431.502,10 euros
Siège social : 2, rue du Champ Doré
Parc d'Activité du Bois Guillaume - 21850 Saint Apollinaire
RCS Dijon B 349 927 012
(la "Société")

PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2021

Le texte des résolutions qui seront proposées aux actionnaires est le suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Première résolution (Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 et sur les comptes dudit exercice, et après avoir entendu la lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels dudit exercice clos,

approuve les comptes annuels de l'exercice social, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, et qui font apparaître un bénéfice de 2.801.304 euros, ainsi que les opérations ressortant desdits comptes et rapports,

approuve, en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, les dépenses et charges effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant global de 55.197 euros, ainsi que l'impôt correspondant.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution (approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 et sur les comptes dudit exercice, et après avoir entendu la lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2020, comprenant le bilan et le compte de résultat consolidés ainsi que l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations ressortant desdits comptes et rapports, qui font apparaître un bénéfice part du groupe de 5.392.000 euros.

Troisième résolution (Affectation du résultat de l'exercice clos de 31 décembre 2020)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les

assemblées générales ordinaires,

approuve la proposition d'affectation et de répartition du résultat qui lui a été présentée par le Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 2.801.304,48 euros de la manière suivante :

ORIGINE

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 2.801.304,48 euros
- Report à nouveau : 1.772,15 euros

Soit un bénéfice distribuable de 2.803.076,63 euros

AFFECTATION

- Aux autres réserves : 2.803.076,63 euros

Total affecté : 2.803.076,63 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale rappelle le montant des dividendes distribués au titre des trois (3) exercices précédents :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement (a)		Revenus non éligibles à l'abattement (a)
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2019	992.455	0	0
31/12/2018	1.941.759	0	0
31/12/2017	1.941.759	0	0

(a) Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France sous réserve qu'elles aient exercé l'option globale pour l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu prévue au paragraphe 2 de l'article 200A du même Code. Si les personnes physiques n'ont pas opté globalement pour le barème progressif, les revenus distribués ne sont pas éligibles à l'abattement fiscal de 40%, puisque dans ce cas lesdites personnes physiques sont soumis à taxation globale forfaitaire ainsi que cela est indiqué ci-avant.

Quatrième résolution (Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce ayant déjà été approuvées au cours d'exercices antérieurs par l'Assemblée Générale).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance et entendu la lecture de la rubrique du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L.225-38 du Code de Commerce ayant déjà été approuvées au cours d'exercices antérieurs par l'Assemblée Générale, approuve les conclusions dudit rapport et lesdites conventions qui y sont mentionnées, lesquelles se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cinquième résolution (Approbation des conventions conclues entre la Société et Monsieur Benoit Huvet et la société SCI JULLENSIAD en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance et entendu la lecture de la rubrique du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce conclues postérieurement au 1^{er} janvier 2021 avec Monsieur Benoit Huvet et la société SCI JULLENSIAD (dont Monsieur Benoit Huvet est gérant), lesquelles s'inscrivent

dans le cadre du départ de Monsieur Benoit Huvet de la Société et dans le contexte de la cession du contrôle de la Société, à savoir :

- Protocole d'accord au titre de la cessation des fonctions de Monsieur Benoit Huvet,
- Convention de rupture conventionnelle homologuée relative au contrat de travail de Monsieur Benoit Huvet,
- Conventions de résiliation des baux en cours avec la société JULLENSIAD,
- Protocole de cession d'actions de la Société détenues directement et indirectement par Monsieur Benoit Huvet (dont la Société a été signataire),

Approuve lesdites conventions conclues entre la Société et Monsieur Benoit Huvet ainsi que la société SCI JULLENSIAD, et approuve les termes y afférents du rapport spécial des Commissaires aux comptes, étant précisé que les conventions concernées ont été autorisées par le Conseil d'administration du 16 janvier 2021.

Sixième résolution (Approbation de la convention conclue entre la Société et la société CREALIM SOLUTIONS SAVEUR en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance et entendu la lecture de la rubrique du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur la convention visée aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce conclue postérieurement au 1^{er} janvier 2021 avec la société CREALIM SOLUTIONS SAVEUR, à savoir :

- Bail commercial conclu entre la Société et la société CREALIM SOLUTIONS SAVEUR portant sur des locaux commerciaux situé à Saint-Apollinaire (21) comprenant 3 bureaux d'une surface globale de 45 m² et d'un laboratoire d'une surface de 60 m²,

Approuve ladite convention conclue entre la Société et la société CREALIM SOLUTIONS SAVEUR ainsi que les termes y afférents du rapport spécial des Commissaires aux comptes, étant précisé que la convention concernée a été autorisée par le Conseil d'administration du 3 février 2021.

Septième résolution (Approbation des conventions conclues entre la Société et les sociétés ACG et SCI GIMY en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance et entendu la lecture de la rubrique du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce conclues postérieurement au 1^{er} janvier 2021 avec les sociétés ACG et SCI GIMY (dont Monsieur Jean-Philippe Girard est gérant ou représentant légal du gérant), lesquelles s'inscrivent dans le contexte de la cession du contrôle de la Société, à savoir :

- Avenant de résiliation du contrat d'animation et de prestations de conseils et assistance conclu entre la Société et la société ACG,
- Avenant de résiliation du bail commercial conclu entre la Société et la SCI GIMY,
- Avenant de résiliation de la convention de location conclu entre la Société et la société ACG,

Approuve lesdites conventions conclues entre la Société et les sociétés ACG et SCI GIMY, et approuve les termes y afférents du rapport spécial des Commissaires aux comptes, étant précisé que les conventions concernées ont été autorisées par le Conseil d'administration du 15 avril 2021.

Huitième résolution (Approbation des conventions conclues entre la Société et la société NOVAGERM en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance et entendu la lecture de la rubrique du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce conclues postérieurement au 1^{er} janvier 2021 avec la société NOVAGERM, lesquelles s'inscrivent dans le prolongement de la cession du contrôle de la Société et du refinancement des emprunts bancaires en cours de la Société ayant fait l'objet d'un

remboursement anticipé, à savoir :

- Contrat de prêt intra-groupe entre la société NOVAGERM et la Société,
- Convention de nantissement du fonds de commerce de la Société afin de garantir le prêt intra-groupe.

Approuve lesdites conventions conclues entre la Société et la société NOVAGERM, et approuve les termes y afférents du rapport spécial des Commissaires aux comptes, étant précisé que les conventions concernées ont été autorisées par le Conseil d'administration du 28 avril 2021.

Neuvième résolution (Fixation de la somme fixe annuelle allouée aux administrateurs)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir notamment entendu l'exposé des motifs de la présente résolution,

Décide de fixer le montant annuel de la rémunération à répartir entre les administrateurs par le Conseil d'Administration à 10 000 euros.

Dixième résolution (Renouvellement du mandat d'administrateur de la société UNIGRAINS)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance notamment de l'exposé des motifs de la présente résolution,

renouvelle, en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 3 (trois) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société UNIGRAINS.

Onzième résolution (Constatation de l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Alfried)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance notamment de l'exposé des motifs de la présente résolution,

constate que le mandat de Monsieur Philippe Alfried au titre de ses fonctions d'administrateur de la Société arrive à expiration ce jour, et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Douzième résolution (Autorisation à conférer au Conseil d'Administration pour procéder au rachat par la Société de ses propres actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir notamment pris connaissance de l'exposé des motifs de la présente résolution,

autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et aux dispositions du Règlement européen n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social de la Société, soit, à titre indicatif, un maximum de 431.502 actions au 15 avril 2021.

L'Assemblée Générale décide que ces acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,

- d'assurer la couverture de plans d'actionnariat à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise (ou plan assimilé), du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions,
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa quatorzième résolution.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur, notamment afin de mettre en oeuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Les achats de ces actions pourront être effectués, à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, et par tous moyens y compris par achat de blocs de titres ou de gré à gré. La part maximale du capital acquise sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé. La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre et le respect de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat ne pourra pas excéder soixante-cinq (65) euros par action, soit compte tenu du nombre d'actions composant le capital social à la date du 15 avril 2021, et sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société Eurogerm, un montant maximal d'achat de 28.047.630 euros.

En cas d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, le Conseil d'Administration pourra ajuster, s'il y a lieu, le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action Eurogerm.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour l'accomplissement de la présente autorisation, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes formalités et déclarations et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée. Elle met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 17 juin 2020 dans sa sixième résolution.

Treizième résolution (Pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités légales)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

Quatorzième résolution (Autorisation donnée au Conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation d'actions propres)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à :

- Annuler, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce en une ou plusieurs fois, sur sa seule décision tout ou partie des actions propres détenues par la Société, dans la limite de 10% du capital par période de vingt-quatre mois et à réduire corrélativement le capital social ;
- Imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur pair sur les primes et réserves disponibles de son choix.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration pour réaliser la ou les opérations autorisées en vertu de la présente résolution, modifier les statuts et accomplir les formalités requises.

La présente autorisation est consentie pour une période de vingt-quatre mois à compter du jour de la présente assemblée.

Quinzième résolution (Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

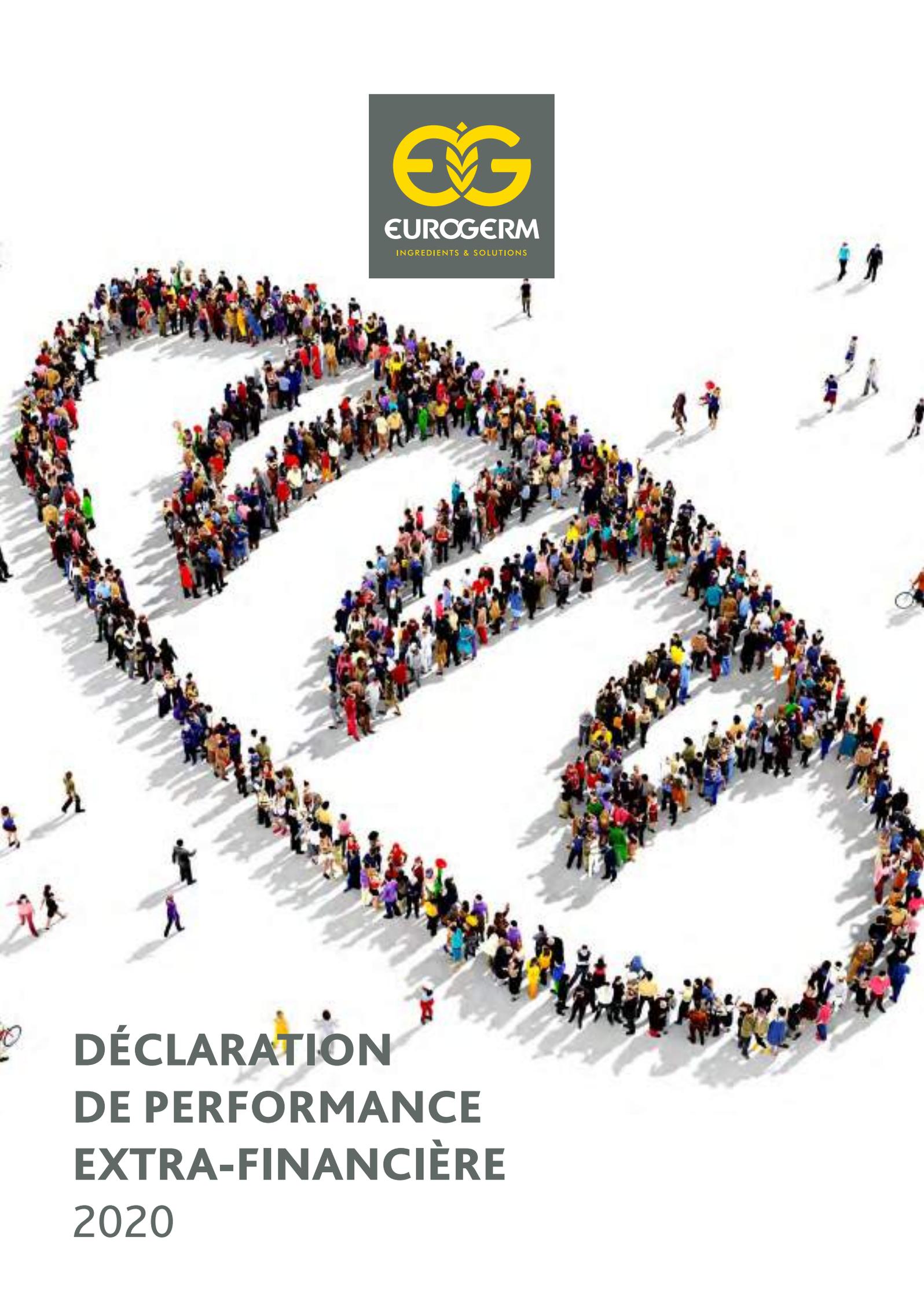


Déclaration de performance extra-financière 2020



EUROGERM

INGREDIENTS & SOLUTIONS



**DÉCLARATION
DE PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIÈRE
2020**

Sommaire

Page	
4	Édito
6	Bilan et perspectives
8	Le groupe EUROGERM
15	Modèle d'affaires
18	Cartographie des parties prenantes prioritaires
20	Notre politique
22	Axes et objectifs
23	AXE 1 - NOURRIR UN AVENIR MEILLEUR <ul style="list-style-type: none">Des produits de qualité, sûrs, innovants et responsablesL'accompagnement de nos clientsLe développement de l'expérience clientsLe renforcement de notre position sur les marchés
32	AXE 2 - ÊTRE RESPONSABLES DE NOTRE AVENIR <ul style="list-style-type: none">La préservation de l'environnementLe déploiement d'une démarche d'achats responsablesDes relations et conditions de travail responsablesLa contribution au développement local
47	AXE 3 - ENSEMBLE RÉUSSIR <ul style="list-style-type: none">La gouvernance du groupe EUROGERMLe déploiement de la RSE groupeLe respect des lois et des obligations réglementairesUne communication partagée plus performante
56	Annexes <ul style="list-style-type: none">Méthodologie de reportingRéponses aux obligations thématiquesNos objectifs du développement durable (ODD) prioritaires



Jean-Philippe GIRARD
Président Directeur Général

Nous sommes convaincus depuis longtemps que les entreprises ont un rôle majeur dans la réalisation des objectifs du développement durable, ainsi que dans la prévention des risques qui pèsent sur notre avenir collectif.

Persuadés que développer une démarche durable et responsable apporte indéniablement des bénéfices à l'entreprise, à ses collaborateurs, à ses clients, à son territoire et à tous les acteurs avec qui elle coopère et avance,

EUROGERM s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de Responsabilité Sociale et Sociétale dans l'objectif de NOURRIR UN AVENIR MEILLEUR.

Engagée auprès du Global Compact depuis 2011, notre entreprise soutient les principes du Pacte des Nations Unies pour faire progresser son organisation et ses pratiques RSE.

L'expérience de ces dernières années ont montré que les nouvelles initiatives développées dans notre organisation sont devenues une véritable « convention », nous permettant d'être perçus comme un partenaire fiable et de mieux répondre aux défis des marchés en perpétuelle mutation sur lesquels nous progressons.

Véritable catalyseur d'innovation pour nos produits et nos expertises, le développement de nos pratiques améliore sans aucun doute notre image de marque et nous permet de pénétrer sur les marchés les plus exigeants. Il permet également d'accroître l'engagement et la satisfaction de nos clients et de nos collaborateurs.

La nomination d'un Responsable RSE Groupe est une véritable opportunité pour déployer notre politique et engager avec nous nos clients, nos collaborateurs, nos fournisseurs et nos partenaires.

L'année à venir doit être une nouvelle étape au sein du Groupe EUROGERM, avec le déploiement d'un nouveau modèle économique, renforcé par l'engagement de toutes nos filiales, présentes sur les marchés internationaux. Notre ambition est plus que jamais le véritable levier pour ENSEMBLE, RÉUSSIR et contribuer à une économie positive qui allie respect, partage, expérience, transparence, expertises, solutions innovantes, performance.

Nos valeurs restent au cœur de nos comportements. Notre engagement Groupe est d'autant plus fort pour l'année à venir, et nous unissons nos efforts pour faire évoluer nos actions dans ce sens et continuer à développer la performance et la compétitivité de notre entreprise.

Bilan et perspectives

L'année 2020 s'est révélée inédite à bien des titres. Le Groupe EUROGERM, comme la majorité des entreprises, a dû affronter les difficultés liées à la pandémie et s'adapter avec une réactivité permanente.

Bénéficiant de l'avantage de faire partie d'un secteur essentiel, l'agro-alimentaire, notre activité liée à la filière blé-farine-pain a été relativement peu impactée par la crise COVID-19, même si notre chiffre d'affaires lié à la pâtisserie/traiteur et à la Restauration Hors Foyer a pour sa part subi les conséquences du confinement et de la fermeture des cafés, restaurants, écoles, lieux de loisirs et de cultures. Notre offre multisectorielle, notre réseau international de filiales, notre faculté d'adaptation et d'innovation ont constitué des atouts clés en faveur de notre résilience.

Notre démarche qualité et sécurité des aliments, initiée dès 1994, nous a permis de mettre en place des mesures drastiques pour la protection de nos collaborateurs, de nos clients et de nos produits. Notre maîtrise des situations de crises, inhérente à l'activité agro-alimentaire afin de garantir à nos clients et aux consommateurs des produits sûrs et de qualité, a facilité le déploiement de procédures préventives destinées à anticiper tout problème sanitaire majeur.

Comme toute crise, porteuse de menaces mais également d'opportunités, la pandémie et ses mesures de distanciation physique nous ont poussés à inventer de nouvelles façons de communiquer, en interne avec nos collaborateurs et filiales, en externe avec nos clients et fournisseurs. Outils numériques et collaboratifs, webinaires techniques et commerciaux, tutoriels et vidéos, box de dégustations produits : un dispositif complet pour garder le lien et proposer un accompagnement sur-mesure.

En 2021, pour la première fois, nous publions notre Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF). Là encore, ce qui peut apparaître comme une contrainte réglementaire s'avère une formidable opportunité d'accélérer le déploiement de notre démarche sociale, sociétale et environnementale. Une analyse stratégique - Forces/Faiblesses/Opportunités/Menaces - a été réalisée en 2020, permettant de dégager les axes clés et enjeux majeurs de notre politique RSE. Sur cette base, nous avons défini des indicateurs Groupe que nous présentons sur un périmètre restreint cette année, avec l'objectif d'aboutir à un périmètre consolidé à horizon 2022/2023.

Photographie de nos actions et engagements 2020/2021, cette première DPEF souligne nos avancées et porte en elle les pistes d'amélioration pour les prochaines années. Politique d'achats, politique Ressources humaines, politique des affaires, politique environnementale, politique de mécénat... des politiques engagées, à déployer au sein du Groupe pour Nourrir un avenir meilleur.



Le Groupe EUROGERM

Créé en 1989, coté en bourse, notre Groupe se déploie à l'international et emploie aujourd'hui plus de 500 collaborateurs dans le monde, répartis entre le siège social français et les 15 filiales présentes en Europe, Afrique, Amériques et Asie.

Spécialisés dans la conception, la fabrication et la commercialisation d'ingrédients et de solutions créatives pour la filière blé-farine-pain-pâtisserie, experts en croustillant, moelleux, goût et texture, nous partageons avec nos clients la même passion du pain, de la viennoiserie et de la pâtisserie.

Innovation, amélioration continue, démarche responsable, autant de priorités qui nous inspirent au quotidien pour garantir à nos clients une offre produit / service performante et un accompagnement sur mesure dans une dynamique de succès partagé.

NOTRE VISION : NOURRIR UN AVENIR MEILLEUR

Nous sommes convaincus que chacun, individu ou entreprise, a un rôle à jouer pour répondre aux grands défis de notre temps. A notre échelle, nous souhaitons avoir un impact bénéfique par la conception de produits toujours plus sains, innovants et gourmands. Attentifs à la provenance et à la qualité des ingrédients, dans une quête permanente d'excellence, tant au niveau des process que des relations humaines, nous agissons jour après jour pour le bien nourrir et le bien-être de chacun.



NOTRE AMBITION : ENSEMBLE, RÉUSSIR

Dans un contexte de consommation mondiale croissante d'aliments à base de céréales due à l'évolution démographique et à la diversification des modes de consommation, forts d'une expertise de plus de 30 ans dans la mise en application de solutions adaptées à l'ensemble des intervenants de la filière blé-farine-pain-pâtisserie, nous avons pour vocation d'accompagner nos clients dans leur évolution ainsi que de conquérir de nouveaux marchés en France et dans le monde.

Cette stratégie de croissance s'appuie sur une double approche :

- Expansion géographique par la création d'implantations à l'étranger selon un modèle expérimenté avec succès, afin de répondre au mieux aux besoins des marchés locaux, de gagner en réactivité, en productivité et en compétitivité.
- Diversification de notre offre de produits et services destinés à l'univers des céréales afin d'être en mesure de répondre à toute forme de demande en France comme à l'international.

NOS VALEURS

AUDACE

L'innovation naît là où le savoir rencontre la créativité : acquis pendant plus de 30 ans d'existence, notre savoir-faire est la terre fertile pour faire pousser des idées novatrices qui ont un impact positif sur l'avenir du métier et de notre planète.

ACTION

Une des raisons pour lesquelles nos clients nous font confiance est notre capacité à nous mobiliser et mettre en œuvre des solutions adaptées à leurs enjeux qualitatifs et économiques. Main dans la main avec nos équipes et nos partenaires, nous transformons les idées en action pour répondre aux réalités du terrain, aux exigences de nos clients et des clients de nos clients.

FIABILITÉ

L'expertise n'est pas qu'une simple accumulation dans le temps, mais également une question d'appétence pour apprendre, questionner, optimiser, maîtriser et rebondir ensuite sur l'acquis pour en faire quelque chose de meilleur. Grâce à notre profonde connaissance du métier, nous sommes en mesure d'accompagner nos clients dans leur quête de qualité, de performance et de valeur.

GÉNÉROSITÉ

Nous aimons notre métier et nous le faisons dans un esprit d'échanges constructifs et bienveillants. L'expérience partagée est inestimable. C'est un moteur de progrès pour nous et l'ensemble de la société.

ÉCOUTE

Nous sommes fiers de pouvoir gérer et anticiper les demandes spécifiques de chacun de nos clients. Notre capacité d'écoute et d'empathie nous permet de construire des relations de confiance entre nous et avec tous nos partenaires.

NOTRE MISSION

Nous concevons, produisons et commercialisons des correcteurs de meunerie, améliorants de panification, ingrédients techniques, prémix et avant-produits de pâtisserie-traiteur, pour plus de régularité, de qualité et pour mieux valoriser les produits de la filière blé-farine-pain-pâtisserie-traiteur.

L'association systématique d'un produit et d'un service nous permet un accompagnement sur mesure de nos clients, quel que soit leur secteur d'activité.

Un seul objectif : aider nos clients à travers notre offre produits/services à développer des produits source de plaisir et de satisfaction pour le consommateur.



NOS MARCHÉS

MEUNERIE

Notre expertise « blé-farine » nous permet d'accompagner nos clients avec un partenariat sur mesure incluant le conseil sur les achats blé et le processus de meunerie, l'analyse des farines et la fourniture de solutions adaptées pour différencier et valoriser leurs productions.

BOULANGERIE-PÂTISSERIE

En panification industrielle, l'expertise « farine-pain » favorise l'innovation tant dans l'extension des gammes de produits vers de nouveaux marchés que dans l'utilisation de nouvelles technologies de panification ou dans les caractéristiques de produits traditionnels (sensorielles, nutritionnelles).

AGRO-ALIMENTAIRE & DISTRIBUTION

Notre expertise « ingrédients » permet d'apporter une réponse ciblée aux industries agro-alimentaires, par la conception et le développement de gammes d'ingrédients & solutions en phase avec les nouvelles tendances de consommation (clean label, veggie, durable, plaisir sensoriel...).

NOTRE PRÉSENCE À L'INTERNATIONAL

Le développement international est une véritable démarche de partage et d'échanges et représente un levier majeur de notre croissance, de nos innovations et de notre diversification. Depuis 2012, la part du chiffre d'affaires du Groupe à l'international a franchi les 50% et ce ratio est en constante progression.

Think global, eat local : épouser les cultures alimentaires locales, telle est la devise de notre modèle de développement international qui relie les gens, les cultures et les géographies. L'ouverture de filiales en association avec un partenaire local commercial et industriel, permet ainsi d'assurer la réussite de l'implantation.

Notre déploiement à l'international concentre trois objectifs majeurs :

- La proximité : Être présent et actif sur le terrain, proche de nos clients pour gagner en réactivité, productivité et compétitivité.
- La transmission : Déployer notre expertise à travers le monde pour satisfaire les besoins des marchés et préparer l'avenir, en s'adaptant aux contraintes techniques et économiques de chaque pays.
- Un impact positif : Créer de l'emploi durable localement, accompagner et favoriser la croissance harmonieuse de chaque entité.



NOTRE POLITIQUE QUALITÉ, SÉCURITÉ DES ALIMENTS

Face aux exigences des marchés en perpétuelle évolution et celles des consommateurs de plus en plus attentifs à la sécurité des aliments, devant les obligations croissantes des acteurs de l'agroalimentaire quant aux exigences portant sur les produits finis, la certification des systèmes de management de la qualité et/ou de la sécurité des aliments est une étape « obligée » qui permet aux clients -et aux consommateurs finaux- de s'assurer de la sécurité, de la fiabilité et de la qualité des produits issus du commerce agroalimentaire international. Au sein du Groupe EUROGERM, différentes certifications sont en place, en fonction des standards locaux et des attentes des marchés : ISO 9001, ISO 22000, FSSC 22000, SQF...



NOTRE ENGAGEMENT DURABLE ET RESPONSABLE

Notre démarche RSE concrétise au quotidien l'engagement social, environnemental et sociétal du Groupe. Depuis 2011, EUROGERM adhère au Global Compact et ses 10 principes liés aux droits de l'homme et du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption. Cet engagement a été le premier pas vers notre démarche RSE. Inscrite dans notre stratégie globale, elle nous invite à améliorer en continu nos pratiques et mesurer l'incidence de nos actions sur les hommes, l'environnement et la société.

DROITS DE L'HOMME

EUROGERM s'engage et engage ses filiales, fournisseurs et partenaires à respecter les principes du Pacte Mondial :

- EUROGERM entend que ses filiales partagent une politique et une éthique communes. Pour accompagner durablement la croissance du Groupe, une charte filiale définit les principes et pratiques de gouvernance à mettre en œuvre.
- EUROGERM associe et engage ses fournisseurs et ses partenaires à travers un contrat d'achats responsables et une charte éthique pour des pratiques respectueuses des hommes et de l'environnement.

LUTTE ANTICORRUPTION

EUROGERM applique, dans l'ensemble du Groupe, une politique générale basée sur la Loyauté, la Déontologie et l'Éthique :

- Les acteurs du Groupe s'engagent à promouvoir les produits et les services de façon honnête et loyale.
- L'ensemble des collaborateurs et acteurs du Groupe s'engagent à ne solliciter ou accepter aucun don, paiement ou contrepartie à visée corruptrice.

DROITS DU TRAVAIL

Pour EUROGERM, les femmes et les hommes sont les promoteurs de son avenir et les artisans du monde de demain :

- EUROGERM ancre ses pratiques et ses relations dans la confiance, le respect, l'écoute et le dialogue avec ses collaborateurs, pour pérenniser leurs compétences, leur motivation et leur bien-être.
- Dans cette démarche de respect mutuel, EUROGERM associe ses collaborateurs ainsi que l'ensemble de ses parties prenantes, fournisseurs, clients, partenaires, dans le déploiement des valeurs RSE.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Conscient que ses activités ont des répercussions sur les systèmes naturels, le Groupe EUROGERM développe des initiatives pour réduire ses impacts environnementaux :

- Conception de gammes responsables, basées sur des ingrédients et solutions respectueux de l'environnement.
- Utilisation de technologies innovantes, moins génératrices de gaz à effet de serre, moins consommatrices d'énergie.
- Exploitation d'énergies renouvelables et amélioration du rendement énergétique de ses activités.
- Lutte contre le gaspillage et réduction/valorisation des déchets générés par ses activités.



NOS INGRÉDIENTS ET SOLUTIONS SUR-MESURE

LE PARCOURS INGRÉDIENTS

Toutes nos matières premières produites ou sélectionnées acquièrent leur valeur ajoutée en suivant un Parcours Expert pour devenir des ingrédients adaptés à chaque domaine d'application de nos clients et garantir qualité, sécurité, prix et performance. Grâce au sourcing, au développement et au référencement constants de nouvelles matières premières rigoureusement sélectionnées, notre offre Ingrédients s'enrichit de manière permanente et compte aujourd'hui plus de 600 références.



INNOVATION & TENDANCES

Notre capacité d'innovation est devenue notre image de marque. Nos clients savent qu'ils peuvent nous faire confiance et compter sur EUROGERM pour imaginer et développer leurs ingrédients et solutions créatives. A travers sa veille produits et marchés, EUROGERM informe ses clients sur les tendances blé-farine-pain-pâtisserie.

Nos équipes marketing et conception travaillent de concert pour imaginer les développements futurs. Ces produits sont à découvrir dans les Collections régulièrement proposées à nos clients : véritables cahiers d'inspiration, de suggestions de nouveaux produits, de prototypes.

Chaque Collection présente une sélection de produits selon 8 axes de développement qui croisent la vision des consommateurs, les besoins des marchés et les contraintes de production : Innovation/singularité, Clean label, Durable/responsable, Reformulation/performance, Veggie/flexi, Nutrition/santé, Plaisir sensoriel et Free from.

L'EXPERTISE FORMULATION

Au cœur de notre savoir-faire, l'expertise formulation se traduit par la maîtrise du rôle de chaque ingrédient et des synergies qui s'opèrent entre tous les composants d'une recette. EUROGERM totalise une base de données de plus de 4 000 formulations de mélange, élaborées pour la filière blé-farine-pain-pâtisserie-traiteur.

Après avoir défini le besoin du client et ses paramètres : pays, applications, farines, process... de nombreux tests d'application sont conduits et répétés selon le diagramme défini. Ils permettent d'ajuster les fonctionnalités, les dosages, les combinaisons optimales d'ingrédients à mettre en présence pour la conception de la solution la plus performante.

Substituer les additifs, passer au Clean Label, réduire l'apport de sel, de matière grasse ou de sucre, optimiser le coût de revient, renforcer la valeur nutritionnelle, apporter de nouveaux goûts, de nouvelles textures, de nouvelles couleurs, s'adapter aux réglementations... les objectifs sont multiples et parfois dictés par les impératifs du marché.

Notre champ d'action s'étend de l'amont, avec la connaissance et l'évaluation de la qualité des blés et farines du monde entier, à l'aval avec une forte expérience des applications en panification, viennoiserie, snacking et pâtisserie. Ainsi, nous formulons différentes familles de produits pour répondre aux nouvelles attentes des consommateurs.

NOS INGRÉDIENTS ET SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES

Enzymes pures, complexes enzymatiques, glutens, correcteurs de meunerie, améliorants de panification et de pâtes jaunes... pour des actions ciblées sur la performance des farines, de la fermentation, du réseau protéique, de la fraîcheur et de la texture des produits finis.

NOS INGRÉDIENTS ET SOLUTIONS SENSORIELS

Farines maltées et torrifiées, levains dévitalisés, mélanges d'inclusions, prémix pour pains spéciaux/viennoiseries/concepts, préparations pour pâtisserie/traiteur... pour optimiser le goût et la couleur, personnaliser les farines et apporter de l'originalité aux produits finis avec des marquants «texture et visuel».

NOS INGRÉDIENTS ET SOLUTIONS NUTRITIONNELS

Fibres, germes de blé, protéines, préparations pour concepts nutritionnels, mélanges vitamines/minéraux... pour créer et personnaliser les produits nutritionnels de nos clients avec des allégations ou argumentations marketing.

NOTRE OFFRE SERVICES & ACCOMPAGNEMENT

Partie intégrante du métier d'EUROGERM et complément naturel de l'offre produits, l'offre services est constituée de diagnostics, d'analyses, de préconisations et de conseils techniques. Elle est au cœur de notre relation clients.

ANALYSES

Pour concevoir la solution adaptée, nos équipes, nos laboratoires de recherche et d'analyses accompagnent tous les projets. Analyses physico-chimiques et contrôles qualité, expérimentations, mesures d'activité enzymatique, tests de panifications, tests microbiologiques, analyses sensorielles sont autant d'outils performants au service des développements clients, totalement intégrés à notre offre produits.

INGÉNIERIE

EUROGERM met à la disposition de ses clients tout son savoir-faire, son expérience, ses experts et partenaires pour les accompagner dans l'évolution de leurs marchés et produits, de l'idée à la commercialisation. Dans le cadre de prestations de services sur mesure, nous partageons avec nos clients notre maîtrise des applications de boulangerie-vienniserie-pâtisserie, et les synergies formulation-recette-process, pour les faire progresser, leur permettre de s'adapter et de se former, afin de nourrir un avenir meilleur.

ASSISTANCE TECHNIQUE

Un accompagnement est proposé tout au long du développement de chaque solution, il se prolonge au-delà avec le déplacement et l'intervention d'un technicien sur sites de production. Cette assistance s'avère pertinente lors de la mise en place d'un nouveau produit sur une ligne de production, l'évolution d'une recette ou d'un process de fabrication...

PARTENARIATS

Au cœur de la filière blé-farine-pain-pâtisserie, EUROGERM est en contact avec de nombreux professionnels du secteur (équipementiers, fournisseurs de matériels, de matières premières, coopératives, fédérations, institutionnels, journalistes, investisseurs...), autant de parties prenantes avec lesquelles nous avons tissé des liens ou des relations de partenariat. Certaines filiales sont amenées à représenter des entreprises dans leur pays et commercialisent des matériels pour professionnels de la filière.



ARPEGES, CENTRE D'EXPERTISES EUROGERM

Notre mission va au-delà de la créativité et du développement de produits sur mesure. ARPEGES, le Centre d'Expertises EUROGERM concentre les savoir-faire du Groupe au service du développement de ses clients et les accompagne dans la concrétisation de leurs projets et ambitions.

Animé par des spécialistes chevronnés de la filière blé-farine-pain-pâtisserie, ARPEGES permet à tout porteur de projet de passer de l'idée à la réalité, grâce à la complémentarité de ses quatre pôles d'actions.

- PÔLE CO-DÉVELOPPEMENT, pour accroître sa compétitivité
- PÔLE FORMATION, pour gagner en performance
- PÔLE INNOVATION, pour créer les marchés de demain
- PÔLE INCENTIVE, pour développer son potentiel





Modèle d'affaires

Nous nous sommes donnés pour mission d'accompagner nos clients dans leur évolution et conquérir de nouveaux marchés, tout en agissant pour le bien nourrir et le bien-être de chacun. Spécialiste des ingrédients et solutions créatives pour la filière blé-farine-pain-pâtisserie-traiteur, nous concevons des produits responsables toujours plus sains, innovants et gourmands et travaillons au quotidien dans le respect de nos engagements sociaux, sociétaux et environnementaux pour nourrir un avenir meilleur.

CAPITAL INDUSTRIEL



11 usines de productions

3 France, 1 Afrique du Sud,
1 Brésil, 1 Espagne, 1 Etats-Unis
1 Maroc, 1 Mexique,
1 Pérou, 1 Sénégal

CAPITAL HUMAIN



+ 500 personnes ETP

au 31.12.20

Métiers :
80 au sein du groupe

CAPITAL INTELLECTUEL



4 000 formulations sur mesure

Un portefeuille de plus
de 100 marques déposées

CAPITAL FINANCIER



CA consolidé 2020 :

113.4 M€

64 % à l'export
Cotation en bourse sur le
marché Euronext Growth
Fonds propres : 63.7 M€

IMPLANTATION ET MARCHÉS



Implantation à l'international :

15 filiales

présence en Europe,
Amériques, Afrique,
Moyen-Orient, Asie

PRÉSENCE DIGITALE



Sites internet
corporate & filiales

Réseaux sociaux :
Facebook, LinkedIn,
Instagram, Youtube



UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE DE NOS CLIENTS EN CINQ ÉTAPES CLÉS

1 DIAGNOSTIC



- Laboratoires physico-chimiques
- Fournils d'essais



Analyses sur-mesure

2 FORMULATION



Centres de sourcing et de conception



Correcteurs de meunerie
Améliorants de panification
Mix et Prémix
Solutions Ingrédients
(technologiques, sensorielles, nutritionnelles)

3 FABRICATION



- Usines de production
- Ateliers petit conditionnement, allergènes



Mélange et conditionnement à façon

4 CONTRÔLE



Pôles qualité & Sécurité des aliments



HACCP
Traçabilité
Cahiers des charges clients & fournisseurs

5 SERVICES & ACCOMPAGNEMENT



- Centre d'évaluation sensorielle
- Centre d'expertises ARPEGES



Formation et incentive
Innovation & co-développement
Assistance sur site
Vente d'équipements de laboratoire et de boulangerie

DES EXPERTISES AU SERVICE DE NOS MARCHÉS

Meunerie | Boulangerie | Pâtisserie/traiteur
Industrie Agro-Alimentaire | Distribution RHF

VALEURS CRÉÉES

CLIENTS

- Une offre multisectorielle :
Répartition du CA :
Correcteurs et prémix de meunerie **15 %** Améliorants et prémix de panification **38 %**
Ingrédients, avant-produits de Pâtisserie, concepts et divers **47 %**
- **600** ingrédients
- **4000** formulations sur-mesure
- Forte présence à l'international : commercialisation dans **81** pays
- **1/16^{ème}** de l'effectif total en R&D et conception
- Centre d'expertises ARPEGES avec ses **4 pôles d'actions** :
Co-développement | Formation | Innovation | Incentive

COLLABORATEURS

- **1,18%** du capital détenu par les collaborateurs
 - Programme d'intégration et de développement des compétences
 - Prévention des risques santé et sécurité au travail
 - Protection et avantages sociaux
- EG SA : 1 205 € de dépenses santé par collaborateur

FOURNISSEURS

- Sourcing monde :
795 matières premières sourcées - **78** références
- Développement de partenariats

ACTIONNAIRES

- EBITDA 2020 : **11.9 M€**

TERRITOIRES

- Implantation locale via les filiales
- Programme de mécénat selon **5 axes** :
l'aide alimentaire, la santé, l'éducation, l'environnement et l'ancrage territorial

ENVIRONNEMENT

- Valorisation des déchets
- Contributeur à l'économie circulaire
- Empreinte carbone : engagement renforcé en 2021/2022



Cartographie de nos parties prenantes



Notre politique

Notre politique RSE s'appuie sur notre vision Nourrir un avenir meilleur, notre ambition Ensemble, réussir et la volonté liée à notre mission d'Être responsables de notre avenir. Fondée sur nos valeurs et engagements vis-à-vis de nos parties prenantes, sur l'étude des risques et opportunités de nos activités, elle se décline en trois axes stratégiques et 12 enjeux majeurs.

NOS VALEURS ET ENGAGEMENTS



AUDACE

Développer des idées novatrices pour anticiper l'évolution des marchés



GÉNÉROSITÉ

Partager durablement nos expériences et notre savoir-faire



ACTION

Satisfaire les attentes de nos clients pour une croissance responsable



ÉCOUTE

Construire et pérenniser des relations de confiance avec nos parties prenantes



FIABILITÉ

Accompagner clients et collaborateurs dans leur quête de santé/sécurité et performance

3 AXES STRATÉGIQUES ET 12 ENJEUX MAJEURS

AXE 1 – NOURRIR UN AVENIR MEILLEUR

Apporter des solutions durables à nos clients, les aider à réussir sur leurs marchés par une offre produits-services innovante, sûre et responsable.

NOS ENJEUX

- 1.1 La garantie de fournir à nos clients des produits de qualité, sûrs, innovants et responsables
- 1.2 L'accompagnement de nos clients
- 1.3 Le développement de l'expérience clients
- 1.4 Le renforcement de notre position sur les marchés en France et à l'international

AXE 2 – ÊTRE RESPONSABLES DE NOTRE AVENIR

Affirmer notre image de marque responsable par l'engagement de l'ensemble des parties prenantes et la mise en œuvre d'initiatives touchant à promouvoir une plus grande responsabilité environnementale et sociétale.

NOS ENJEUX

- 2.1 La préservation de l'environnement
- 2.2 Le déploiement d'une démarche achats responsables
- 2.3 La garantie de relations et conditions de travail responsables
- 2.4 La contribution au développement local

AXE 3 – ENSEMBLE RÉUSSIR

Améliorer les performances du groupe en créant des synergies créatrices de valeurs avec nos filiales. Déployer une approche plus collaborative en instaurant des process de communication pour partager les projets, les valeurs et les succès.

NOS ENJEUX

- 3.1 La gouvernance du groupe EUROGERM
- 3.2 Le déploiement de la RSE groupe
- 3.3 La garantie du respect des lois et des obligations réglementaires
- 3.4 Le développement d'une communication partagée plus performante

En gras : enjeux prioritaires

Axes et objectifs

1

NOURRIR UN AVENIR MEILLEUR

Apporter des solutions durables à nos clients,
les aider à réussir sur leurs marchés par une offre
produits-services innovante, sûre et responsable



1.1 La garantie de fournir à nos clients des produits de qualité, sûrs, innovants et responsables

1.2 L'accompagnement de nos clients

1.3 Le développement de l'expérience clients

1.4 Le renforcement de notre position sur les marchés en France et à l'international

1.1

La garantie de fournir à nos clients des produits de qualité, sûrs, innovants et responsables

De l'ingrédient à la solution complète sur site, nous accompagnons chacun de nos clients à travers une offre de produits et services experts, pour répondre de manière durable aux exigences les plus fortes en termes de qualité, sécurité et performance.

Notre savoir-faire s'appuie sur 4 lignes directrices :

- Satisfaire les attentes et exigences de nos clients et indirectement celles des consommateurs en ce qui concerne la qualité et la sûreté des produits
- Promouvoir et perfectionner notre démarche d'amélioration continue
- Respecter les intérêts et assurer la sécurité des consommateurs
- Favoriser l'innovation produits

5*

Filiales de production sous certifications GFSI

4*

Filiales de production avec système qualité hors GFSI : HACCP, ISO 9001...

12.2 %

Ventes gammes durables¹ / ventes totales

¹bio, filières tracées, clean label

*Périmètre : Group



DES PRODUITS SÛRS ET DE QUALITÉ

• Déploiement des pratiques de management de la Qualité et de la Sécurité des aliments

La mise en place de systèmes de management de type ISO 9001 ou ISO 22000 a évolué au fil des dernières années en faveur des certifications reconnues par le GFSI* (FSSC 22000, SQF) plus axées sur la Sécurité des Aliments et l'obligation de moyens permettant de garantir la sécurité des produits mis sur le marché par EUROGERM et ses filiales.

• Plan de continuité d'activités (PCA)

Une procédure spécifique prévoit différents scénarios afin d'être en mesure de réagir en cas de crise et ainsi minimiser les impacts pour les sites de production du groupe. Le plan de continuité d'activités consigne les ajustements qui s'imposent en matière d'organisation des unités commerciales et techniques, notamment la production.

• Sécurité de la chaîne alimentaire

Une évaluation des menaces selon le Guide de recommandations pour la protection de la chaîne alimentaire a été conduite et est mise à jour régulièrement pour mettre en place les moyens de prévention dans les zones de l'entreprise les plus vulnérables.

• Sûreté des marchandises à l'exportation

Préparation de la certification OEA (Opérateur Economique Agréé) garantissant la sûreté des marchandises livrées à l'export.

INNOVATION PRODUITS

Les acteurs de la filière doivent faire preuve d'adaptation, et nous les aidons à anticiper et à répondre aux nouveaux comportements des consommateurs qui évoluent constamment. Nos collections, vitrine des savoir-faire et nouveautés, paraissent deux fois par an sur des thèmes en lien avec les attentes du marché : Snacking, Focus adaptation & inspiration pour 2020, Better for you pour le 1^{er} semestre 2021.

DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION D'INGRÉDIENTS & SOLUTIONS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Gamme de produits certifiés biologiques

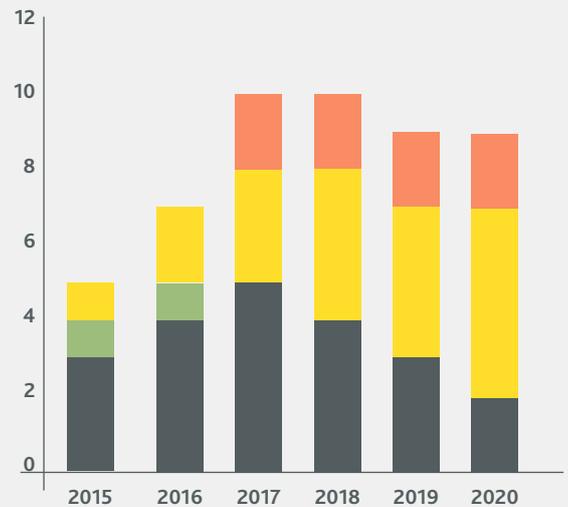
Gamme de produits issus de filières tracées

Gamme de produits à base de céréales cultivées selon le référentiel CRC® (Culture Raisonnée Contrôlée)

Gamme de produits sans additif (CLEAN LABEL)

Développement d'une gamme de produits de fortification pour améliorer la nutrition, réduire ou éliminer les carences en micronutriments pour les pays en développement

ÉVOLUTION DES CERTIFICATIONS D'EUROGERM ET SES FILIALES DISPOSANT D'UN SITE DE PRODUCTION (DEPUIS 2015)



- Certification ISO 9001 : Système de management de la qualité
- Certification ISO 22000 : Système de management de la sécurité des aliments (ou Certification HACCP)
- Certification reconnue par le GFSI (Global Food Safety Initiative) :
 - FSSC 22000 (ISO 22000 + ISO TS 22002)
 - SQF (Safe Quality Food)
- Agrément du Ministère de la Santé pour la sécurité sanitaire du produit

Périmètre : sortie de la filiale IDS en 2019 (vente)

ÉVOLUTION DE LA VENTE DE PRODUITS DE LA GAMME BIOLOGIQUE (EN TONNES)



Périmètre : France

1.2

L'accompagnement de nos clients

Partie intégrante du métier d'EUROGERM, l'accompagnement de nos clients est le complément naturel de l'offre produits. ARPEGES, le centre d'expertises EUROGERM permet à chaque client de concrétiser ses projets grâce à la complémentarité de ses 4 pôles d'actions.

Le programme d'ARPEGES privilégie trois objectifs clés :

- Construire de nouveaux modèles de relations et de création de valeurs par le co-développement
- Renforcer les liens avec nos clients
- Promouvoir nos services grâce à ARPEGES international

Objectif 2021

Certification Qualiopi



ARPEGES, LE CENTRE D'EXPERTISES EUROGERM

Concentré d'expertises et de savoir-faire au service de nos clients et de leur développement.

Notre objectif : les faire progresser et réussir sur leurs marchés en développant avec eux un partenariat de confiance et de progrès.

4 pôles d'actions regroupent l'ensemble de nos axes d'accompagnement thématiques :

- Co-développement
- Formation
- Innovation
- Incentive

L'optimisation de recettes, le développement de nouvelles gammes, la création de nouveaux produits, le développement des compétences, la formation et la motivation des équipes constituent les enjeux d'ARPEGES.

Nous apportons avec nos formations et l'appui de notre équipe d'experts formateurs, une réponse adaptée à chaque problématique liée aux métiers de la filière : Formation enzyme, Process sur ligne industrielle et en artisanat , Maîtrise du contrôle qualité Blé/farine, Analyse sensorielle, Performance des équipes Commerciales...



arpeges co-développement

Accroître
sa compétitivité

Se positionner vis-à-vis du marché
Identifier de nouvelles opportunités
Optimiser ses gammes



arpeges formation

Gagner
en performance

Une approche métier pour développer des
compétences sur-mesure.



arpeges innovation

Créer
les marchés de demain

Définir ses concepts nouveaux produits
Positionner ses produits et cibler
les tendances
Satisfaire les nouvelles attentes
des consommateurs



arpeges incentive

Développer
son potentiel

Motiver et améliorer la cohésion des équipes
Créer des liens forts avec ses collaborateurs
Partager des projets et un langage communs

1.3

Le développement de l'expérience clients

Les modes de consommation évoluent, de nouveaux comportements d'achats apparaissent, soutenus par le développement de technologies innovantes. Dès sa création, EUROGERM a intégré cette dimension dans la construction d'une relation clients sur-mesure, avec deux objectifs principaux :

- Créer de nouvelles expériences au service de nos clients ou clients de nos clients
- Développer les solutions numériques, les nouvelles technologies pour une offre de services innovante et différenciante



Avec la mise en place des mesures sanitaires et la distanciation physique, 2020 a constitué l'accélérateur de notre transformation digitale. De nombreux projets ont été mis en place en complément de nos services et supports existants, pour garder le contact avec nos clients, fournisseurs et collaborateurs et les accompagner malgré la distance : développement de webinaires internationaux, réalisations de tutoriels et vidéos, rendez-vous experts à distance...

🎯 WEBINAIRES

De nouveaux métiers se sont développés et professionnalisés au sein du Groupe afin de proposer à nos clients des webinaires de qualité : scénariste, vidéaste, photographe, monteur, animateur... à l'appui de nos formateurs, experts techniques et démonstrateurs.

🎯 SITES CORPORATES ET FILIALES

EUROGERM s'est doté en 2020 d'un site corporate, un outil indispensable pour véhiculer les expertises du Groupe, sa raison d'être, ses valeurs, son envergure internationale, sa démarche RSE et sa marque employeur.

Les nouveaux sites filiales seront déployés au cours de l'année 2021.

Un espace personnel permet à nos clients, meuniers principalement, de consulter en ligne les résultats de leurs analyses blés et farines et l'actualité nouvelle récolte.

🎯 VENTE EN LIGNE

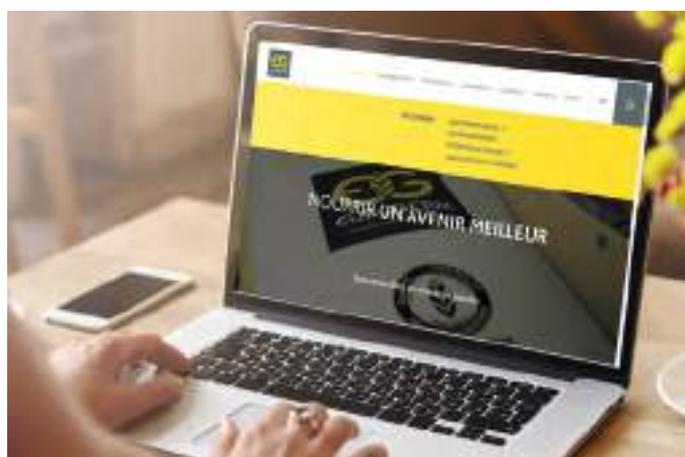
L'évolution des modes de consommation entraîne de nouvelles attentes des consommateurs mais également en B to B. Certaines filiales proposent ainsi depuis 2020 la vente en ligne d'une sélection de leurs produits.

🎯 VISITE 360°

Une visite à la découverte de l'expertise EUROGERM, pour permettre à nos clients, même les plus éloignés, de découvrir le siège social du Groupe EUROGERM : fournil d'essais, laboratoires de recherche/développement et Physico-chimique, centre d'évaluation sensorielle, usine de production.

🎯 VIDÉOS, TUTORIELS, SUPPORTS INTERACTIFS

Vidéos en accompagnement des box produits envoyées chez nos clients, tutoriels de recettes en images, catalogues et supports commerciaux interactifs, QR codes : des moyens créatifs au service de la promotion de nos ingrédients et solutions.



1.4

Le renforcement de notre position sur les marchés en France et à l'international

Accompagner nos clients, s'implanter dans les zones à fort potentiel et intensifier notre connaissance des marchés dans une approche à la fois locale et globale sont stratégiques pour notre développement.

Deux objectifs clés sont visés :

- Développer notre présence à l'international pour renforcer la proximité avec nos clients
- Renforcer notre veille marché groupe pour une meilleure connaissance du terrain et une offre produits/services pertinente



🎯 NOTRE POSITION SUR LES MARCHÉS

Renforcer notre présence sur les différents marchés est une priorité. Dans le cadre de notre expansion internationale, un programme de croissance externe cible les pistes prioritaires qu'elles soient sectorielles ou géographiques. En parallèle, afin d'accroître la proximité avec nos clients, nous développons en continu des dispositifs et supports sur-mesure favorisant la diffusion et le partage de nos expertises et savoir-faire.

🎯 LES PANORAMAS

Publiés chaque année, les panoramas récolte et blés du monde sont basés sur une enquête meunière réalisée chaque année dans nos laboratoires et fournils d'essais et fournissent à nos clients une étude quantitative et qualitative de la récolte.

Au sein de notre centre d'analyses sensorielles, des panoramas thématiques cartographient les produits du marchés : pains spéciaux, pains de mie, buns... selon des critères géographiques, sensoriels et marketing.

🎯 LA VEILLE MARCHÉ GROUPE

Grâce à nos filiales dans le monde et à partir des observations réalisées sur les différents marchés, nous avons identifié et construit 8 axes stratégiques de développement qui intègrent la vision consommateurs et permettent de cibler les solutions qui répondent au mieux aux besoins actuels et futurs de nos clients. Des rendez-vous veille & innovation sont organisés à intervalles réguliers au sein du Groupe pour échanger, partager et enrichir notre connaissance marchés.

🎯 LES PRÉSENTATIONS MARKETING

Basées sur la veille produits réalisée en interne et via des bases de données spécialisées, les présentations marketing orientent les développements produits en interne et apportent à nos clients une vision des tendances et innovations marchés par thématiques clés : clean label, biologique, moelleux, veggie...



ÊTRE RESPONSABLES DE NOTRE AVENIR

Affirmer notre image de marque « responsable »
par l'engagement de l'ensemble des parties prenantes
et la mise en œuvre d'initiatives touchant à promouvoir
une plus grande responsabilité environnementale et sociétale



- 2.1 La préservation de l'environnement
- 2.2 Le déploiement d'une démarche achats responsables
- 2.3 La garantie de relations et conditions de travail responsables
- 2.4 La contribution au développement local

2.1

La préservation de l'environnement

EUROGERM est consciente que sa réussite est d'autant mieux partagée si elle se soucie de l'impact de ses actions sur l'environnement.

Attentive aux répercussions de ses décisions, ses actions et ses activités sur les systèmes naturels, EUROGERM développe des initiatives pour préserver l'environnement :

- Réduction de nos impacts environnementaux et limitation de notre empreinte carbone
- Déploiement d'une démarche structurée pour minimiser les consommations des ressources
- Diminution et valorisation de nos déchets et biodéchets
- Contribution à l'économie circulaire par la réutilisation de nos coproduits et biodéchets

0.1 MWh

Électricité
et gaz consommés
par tonne produite

0.1 M³

Eau consommée
par tonne produite

0.04 T

Total déchets
par tonne produite

39.19 %

Tonnage produits
recyclés / tonnage
total déchets

Périmètre : France,
Espagne, Brésil

MAÎTRISER NOTRE CONSOMMATION ET NOTRE EMPREINTE CARBONE

L'UTILISATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

EUROGERM SA achète 100 % d'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables.

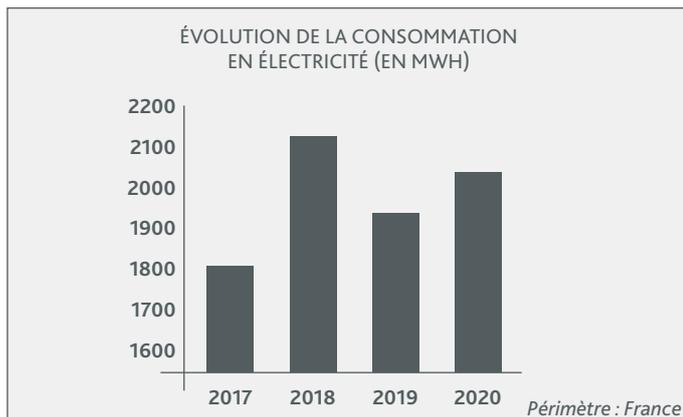
L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE : PREMIÈRE ÉTAPE DE LA MAÎTRISE DE NOTRE EMPREINTE CARBONE

La réalisation d'un audit énergétique des activités (tous les 4 ans) permet d'identifier la répartition des coûts énergétiques par usage, ainsi que les pistes d'amélioration de certaines installations :

- Le remplacement de l'éclairage dans les zones de production par un éclairage LED permet une gestion intelligente de l'éclairage et génère une économie d'énergie estimée à 73.000 KW par an.

- La mise en place d'un circuit de récupération de la chaleur issue du système d'air comprimé apporte un confort immédiat dans les zones de fabrication qui n'étaient pas chauffées.

L'audit énergétique réalisé en 2020 a permis d'établir un plan d'actions et d'investissement pour diminuer nos dépenses qui sera mis en place en 2021.



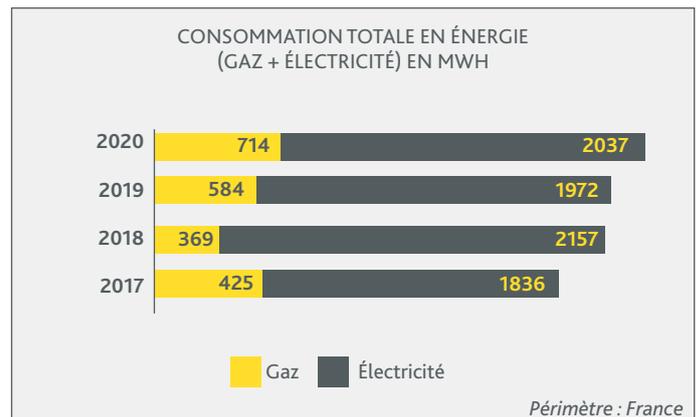
NOS PRIORITÉS 2021 - 2023

Instaurer un système qui permette de suivre plus précisément nos consommations énergétiques afin d'être en mesure de contrôler et de mieux maîtriser nos dépenses.

Définir et mettre en place des moyens supplémentaires, ainsi que des indicateurs plus ciblés, pour suivre et mesurer les consommations et les coûts énergétiques par type et par usage (process, éclairage, air comprimé, chauffage, climatisation, fournil...)

Repérer les postes les plus gourmands en énergie pour pouvoir décider et agir sur les systèmes, les comportements et les équipements.

Mettre en place une méthode de calcul de notre empreinte carbone pour mieux l'appréhender et instaurer un plan d'actions ciblées.



AMÉLIORER NOS PRATIQUES POUR MINIMISER LES REBUTS ET MIEUX VALORISER NOS DÉCHETS

Tous les déchets sont répertoriés et comptabilisés par type de déchets.

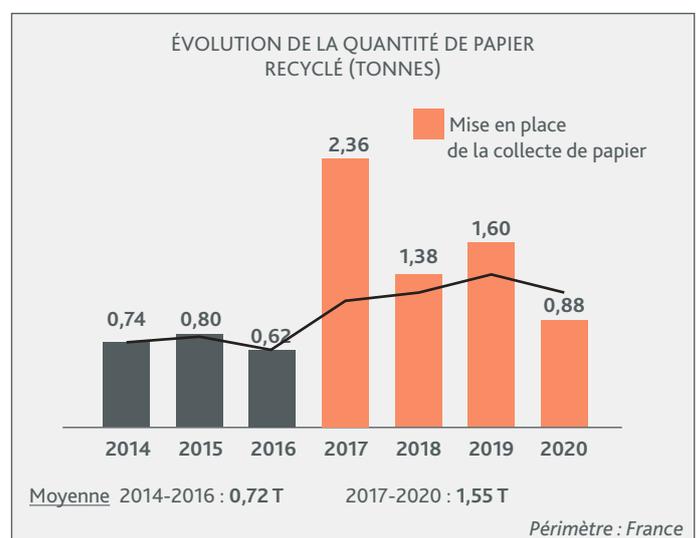
Les circuits de collecte de chacun de ces déchets sont définis selon leur nature (Carton, big-bag, papier, plastique, bois, co-produits, biodéchets...)

Les prestataires externes experts nous conseillent en amont pour la mise en place de notre politique de déchets et proposent des solutions nouvelles pour valoriser au mieux ces déchets.

MESURES GLOBALES

- Mise à disposition des collaborateurs de corbeilles de bureau spécifiques en carton pour collecter le papier afin de le recycler.

- Mise en place d'un double écran sur les principaux postes de travail pour éviter l'impression de papier tout en assurant la même efficacité.



🎯 DEVENIR DES DÉCHETS INDUSTRIELS (DIB) ET CO-PRODUITS

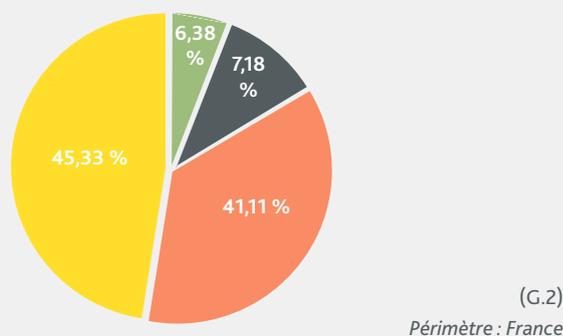
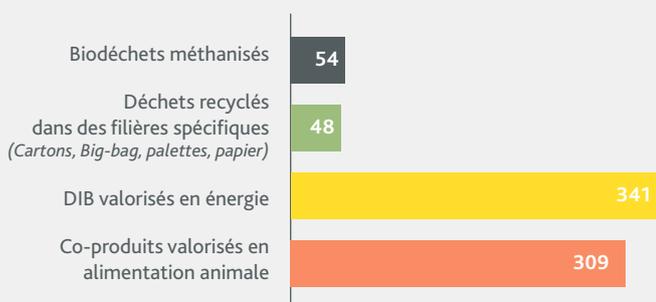
L'analyse des principaux postes générant des déchets et des causes de certains rebuts nous a permis d'établir un plan d'actions et d'aboutir à des axes d'amélioration :

- Réduction des quantités de déchets collectés par tonne de produits fabriqués (*graphique G.1*).
- Méthanisation des échantillons et de certains biodéchets issus du fournil et du laboratoire afin de diminuer le volume de déchets incinérés (*graphique G.3*).
- Recyclage des co-produits issus du rinçage des lignes en alimentation animale grâce à la mise en place d'une procédure spécifique : identification, réservation, stockage, expéditions (*graphique G.4*).

VOLUME DES DÉCHETS DE PRODUCTION (KG) / TONNE PRODUITE



RÉPARTITION DES DÉCHETS (TONNES)



VOLUME DE DIB VALORISÉS (TONNES)



VOLUME TOTAL DE CO-PRODUITS RECYCLÉS EN ALIMENTATION ANIMALE (TONNES)



NOS PRIORITÉS

- Étendre notre analyse à tous les postes générant des déchets
- Définir un plan d'actions axé sur des pistes prioritaires :
 - Conditionnement de nos matières premières
 - Politique d'échantillonnage
 - Produits de rinçage
 - Politique de reconditionnement
 - Gestion des stocks



2.2

Le déploiement d'une démarche achats responsables

Dans le cadre de sa Politique d'Achats Responsables, EUROGERM s'engage et associe ses fournisseurs et ses partenaires à respecter les droits de l'Homme, les droits du Travail et l'environnement, selon 4 objectifs prioritaires :

- Déployer de manière plus structurée notre démarche d'achats responsables au niveau Groupe
- Sourcer de nouvelles matières premières plus responsables
- Sécuriser nos approvisionnements
- Dialoguer et créer des liens durables avec nos fournisseurs et agir ensemble en faveur de la RSE pour créer un cercle vertueux

15.33 %

Matières premières responsables / total matières premières
France, Espagne, USA

26.36 %

Matières premières responsables / total matières premières
France

🎯 UN OBJECTIF CLÉ : INSTAURER UNE NOUVELLE INTELLIGENCE COLLABORATIVE ET RENFORCER NOTRE IMAGE DE MARQUE RESPONSABLE DANS LA FILIÈRE

Nous construisons une relation dès l'amont, en adoptant une vision client, pour anticiper les risques et mieux gérer nos relations. Nous échangeons régulièrement avec les fournisseurs clés, en toute transparence, sur l'intérêt et les enjeux de la Responsabilité Sociétale dans nos stratégies respectives.

Nous développons la connaissance de nos fournisseurs et celle de nos matières premières principales, afin d'être conscient de l'impact sociétal et environnemental de nos achats : mesure de la « criticité » des matières premières, compte tenu des pratiques appliquées par les fournisseurs (culture, conception et procédés d'obtention des produits, méthodes de fabrication ou de valorisation, logistique...).

Nous impliquons la filière amont via nos fournisseurs (conditions de culture maîtrisées, composition, origine, garanties sanitaires...). Une procédure de référencement matière première incluant des questionnaires précis, est envoyée à nos fournisseurs pour pouvoir procéder au choix et à la validation de la matière première compte tenu des garanties obtenues.



🎯 DES INGRÉDIENTS ISSUS DE FILIÈRES RESPONSABLES

Les farines sont au cœur du process d'EUROGERM et s'imposent naturellement comme des constituants clés pour la fabrication des solutions technologiques, sensorielles et nutritionnelles proposées par le Groupe.

Dans le cadre de sa politique d'achats, EUROGERM SA référence depuis 2018 des farines de blé correspondant à un cahier des charges responsable :

- Farines issues de blés répondant à des critères durables
 - Blés origine France
 - Pratiques culturales raisonnées
 - Traçabilité du champ au moulin
- Farines issues de blé sans traitement insecticide de stockage

Trois silos ont été installés pour recevoir ces farines et nos recettes ont été modifiées pour permettre leur incorporation dans les produits fabriqués sur les deux sites français.

Grâce au sourcing de nouveaux ingrédients en lien avec sa politique d'achats durables, EUROGERM dispose d'une gamme d'ingrédients responsables pour la formulation de ses solutions et la commercialisation directe :

- Farines, farines torrifiées, levains dévitalisés, flocons, semoule, concassé, sons, élaborés à partir de blé tendre, de blé dur et de seigle issus de l'agriculture CRC® (Culture Raisonnée Contrôlée).
- Ingrédients biologiques
- Ingrédients à base de palme RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil)
- Ovoproduits provenant d'œufs « ponte au sol ou plein air »



2.3

La garantie de relations et conditions de travail responsables

Pour EUROGERM, les femmes et les hommes sont les promoteurs de son avenir et les artisans du monde de demain. EUROGERM veut ancrer ses pratiques et ses relations dans la confiance, le respect, l'écoute et le dialogue avec ses collaborateurs, pour pérenniser leurs compétences, leur motivation et leur bien-être.

Trois lignes directrices sont privilégiées :

- Assurer des conditions optimales d'écoute et de dialogue avec les collaborateurs
- Reconnaître et développer les compétences de tous les collaborateurs pour favoriser leur développement personnel et leur engagement
- Optimiser la santé sécurité de chaque collaborateur à son poste de travail

15.7

Nombre d'entrées et sorties/effectif total

Zone Europe

30.7

Nombre d'entrées et sorties/effectif total

Zone Amériques

16.59

Taux de fréquence d'accidents du travail

Périmètre : Groupe

0.58

Taux de gravité accidents du travail

Périmètre : Groupe

LE DIALOGUE

Notre politique en matière de relations sociales est axée sur la permanence du dialogue social. Nous disposons d'un comité social et économique (CSE).

En parallèle des consultations obligatoires périodiques, nous communiquons régulièrement sur tous les sujets importants liés à la vie de l'entreprise.

EUROGERM favorise et encourage l'expression des collaborateurs sur leur lieu de travail :

Réunions d'informations régulières dans l'objectif de communiquer aux collaborateurs l'actualité financière, les résultats et les projets de l'entreprise.

La récompense des Bonnes Idées : Faire émerger et collecter des idées et suggestions d'amélioration (poste de travail, prévention et sécurité du personnel...) de la part des collaborateurs. Les meilleures idées sont sélectionnées par un groupe de collaborateurs de différents services. Elles sont récompensées après leur mise en place (Prix Or, Argent et Bronze).

La satisfaction des salariés est une préoccupation centrale. Dans le but de nous assurer de la pérennité de la motivation de nos collaborateurs, nous instaurons un échange avec chaque collaborateur lors des entretiens annuels d'évaluation.



L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET LA DIVERSITÉ

EUROGERM s'engage dès 2011 dans une démarche initiant le développement de l'Égalité Professionnelle Femmes/Hommes et la Qualité de Vie au Travail par le déploiement d'un plan d'actions ciblant les trois domaines suivants : La lutte contre la discrimination à l'embauche, la promotion interne et l'égalité professionnelle.

L'accord signé en avril 2020 et reconduit pour un an en 2021 constitue une étape supplémentaire de la volonté d'EUROGERM et de la Délégation du personnel de faire de l'Égalité Professionnelle entre les Femmes et les Hommes un axe fondamental, facteur de progrès dans l'entreprise et participant également à l'amélioration de la Qualité de Vie au Travail.

Chacune des parties réaffirme son attachement au respect de ces principes, notamment en ce qui concerne l'accès à l'emploi, la formation professionnelle, ou encore la recherche de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, la mixité des emplois et la suppression des écarts de rémunération.

MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Notre politique handicap repose sur un plan d'actions qui s'appuie sur 2 axes :

- Le maintien dans l'emploi, avec des mesures sur l'adaptation des postes de travail, la reconversion ou encore la gestion des carrières.
- Le partenariat avec les entreprises adaptées et protégées.

ANNÉE	2018	2019	2020
NOUVEAUX EMBAUCHÉS	36	27	28
FEMME / HOMME EMBAUCHÉS	19 H 17 F	9 H 18 F	20 H 8 F
CDI	88 %	91 %	90 %
CDD	3 %	1 %	3 %
APPRENTIS CONTRATS PRO	9 %	8 %	7 %

Périmètre : France

🌀 L'INTÉGRATION, LA FORMATION ET L'ÉVOLUTION DES COLLABORATEURS

• Le plan d'intégration des nouveaux collaborateurs

Une attention particulière est portée sur les nouvelles recrues d'EUROGERM afin de s'assurer de leur bonne intégration :

- Mise en place d'un parcours d'entrée dans l'entreprise et définition d'un plan d'intégration adapté, tenant compte du poste et des besoins de la nouvelle recrue.

Visite de l'entreprise et présentation physique de la nouvelle personne aux collaborateurs en précisant ses fonctions ou missions.

- Carte de présentation envoyée par mail à l'ensemble des salariés par son responsable pour officialiser son accueil.

- Kit d'intégration : remis à tout nouveau salarié, ce dernier comporte, entre autre, un livret « Welcome on board » pour introduire l'entreprise et ses missions.

- Un « Rapport d'étonnement » remis aux nouvelles recrues permet de recueillir leurs impressions, d'améliorer leur accueil et l'intégration au sein de l'entreprise.

- La « Journée des Nouveaux », organisée une fois par an, est l'opportunité pour les participants de se rencontrer, de partager et d'échanger dans un contexte différent. Son animation est assurée par différents acteurs représentant les métiers de l'entreprise et permet de redécouvrir l'entreprise sous forme ludique (jeu de questions/ réponses), renforcer les liens et les connaissances de chacun.



• La formation

Entreprise apprenante, EUROGERM accorde une grande importance au développement des compétences, à la transmission des connaissances et à la polyvalence afin d'accroître la performance des collaborateurs et garantir leur employabilité. En complément du plan de formation, différentes initiatives sont en place pour répondre à cet objectif :

-Organisation en binômes au sein des différents services

-Formations collectives sur des thématiques communes : enthousiasme, réseaux sociaux, sûreté...

-Interventions de conférenciers sur le management, la cohésion d'équipe, la communication interpersonnelle...

• Des entretiens spécifiques conduits à différents moments clés

- Entretien à la mi-période d'essai du collaborateur

- Entretien annuel d'évaluation et entretien professionnel :

Tous les salariés de plus de deux ans d'ancienneté ont un entretien dans le but de donner une direction à leur avenir, de cibler les formations nécessaires et de définir les projets professionnels au regard de leurs aspirations et de leurs compétences.

- Entretien d'accompagnement suite à une longue absence pour faciliter au mieux la réintégration d'un salarié à son poste.



• Un dispositif de primes équitables

- Primes mensuelles basées sur les résultats Qualité, Sécurité alimentaire, et Sécurité du Personnel, à partir de critères mesurables (coût de non qualité/CA ; nombre d'Accidents du Travail...) : un « bulletin météo » est communiqué à l'ensemble du personnel, chaque mois, afin qu'il soit informé des résultats.

- Accord de Participation et accord d'Intéressement.

🎯 LA PROTECTION DES COLLABORATEURS

• Management de la santé et sécurité des collaborateurs

Notre volonté : optimiser et renforcer en continu l'organisation et les moyens pour manager les risques et améliorer les conditions de travail du personnel, avec l'appui du CSE.

Conscients de l'importance de la sensibilisation et de la formation du personnel pour comprendre, respecter et prévenir les risques, nous accordons une importance majeure aux actions de formations et aux moyens de communication sur le sujet.

Une évaluation des risques professionnels est élaborée et mise à jour périodiquement.

Un plan annuel de prévention est défini pour améliorer certaines situations à risques.

Une sensibilisation des collaborateurs à la prévention des risques physiques et chimiques est réalisée dès leur entrée dans l'entreprise.

Des sessions de formation spécifiques ont lieu régulièrement : Gestes et postures, Secouriste Sauveteur au Travail.

• Des moyens sont déployés pour renforcer la protection des collaborateurs :

- Polyvalence des opérateurs favorisant la rotation sur les postes et permettant d'éviter les gestes répétitifs.

- Automatisation des lignes et installation de silos pour diminuer la pénibilité aux postes et augmenter la productivité.

- Aspiration des poussières aux postes de pesées

- Équipements de Protection Individuelle

- Sollicitation mécanique réduite par la limitation des charges et par des dispositifs d'aide à la manutention (robot palettiseur, tables élévatrices...)

Un responsable HSSE est désigné pour être le garant de l'efficacité de l'évaluation des risques et de la Sécurité des collaborateurs au sein de l'entreprise. Il s'inscrit systématiquement dans une démarche préventive et est associé à toute réflexion pluridisciplinaire portant sur la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.

NOS RÉALISATIONS 2020

- Réduction des Troubles Musculosquelettiques (TMS) avec le concours de la CARSAT (« initiative TMS PRO »)
- Plan de Prévention prioritairement axé sur la conduite des chariots et des nacelles ainsi que sur le risque chimique
- Plus de 50 % du budget des d'investissements consacrés à des améliorations pour la sécurité du personnel

🎯 LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ

Sécurité et sûreté des biens, des personnes et des informations

Une évaluation des menaces selon le « guide de recommandations pour la protection de la chaîne alimentaire » a été conduite et mise à jour pour mettre en place les moyens de prévention dans les zones de l'entreprise les plus vulnérables :

- Plan de lutte contre les actes de malveillance
- Test d'intrusion pour mesurer les défauts du système (infrastructures, informatique) et être en mesure de corriger et d'améliorer les situations critiques
- Audits internes



2.4

La contribution au développement local

EUROGERM est consciente de son rôle sociétal et mène des actions conjointes avec ses filiales dans des programmes et des actions de mécénat visant à :

- Améliorer les conditions de vie et les droits des plus fragiles
- Agir pour le respect de la biodiversité
- Contribuer au développement social et économique des territoires
- Participer à des initiatives d'intérêt général : aide alimentaire et lutte contre le gaspillage alimentaire, éducation, santé, biodiversité et ancrage territorial

4.5 %

Actions
**Aide alimentaire et
lutte antigaspillage /
Total actions**

20.5 %

Actions
**Éducation / Total
actions**

2.3 %

Actions
Santé / Total actions

0.4 %

Actions
**Biodiversité / Total
actions**

54.7 %

Actions
**Ancrage territorial /
Total actions**

17.6 %

Actions
Divers / Total actions

Périmètre : Groupe

🎯 AIDE ALIMENTAIRE

• **Lutte contre le gaspillage alimentaire :**

-Soutien à FONDALIM : fonds de dotation bourguignon destiné à accroître et structurer l'aide alimentaire des industries agro-alimentaires en faveur des plus démunis.

-Don à la Banque alimentaire de Bourgogne Franche-Comté.

• **Don via la meunerie française** pour l'envoi de farine à Beyrouth.

• **Don via l'Association Rosalie Rendu** pour le soutien aux agriculteurs du Burkina Faso, Congo et Cameroun.

🎯 SANTÉ

• **Odyssea** : participation d'équipes EUROGERM à la course caritative en faveur de la lutte contre le cancer du sein

• **Lion's Club** : rêve d'enfants malades

• **Covid 19** : dons financiers, tablettes informatiques et équipements de protections à des établissements de soins (CHU de Dijon, ambulances...)

• Participation de collaborateurs EUROGERM au Challenge Don du sang

• **Caps for a new life** : au sein d'EUROGERM Iberia, collecte de bouchons en plastique qui seront recyclés afin d'aider des enfants souffrant de graves problèmes de santé

• **Don via l'Association Rosalie Rendu** pour l'aide aux enfants handicapés (Kenya), aux personnes dépendantes (France), en faveur des soins dentaires (République Dominicaine) et de la prévention des pandémies (Equateur)



🎯 BIODIVERSITÉ / ENVIRONNEMENT

• **Parrainage d'une ruche en Bourgogne** (40 000 abeilles) avec l'association « Un toit pour les abeilles » qui œuvre pour la sauvegarde et le développement de colonies d'abeilles.

• **Groupement de producteurs locaux** : EUROGERM SA donne la possibilité à ses collaborateurs de pouvoir être livrés, sur leur lieu de travail, de fruits et légumes biologiques. Les paniers livrés sont composés de produits de saison, locaux, cultivés dans le respect des cycles naturels, pour obtenir plus de goût en limitant les coûts et la pollution.

• **Protection des chimpanzés** : soutien de l'association Papaye France, une structure au Cameroun pour la protection de chimpanzés orphelins victimes des trafiquants et de la Jane Goodall Organisation au Sénégal.

🎯 ANCRAGE TERRITORIAL

• **Réseau Entreprendre** : Accompagnement à la création et reprise d'entreprises en Bourgogne/Franche-Comté.

• **New look job** : prestations pour le retour à l'emploi de femmes dijonnaises en situation de précarité.

• **Clubs de sports locaux.**



UNE FILIALE, UNE ECOLE

EUROGERM SA contribue au développement économique de pays tiers en apportant son soutien à l'Éducation. L'entreprise mène des actions conjointes avec ses filiales : dons financiers, fournitures scolaires, vêtements, jouets...

FRANCE

Attribution de bourses pour l'accès aux études supérieures via la Fondation BSB (Burgundy School Business)
EOSIS : parrainage Une PME, Une classe de CE2, dans le cadre d'un programme d'intervention pour sensibiliser les élèves au monde de l'entreprise.



SÉNÉGAL

Parrainage d'une école et d'une pouponnière au Sénégal en partenariat avec EUROGERM Sénégal depuis 2011.
L'Empire des Enfants : association qui concourt à la promotion d'une meilleure vie sociale des enfants vivant dans les rues : prise en charge (nourriture, couverture médicale, habillement...), réinsertion familiale, scolaire et professionnelle.

PÉROU

Centre d'Aide aux Mineurs Abandonnés (CIMA) : une association qui recueille les enfants des rues à LIMA.



BÉNIN

Bénévolat Bénin : association pour la prévention des maladies dans les écoles primaires par le lavage des mains.

Le soutien d'EUROGERM a permis :

- De former les bénévoles et les enseignants sur la pratique du lavage des mains.
- De former et sensibiliser les enfants de 3 à 12 ans de deux écoles en 2019 (soit 2000 élèves au total) sur la pratique et l'importance du lavage des mains.
- D'acquérir et installer 7 dispositifs de lavage.
- D'assurer la gestion administrative et financière du projet.

En 2020, les dispositifs de lavage des mains, les séances d'éducation à l'hygiène des mains ont été associés à des messages de prévention concernant la transmission du Covid-19 et de promotion des gestes barrières. Le projet a couvert les besoins de 4 écoles primaires pendant la crise sanitaire du Covid-19.



BOLIVIE

Ileri Huma : association qui s'engage, en partenariat avec l'Unicef, dans des actions de solidarité dans le monde. L'action en Bolivie a permis de rénover un internat dans un état insalubre.

INTERNATIONAL

Rosalie Rendu : Plusieurs actions ont été soutenues en 2020, en faveur de la formation et de l'apprentissage au Cameroun, au Nigéria, en République démocratique du Congo.



3

ENSEMBLE RÉUSSIR

Améliorer les performances du groupe en créant des synergies créatrices de valeurs avec nos filiales. Déployer une approche plus collaborative en instaurant des process de communication pour partager les projets, les valeurs et les succès



3.1 La gouvernance du groupe EUROGERM

3.2 Le déploiement de la RSE groupe

3.3 La garantie du respect des lois et des obligations réglementaires

3.4 Le développement d'une communication partagée plus performante

3.1

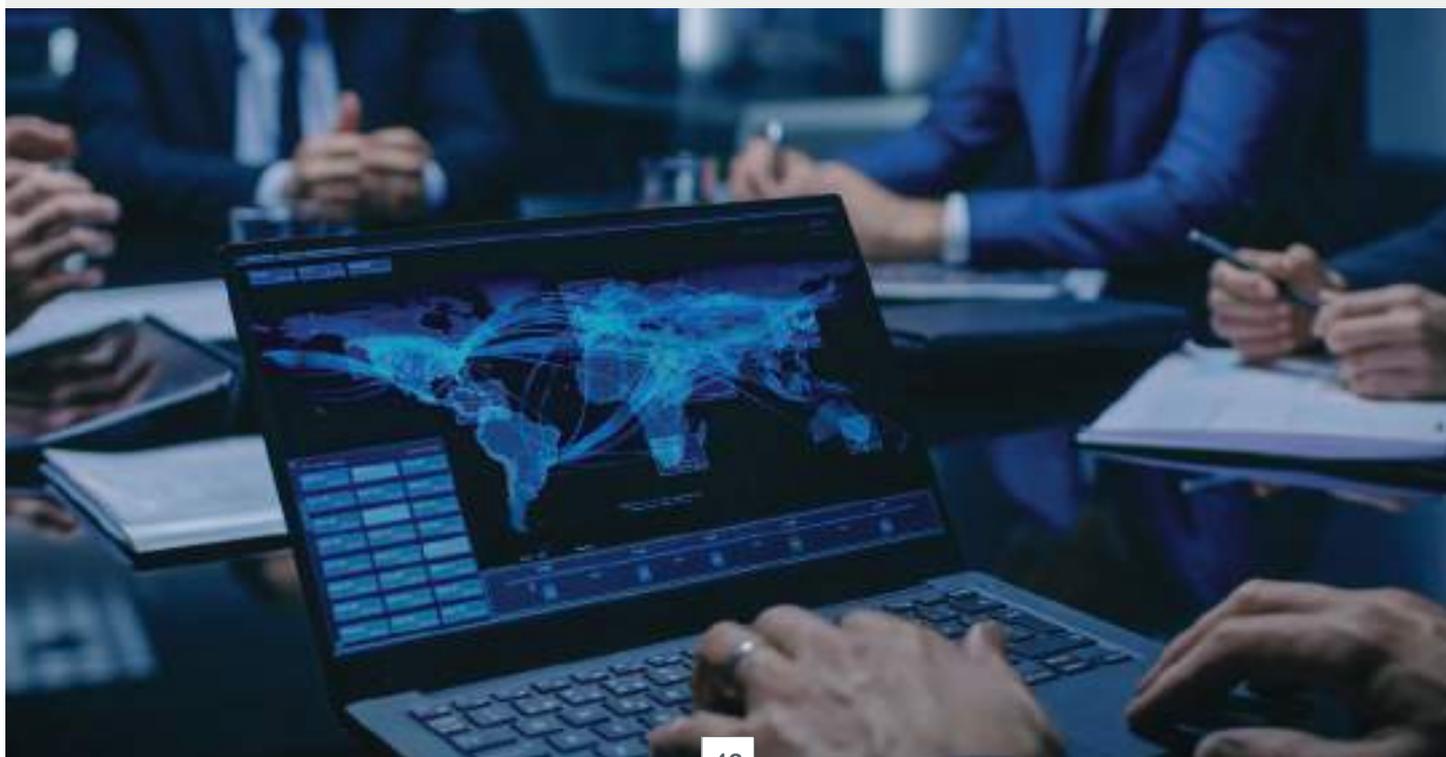
La gouvernance du groupe EUROGERM

EUROGERM entend que ses filiales pratiquent la même politique et respectent la même éthique, sous la responsabilité de ses associés et directeurs opérationnels.

Think global, eat local : créer des synergies techniques tout en respectant les traditions alimentaires locales constitue l'axe majeur de la démarche EUROGERM à l'international.

Elle s'oriente sur quatre actions principales :

- Créer des synergies stratégiques et opérationnelles pour guider et soutenir nos filiales dans leur développement
- Mutualiser les ressources et les compétences du groupe
- Harmoniser certaines pratiques et déployer des initiatives plus collectives
- Renforcer le contrôle transversal des performances du groupe



🎯 POLITIQUE INTERNATIONALE

Dans l'objectif d'accompagner durablement la croissance d'EUROGERM, une « charte filiale » définit les principes et les pratiques en matière de gouvernance devant être mis en œuvre par les filiales.

Elle permet d'assurer l'engagement de l'ensemble des acteurs locaux à respecter les droits de l'homme, les droits du travail, et la lutte contre la corruption.

La charte, signée entre la filiale et le groupe EUROGERM, fixe le cadre du partenariat, les principes et les règles de conduite des affaires.

Cette charte rappelle aux responsables de filiales :

- Les règles de gouvernance de l'entreprise
- Les comportements à adopter au regard des lois et des règlements
- Les engagements (obligations de reporting, transparence, communication)

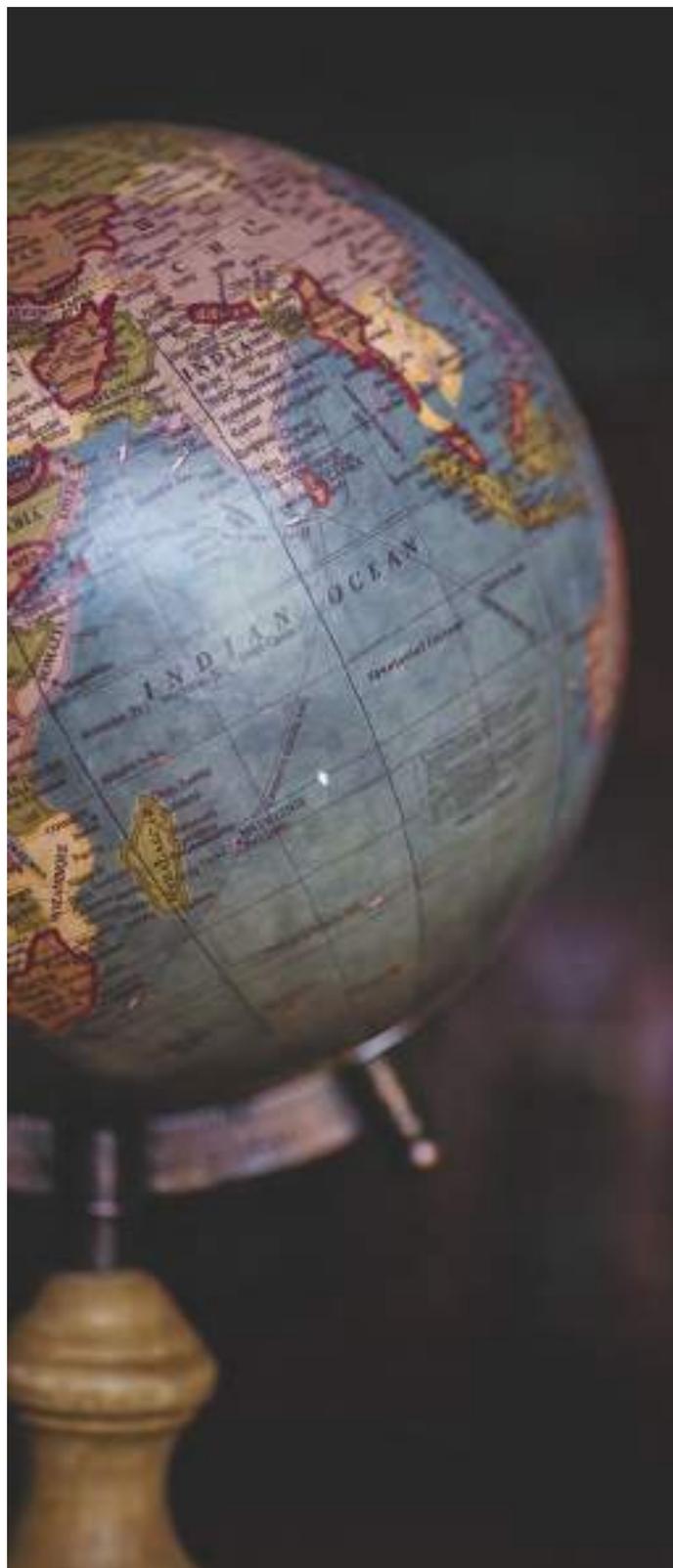
🎯 PLAN DE RECOMMANDATIONS

EUROGERM exige de ses filiales une uniformisation des moyens et des pratiques mises en œuvre sur les différents sites, afin de garantir l'image de marque du Groupe et la réputation de ses produits et services à travers le monde.

Un plan de recommandations est établi avec chaque filiale et revu afin de définir les actions et les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs, via le biais de différents rendez-vous locaux.

Des relais opérationnels internes sont désignés pour l'accompagnement, la mise en œuvre et le contrôle des pratiques en local.

Des rendez-vous sont organisés régulièrement afin de planifier et suivre les différents projets et plans d'amélioration établis.



3.2

Le déploiement de la RSE groupe

La responsabilité sociétale implique un partage des valeurs et le déploiement des projets en faveur du Développement Durable.

Trois objectifs sont privilégiés :

- Donner de la visibilité sur notre démarche globale RSE et sur les objectifs et actions du plan de progrès pour mieux communiquer sur notre image de marque «Responsable»
- Favoriser l'implication et l'engagement de chaque collaborateur/filiale dans la recherche et la mise en place d'initiatives RSE
- Déployer des indicateurs communs dans le groupe



🎯 NOMINATION D'UN RESPONSABLE RSE GROUPE

EUROGERM renforce son engagement sociétal avec la nomination d'un Responsable RSE Groupe.

Inscrite au cœur de la stratégie globale de l'entreprise, la mission du Responsable RSE comporte deux volets clés en termes d'enjeux économiques, sociaux et environnementaux :

- Le déploiement de la politique RSE à l'ensemble du groupe EUROGERM.
- La mise en œuvre et l'animation du plan d'actions associé en tenant compte des attentes de toutes les parties prenantes, fournisseurs, partenaires, clients, collaborateurs...



🎯 OPÉRATION COLLECTIVE

Pour ancrer sa démarche, EUROGERM SA s'engage en 2020, dans une opération collective RSE.

Avec l'appui d'une Association Régionale dotée d'experts dans les thématiques de la RSE, cette nouvelle initiative a plusieurs objectifs pour l'entreprise, notamment :

- Disposer des outils et des compétences nécessaires pour piloter et structurer durablement la démarche RSE instaurée.
- Formaliser les leviers de progrès et le plan d'actions RSE pour les deux ans à venir, en tenant compte des enjeux RSE identifiés et des besoins de nos parties prenantes qui évoluent.

🎯 FORMATION, SENSIBILISATION DES PARTIES PRENANTES AUX ENJEUX RSE

Les objectifs relatifs au Développement Durable sont inscrits dans la stratégie globale de l'entreprise. Les projets s'inscrivant dans le cadre d'actions en faveur du Développement Durable font partie des plans d'amélioration, abordés et suivis en Revue de Direction 2 fois / an.

Une revue des objectifs RSE et des actions Global Compact est communiquée aux salariés, au comité de Direction, aux équipes commerciales et aux Directeurs de Filiales lors des JEEP (Journées d'Echanges Et de Progrès).

🎯 REPORTING

Afin d'évaluer les pratiques RSE de chaque filiale, un questionnaire d'évaluation a été mis en place en septembre 2019 pour mesurer le niveau d'engagement de chaque filiale.

En 2021, un reporting RSE est initié au niveau Groupe. Des indicateurs clés sont déterminés et collectés sur les principales filiales de production afin d'établir une vision commune de nos résultats sur un plan social, sociétal et environnemental et déterminer un plan de progrès global.

3.3

La garantie du respect des lois et des obligations réglementaires

Un code de déontologie fait le lien entre les valeurs de l'entreprise, la conformité aux lois et réglementations et les comportements professionnels à adopter dans l'accomplissement des différentes activités.

Deux axes principaux sont priorisés :

- Engager chaque acteur du groupe à respecter les obligations liées aux droits de l'Homme et du travail et de la lutte anti corruption
- Élargir nos veilles réglementaires et juridiques pour pouvoir mieux anticiper les évolutions et les obligations susceptibles d'avoir un impact sur nos activités





🎯 POLITIQUE GÉNÉRALE : LOYAUTÉ & DÉONTOLOGIE

Les acteurs du groupe s'engagent à promouvoir les produits et les services de façon honnête et loyale.

L'ensemble des collaborateurs et les acteurs du groupe s'engagent à ne solliciter ou accepter aucun don, paiement ou contrepartie à visée corruptrice de la part de nos clients et de nos fournisseurs.

🎯 LOI SAPIN 2

Un dispositif de prévention et de détection de la corruption conforme aux exigences de la Loi Sapin 2 sera déployé durant l'année 2021. Il inclura la formation de tous les salariés du Groupe, avec un accent particulier mis sur la formation des collaborateurs les plus exposés au risque de corruption.

🎯 CHARTE ÉTHIQUE

Une charte éthique sera formalisée courant 2021 pour le groupe EUROGERM, en complément de l'application de la loi Sapin 2.

S'appuyant sur les valeurs de la déclaration universelle des droits de l'homme, et sur la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail, promouvant la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption, les signataires -fournisseurs, agents commerciaux et acheteurs- s'engageront à respecter les principes énoncés dans cette charte.

🎯 VEILLE

L'objectif 2020-2022 vise à étendre nos veilles à des domaines d'activités plus larges -risques alimentaires, déchets, énergie, environnement- recenser les besoins en veille HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) en lien avec nos activités et définir les pilotes et processus permettant de gérer les veilles et la mise en conformité au niveau Groupe.

3.4

Le développement d'une communication partagée plus performante

La transparence de l'information, l'échange et le partage de savoir et de savoir-faire, la maîtrise des données sont essentiels pour pérenniser nos expertises et encourager l'innovation.

Des projets sont engagés selon deux axes prioritaires :

- Faire évoluer notre Système d'Information et développer des outils collaboratifs digitaux pour pouvoir échanger et partager, en interne et en externe, les projets et les informations
- Développer et instaurer des schémas de communication avec toutes nos parties prenantes



🎯 JOURNÉES D'ÉCHANGES ET DE PROGRÈS (JEEP)

Organisées une fois par an par la Maison mère, les JEEP permettent de réunir tous les patrons des filiales internationales. Ces journées permettent à chacun de s'exprimer, d'échanger et de partager de nouvelles idées, du savoir-faire et de prendre des décisions partagées.

En 2020, des e-JEEP ont été réalisées en raison des mesures sanitaires, permettant ainsi à un public plus large des filiales de bénéficier de ces journées d'échanges.



🎯 COMMUNICATION COLLABORATIVE

Teams a été déployé en 2020 au niveau du Groupe pour faciliter le partage d'informations, favoriser le travail collaboratif et permettre de se connecter facilement à distance.

Des visioconférences sont organisées régulièrement afin de planifier et suivre les différents projets et plans d'amélioration des performances établis avec nos partenaires et les filiales.

Des webinaires techniques et commerciaux sont proposés à nos clients tout au long de l'année.

Le nombre d'événements et de réunions organisés via ce mode de communication s'est multiplié depuis mars 2020 du fait du déploiement du télétravail et des mesures de protection liées au Covid-19.

🎯 BASES DE DONNÉES PARTAGÉES

La mise en place de moyens de partage de données informatiques permet la démultiplication de moyens de pilotage clés d'activités dans les filiales. Une filiale supplémentaire a obtenu l'accès à ces bases de données partagées en 2020. Ce partage permet :

- D'harmoniser et d'organiser la mise à jour des données relatives aux matières premières utilisées dans les filiales du groupe.
- De contrôler les informations relatives aux produits conçus compte tenu de la réglementation locale.

Annexes

MÉTHODOLOGIE DE REPORTING

La Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) est réalisée pour la première fois sur la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, elle suit le modèle GRI 4 et est conforme aux recommandations de l'AMF. Elle est établie sur la base d'un diagnostic correspondant à la norme ISO 26000.

LE PÉRIMÈTRE

Le périmètre de la déclaration de performance extra-financière reprend à l'identique le périmètre des sociétés consolidées financièrement du Groupe EUROGERM. Toutefois, les sociétés contrôlées à moins de 51% par EUROGERM ou comportant moins de deux employés ne sont pas prises en compte.

La DPEF 2020 porte principalement cette année sur le siège du Groupe EUROGERM et quatre filiales (EUROGERM SA, EUROGERM Iberia, Estrali EUROGERM, EUROGERM Brasil, EUROGERM USA) qui représentent à elles seules plus de 80 % du chiffre d'affaires.

LA COLLECTE ET LA VÉRIFICATION DES INFORMATIONS

Pour réaliser le reporting RSE de l'année 2020, la collecte d'informations a été faite auprès des filiales sélectionnées à l'aide d'un questionnaire RSE et d'un support de collecte des données annuelles.

Afin de privilégier la consolidation des indicateurs et données qualitatives essentielles, cette collecte a porté sur l'ensemble des sujets relatifs à la RSE et plus particulièrement sur ceux découlant de l'analyse des risques et opportunités.

Les informations et données clés nécessaires pour construire la DPEF 2020 du groupe sont remontées après contrôle, sous la responsabilité des Directeurs de filiales.

La vérification de ces données (après collecte des preuves associées) a été centralisée au siège du groupe par les services supports concernés, en charge de la consolidation des données.

Le reporting RSE dans son ensemble est supervisé par la Direction Générale et Financière du Groupe.

Cette première DPEF vient compléter le reporting annuel déjà publié depuis de nombreuses années dans le cadre du Global Compact afin d'inscrire dans la durée, la volonté de progresser du groupe EUROGERM sur ses enjeux majeurs et améliorer la performance globale du Groupe, au travers d'une stratégie RSE ciblée.

L'ANALYSE DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS

En 2020, le groupe EUROGERM a procédé à l'évaluation de ses risques et opportunités en matière de développement durable grâce au travail collaboratif entre les équipes internes d'EUROGERM, le cabinet extérieur PEPS Management et le comité RSE.

La Méthodologie employée :

- Pour le Siège du groupe EUROGERM ainsi que chaque filiale concernée, un test de positionnement vis-à-vis de la RSE a été réalisé pour permettre d'établir un plan de progrès ciblé.
- Des entretiens des parties prenantes ont également été réalisés relatifs aux valeurs et enjeux majeurs RSE. Conduits par le cabinet SHAN sur la base d'un audit auprès du comité stratégique et de la direction, des Directeurs des filiales, des salariés, de clients et un panel de journalistes de la presse économique et professionnelle.

- Une analyse SWOT, ainsi qu'un diagnostic complet selon l'ISO 26000 (selon la méthodologie AFNOR) a également été réalisée pour EUROGERM SA, permettant de dégager les risques, opportunités et enjeux majeurs RSE.

Les risques et opportunités retenus ont par ailleurs été confirmés par un audit externe RSE réalisé en mars 2021 par PWC dans le cadre d'un audit ESG Due Diligence.

La grille de matérialité, sur la base de ces informations et d'écoute de parties prenantes est en cours de construction.

LES PRINCIPAUX RISQUES, ENJEUX ET OBJECTIFS RETENUS DANS LE CADRE DE LA DPEF 2020

- Risque lié à la santé des consommateurs : l'enjeu majeur est de garantir à nos clients des produits de qualité, sûrs, innovants et responsables. Concernant la qualité et la sécurité des aliments, nous visons 100% des unités de production certifiées GSFI à horizon 2023.
- Risque lié à l'absence de mise en œuvre d'une politique globale d'achats responsables à l'échelle du Groupe : l'objectif est de consolider cette politique avec le déploiement structuré d'une charte « achats responsables » à horizon 2022 et d'augmenter la proportion de matières premières ou de produits finis issus de filières responsables.
- Risque lié à l'absence d'une politique RH uniforme au niveau du Groupe : l'objectif est de développer la « Marque Employeur » et de prendre en compte l'amélioration de la santé sécurité au travail.
- Risque lié à la non prise en compte des enjeux environnementaux de façon homogène notamment sur les thématiques suivantes : la valorisation des déchets et co-produits, la réduction de l'empreinte carbone. L'objectif est de déployer de façon homogène une politique environnementale Groupe ambitieuse afin de diminuer notre impact environnemental et de tendre vers une valorisation quasi-totale des déchets produits sur EUROGERM SA dans un premier temps.
- Politique RSE déployée partiellement, principalement sur EUROGERM SA et qui vise à s'étendre à l'ensemble du groupe par la mise en œuvre d'une vision et gouvernance renforcée.
- Risque lié à l'éthique des affaires : l'objectif est de mettre en œuvre un dispositif « loi sapin 2 » pour le Groupe d'ici fin 2021.
- Opportunité de contribuer plus largement au développement et au bien-être des populations locales notamment par la mise en place d'actions coordonnées au niveau du Groupe en lien avec le métier, la nutrition et la santé.

LES EXIGENCES ET THÉMATIQUES OBLIGATOIRES L225-102-1

Conformément aux exigences et thématiques obligatoires L225-102-1, l'ensemble des sujets ont été traités à minima dans le Global Compact au niveau du siège EUROGERM, à l'exception de la thématique relative au bien-être animal. En effet, EUROGERM n'est pas concerné directement du fait de son activité et/ou de ses produits mais est attentif à cette thématique lors de ses achats de matières premières, notamment au travers de la mise en place d'une politique d'achats responsables.

RÉPONSES AUX OBLIGATIONS THÉMATIQUES

Catégorie d'information	Thématiques obligatoires L225-102-1	Informations du R225-105	Commentaires EUROGERM
SOCIALE	Accords collectifs conclus dans l'entreprise	Bilan des accords collectifs, notamment en matière de santé et de sécurité au travail	En France, les accords collectifs en vigueur sont : NAO partage de la rémunération et de la valeur ajoutée 2020, accord télétravail, accord de participation, accord d'intéressement, accord 35 h, accord travail de nuit, NAO égalité professionnelle et qualité de vie au travail, NAO durée du temps de travail, accord de méthode revue de classification des emplois. Au niveau du Groupe, chaque Directeur de filiale est responsable de répondre à ses obligations, en fonction des obligations légales locales. Un travail est en cours pour consolider les données au niveau du Groupe.
	Conditions de travail des salariés	Organisation du travail : santé et sécurité	Réponse Global compact, paragraphe concerné page 41
	Actions visant à lutter contre la discrimination	Politique de lutte contre les discriminations	Idem Global compact pour la France, politique RH Groupe prenant en compte ce point là et plan d'actions en cours, paragraphe concerné page 39
	Promouvoir les diversités	Politique de lutte contre les discriminations : Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	Idem Global compact pour la France, politique RH Groupe prenant en compte ce point là et plan d'actions en cours, paragraphe concerné page 39
	Mesures prises en faveur des personnes handicapés	Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Idem Global compact pour la France, politique RH Groupe prenant en compte ce point là et plan d'actions en cours, paragraphe concerné page 39
ENVIRONNEMENTALE	Effet sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services	Postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit : Objectifs de réduction et moyens mis en œuvre à cet effet fixés volontairement à moyen et long termes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre	Les postes significatifs d'émission de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de l'entreprise sont identifiés en France (audit énergétique et plan d'actions), paragraphe concerné page 34
	Économie circulaire	Économie circulaire	En France la gestion des déchets est une préoccupation constante pour contribuer activement à l'économie circulaire. Au niveau du Groupe, nous travaillons actuellement au recensement des données chiffrées dans les unités de fabrication et des filières de retraitement, revalorisation ou ré-utilisation existantes pour pouvoir le développer, paragraphe concerné pages 34/35
	Lutte contre le gaspillage alimentaire	Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire sont principalement menées au travers des actions de mécénat dans les domaines en lien avec notre métier (voir données qualitatives page 44)
	Respect du bien-être animal	Protection de la biodiversité : les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité	EUROGERM n'est pas concerné directement par les enjeux en lien avec le bien être animal du fait de son activité mais est attentif à ce point au travers de ses achats de matières premières (ex : en France privilégier les œufs hors batterie). Des actions sont menées dans le cadre du mécénat pour la protection de la biodiversité, paragraphe concerné page 44
	Alimentation responsable, équitable et durable		Cet enjeu est prioritaire et traité de façon qualitative et quantitative en pages 24/25
SOCIÉTALE	Engagements sociétaux en faveur du développement durable		Notre engagement en faveur du développement durable s'inscrit depuis longtemps au travers de l'adhésion au Global compact en France depuis 2011, le positionnement et la prise en compte des ODD dans la stratégie RSE du Groupe.

NOS OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) PRIORITAIRES





Eurogerm

Société anonyme au capital de 431 502,10 euros

Siège social : 2 rue Champ Doré, Parc d'Activité du Bois Guillaume, 21850 Saint Apollinaire

R.C.S. Dijon B 349 927 012

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2020



A l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'expert-comptable, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1100 (portée de l'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration ») de votre société, présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession d'expert-comptable. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;



- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Pour certains risques, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants, présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 77% et 87% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de deux personnes et se sont déroulés entre janvier et avril 2021 sur une durée totale d'intervention de trois semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.



Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- La déclaration de performance extra-financière établie pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 est la première déclaration de performance extra-financière de la société Eurogerm. Dans ce contexte, les indicateurs clés de performance sont uniquement présentés pour l'année 2020, sans donnée comparative au titre de l'exercice précédent.
- Comme exposé dans le paragraphe « Le périmètre » de la note méthodologique, la déclaration de performance extra-financière 2020 porte principalement sur le siège du groupe Eurogerm et quatre filiales qui représentent plus de 80% du chiffre d'affaires du groupe.
- Comme mentionné dans la déclaration de performance extra-financière, certaines données ne sont pas disponibles pour l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de la déclaration.

Paris, le 22 avril 2021

L'organisme tiers indépendant

Aca Nexia

DocuSigned by:
Sandrine Gimat
35CC3FE214F44AD...

Représenté par
Sandrine Gimat



Annexe

Indicateurs clés de performance et autres résultats considérés comme les plus importants et entités sélectionnées

Informations	Entités
Nombre d'arrêts de travail	Eurogerm France, Eurogerm Mexique, Eurogerm Espagne
Taux de fréquence des accidents de travail	Eurogerm France, Eurogerm Mexique, Eurogerm Espagne
Taux de gravité des accidents de travail	Eurogerm France, Eurogerm Mexique, Eurogerm Espagne
Turnover	Eurogerm France, Eurogerm Mexique, Eurogerm Espagne
Consommation d'électricité en MWh par tonne produite	Eurogerm France
Consommation de gaz et d'électricité 2020 en MWh	Eurogerm France
Consommation d'eau en m ³ par tonne produite	Eurogerm France
Tonnes de déchets par tonne produite	Eurogerm France
Pourcentage de matières premières provenant de sources responsables ou de secteurs durables	Eurogerm France, Eurogerm USA
Pourcentage des ventes des gammes durables sur les ventes	Eurogerm France, Eurogerm USA
Nombre de filiales de production sous certification GFSI	Groupe



Calendrier de communication financière & Contacts

CALENDRIER

Evènement	Date de publication*
Résultats semestriels 2021	30 septembre 2021

CONTACTS

EUROGERM

Jean-Philippe GIRARD

Président Directeur Général

Tél. : +33 (0)3 80 73 07 77

investisseurs@eurogerm.com

Agence Shan

Communication financière

Aliénor Kuentz

Tél. : +33 (0)6 28 81 30 83

eurogerm@shan.fr



RESPONSABLES DE NOTRE AVENIR

Parc d'activités bois Guillaume - 2 rue champ doré
21850 SAINT-APOLLINAIRE - FRANCE
Tél. +33 (0)3 80 730 777 - Fax +33 (0)3 80 730 770
contact@eurogerm.com

www.eurogerm.com